

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Naturopa



Naturopa

n° 34/35 – 1980

centre
européen
d'information
pour la
conservation
de la
nature



Ce symbole des activités du Conseil de l'Europe en matière de conservation de la nature est aussi celui de la campagne du Centre sur la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels lancée en 1979 et qui se poursuivra au moins tout au long de l'année 1980.

Naturopa est publié en anglais, en français, en allemand et en italien, par le Centre européen d'information pour la conservation de la nature du Conseil de l'Europe, F 67006 Strasbourg Cedex.

Editeur responsable: Hayo H. Hoekstra

Rédactrice: Patricia Bugnot

Conseiller pour ce numéro: Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

Réalisation et mise en page: Roland Schwoegler

Imprimeur: Koelblindruck, Baden-Baden
Photogravure: Becker, Karlsruhe
(République Fédérale d'Allemagne)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées. Le Centre serait heureux de recevoir un exemplaire témoin, le cas échéant. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Ce numéro spécial a été entièrement illustré par Charles A. Vaucher, Présinge, Suisse.

Couverture: *Sterna sandvicensis*

Le forum idéal	J. Pires Cutileiro	4
Conscience efficace	F. Karasek	6
Préserveons la diversité	A. van Wijngaarden	8
Au fil des siècles	H. Steinlin	10
Relevons le défi!	R. E. Boote	12
Vers une politique plus active	M. Prieur	14
L'union fait la force	H. Muntingh	18
Nous pouvons sauvegarder notre flore	G. L. Lucas	21
Réparer nos dégâts	A. Festetics	22
Tous sur le même bateau!	B. Johnson et N. Liechtenstein	24
Pensons demain dès aujourd'hui	M. Norderhaug	26
Anthropophilie, preuve de l'échec	S. Frugis	27
L'action parlementaire	M. Hubinek	28
Un message d'espoir	E. Ausems	30
Stratégie mondiale	Programme des Nations Unies pour l'environnement	36
Etablir la communication	M. W. Henchman	38
L'engagement de la jeunesse	M. Pallemarts	40
S'attaquer aux racines du mal	R. Wiederkehr	42
Les oubliés de la nature	S. Plank	44
Les habitats naturels	L. de Bonneval	46
La mer, berceau de la vie	C. E. Vamvakas	50
Motiver le public	M. Segers	51
Gestion intégrée: écologie et aménagement du territoire	D. Cabot	52
La nature généreuse	F. H. do Nascimento	54
Riches forêts de Finlande	E. Jaakkola	55
Halte à ce trafic ignoble!	P. H. Sand	56
L'Europe du luxe	P. H. Sand	59
Prospective	N. Borch-Jacobsen	60

La nature doit vivre!

Ce numéro spécial de *Naturopa* est consacré à la 4^e Campagne — la protection de la vie sauvage et des habitats naturels — du Centre européen d'information pour la conservation de la nature. Nous demandons à chacun d'entre nous de ne pas oublier sa responsabilité envers notre

environnement naturel, notre terre avec sa vie miraculeuse, même et surtout! quand tant d'autres crises nous envahissent. La nature doit vivre!
Ce message vous le retrouverez sous une autre forme dans le prochain numéro: la nature dans nos villes.
H.H.H.

Canis lupus



Le forum idéal

Jose Pires Cutileiro

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe
Président en exercice des Délégués des Ministres



Du dix-huitième siècle à la fin de la deuxième guerre mondiale, l'histoire de l'Europe s'est déroulée principalement entre l'Est et l'Ouest: les puissances s'étendaient sur la même bande horizontale, et les Etats septentrionaux et méridionaux périphériques dépendaient plus ou moins d'elles et de leurs relations. Seul l'Empire ottoman faisait exception à cette règle.

Diversité dans l'harmonie

Le Conseil de l'Europe, né après la deuxième guerre mondiale et la division politique du vieux continent qui en est résultée, retrouve la dimension Nord-Sud de l'Europe occidentale; une dimension qui n'est pas tout à fait la même qu'autrefois. Il n'y a plus de légions romaines imposant leur civilisation aux barbares et le duc (pour l'instant la duchesse) d'Albe n'a plus de sujets flamands. Les régions qui étaient naguère le fer de lance de l'Europe en sont même devenues, pour certains, le « ventre mou ».

Quel qu'il soit, le Sud est très présent sur la scène européenne. Avec l'adhésion du Portugal et de l'Espagne au Conseil de l'Europe, le poids relatif des Etats méridionaux au sein de l'Organisation a aug-

menté. La diversité historique et culturelle transparait sous la similitude fondamentale des régimes politiques et des aspirations sociales et économiques très proches en sont à différents degrés de réalisation. A l'échelle mondiale, l'Europe occidentale est riche, mais certains Européens de l'Ouest sont plus riches que d'autres. Ces derniers vivent généralement dans le Sud.

Quiconque a pu se familiariser avec les travaux du Conseil connaît cette division. Elle peut avoir des effets irritants si elle ralentit l'élaboration d'instruments juridiques internationaux à laquelle le Conseil s'est attaché. Toutefois, elle est plus souvent stimulante que gênante. Grâce aux méthodes de travail du Conseil — comités d'experts et comités directeurs où tous les Etats membres sont dûment représentés — cet aspect stimulant trouve son expression propre dans chacun des domaines de notre programme d'activité. L'environnement est l'un de ces domaines.

Il serait présomptueux, de la part du Président des Délégués des Ministres, d'entreprendre un examen détaillé des questions d'environnement. En revanche, on permettra peut-être quelques remarques générales à un hôte occasionnel de *Naturoipa*.

Développement économique

« Protégeons la nature » est une proposition plus facile à formuler dans les pays fortement industrialisés d'Europe que dans les autres. D'une part, beaucoup d'agréments de la vie ont déjà été obtenus dans les premiers de ces Etats, souvent au prix de graves détériorations de la nature mais à une époque où celle-ci avait peu de défenseurs tandis que le progrès en comptait beaucoup. Blake a bien parlé d'usines sombres et sataniques mais sa voix était isolée. La différence entre le Nord et le Sud a une autre raison: la révolution industrielle est venue de l'accumulation de capital du secteur agricole. La plupart des régions les moins industrialisées d'Europe ont une nature pauvre, souvent hostile. Les récoltes y sont maigres, les catastrophes fréquentes, de grandes surfaces inutilisables avec la technologie disponible. Les habitants de telles régions tendent à adopter à l'égard de la nature une attitude strictement utilitaire et à court terme. Ils l'exploitent et ils s'en défendent. A mon avis, ce comportement est tout à fait rationnel et il serait difficile de le transformer par des discours fondés sur des prévisions théoriques à longue échéance et une préoccupation éthique pour la survie de l'humanité — sans parler des autres espèces menacées.

Pourtant, cette attitude doit changer. Dans une république platonique ou un merveilleux nouveau monde, des dirigeants éclairés seraient capables d'imposer à leurs sujets des lignes de conduite appropriées, quoique intolérables, et réussiraient à protéger et à régénérer la nature pour le bien de tous dans un avenir lointain et lumineux. Dans nos démocraties, les autorités des régions (ou des pays) concernés ne peuvent agir ainsi.

Dans ces parties de l'Europe, la conservation de la nature doit aller de pair avec le développement. Il est difficile de trouver un équilibre entre ces deux aspects: la complexité de certains cas particuliers les rend presque insolubles, le mécanisme administratif de rassemblement des informations est plus lourd et les principes qui inspirent les décisions moins clairs que dans les pays industrialisés, la coopération du public plus difficile à obtenir, en dehors de petits groupes d'enthousiastes souvent considérés comme des activistes impopulaires. Cependant, des progrès sont accomplis. On prend conscience de l'urgence et de l'importance des problèmes et de la réflexion nécessaires pour trouver les meilleures solutions, et cette conscience trouve son expression dans la législation et la pratique.

Une dimension nouvelle

Dans ce domaine, la coopération européenne est de la plus haute importance. Si vous me permettez de simplifier et de parler du Nord et du Sud, je dirai que

l'expérience du Nord, l'aide et les conseils qu'il peut apporter sont un apport inestimable à la cause de la protection de la nature dans le Sud. Nous devons cependant comprendre, si pénible que puisse être ce spectacle, que certaines erreurs dont on a tiré les leçons dans le Nord seront néanmoins renouvelées dans le Sud et que des décisions tout à fait indésirables du point de vue de la théorie de la conservation y seront très probablement prises. Que pouvons-nous, que devons-nous faire alors, tant sur le plan national que par la coopération internationale? Non seulement trouver les meilleurs moyens de limiter les dommages lorsque rien d'autre n'est possible, mais aussi déterminer, avec patience et imagination, comment associer protection de la nature et développement dans les pays ou les régions qui ont un besoin essentiel des deux.

Le Conseil de l'Europe, de par la répartition géographique des Etats membres, est le forum idéal pour examiner ces problèmes et en créer une compréhension multilatérale, comme le montrent les nombreuses activités de l'Organisation menées à bien ou en cours dans ce domaine. Toutefois, l'action du Conseil en tant que tel a des limites évidentes. Il peut suggérer, proposer, recommander mais non pas appliquer ou réprimer. Les responsabilités principales incombent donc aux différentes autorités nationales et la coopération entre elles — dans le cadre du Conseil et à l'extérieur — est indispensable pour que la conservation de la nature soit aussi reconnue et puissante qu'elle le mérite dans les Etats membres.

L'une des mesures que les gouvernements pourraient prendre consisterait à revoir la place de l'environnement parmi les activités du Conseil de l'Europe. Avec des publications comme *Naturoipa* dont la réputation n'est plus à faire et un intérêt croissant du public, on s'attendrait à une expansion de ce secteur. Pourtant, alors que le budget affecté au programme d'activité du Conseil dans son ensemble a augmenté de 297% entre 1969 et 1979, le budget de la « conservation de la nature » n'a augmenté pendant cette période que de 200%. Ces chiffres représentent en termes réels des augmentations de 175 et 88%. Les écologistes n'y trouveront aucun motif de satisfaction. Il leur appartient de convaincre leurs gouvernements respectifs de mettre un terme à cet état de choses. J.P.C.



Franz Karasek

Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe

Conscience efficace

Depuis que l'homme a perdu le contact direct avec la nature, il semble avoir oublié que celle-ci, quelles que soient sa diversité et sa richesse, n'est pas inépuisable.

L'explosion démographique sur les cinq continents, la demande toujours croissante de matières premières, l'évolution récente du tourisme et la crise de l'énergie, tous ces facteurs nous mettent devant une situation fort pénible à regarder en

face: il faudra se montrer économe pour tout ce qui touche la nature et ses réserves, si l'on veut pouvoir continuer à en jouir.

Un pionnier: le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a été la première organisation intergouvernementale à reconnaître le caractère prioritaire d'un programme de conservation de la nature. Bien que d'autres organisations aient depuis entrepris des activités dans ce domaine, le Conseil de l'Europe est encore aujourd'hui l'organisation qui joue plus particulièrement le rôle de gardien de l'environnement naturel européen. Il n'est pas toujours facile de démontrer pourquoi certains animaux et certaines plantes ou certains paysages qui apparemment n'apportent rien à l'homme doivent être protégés et ce, bien souvent, à grands frais. Il s'agit d'une question d'éthique, de valeurs morales. C'est à ces valeurs que se réfère le Conseil de l'Europe lorsqu'il exhorte ses pays membres à mettre la nature de notre continent sous la protection de la loi.

L'action la plus efficace du Conseil de l'Europe dans ce domaine a été le lancement et la réalisation de l'Année européenne de la nature en 1970. L'écho de cette manifestation est encore considérable dix ans après. Grâce précisément aux efforts particuliers déployés pour alerter l'opinion, de nombreux Européens sont désormais conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de leur environnement naturel.

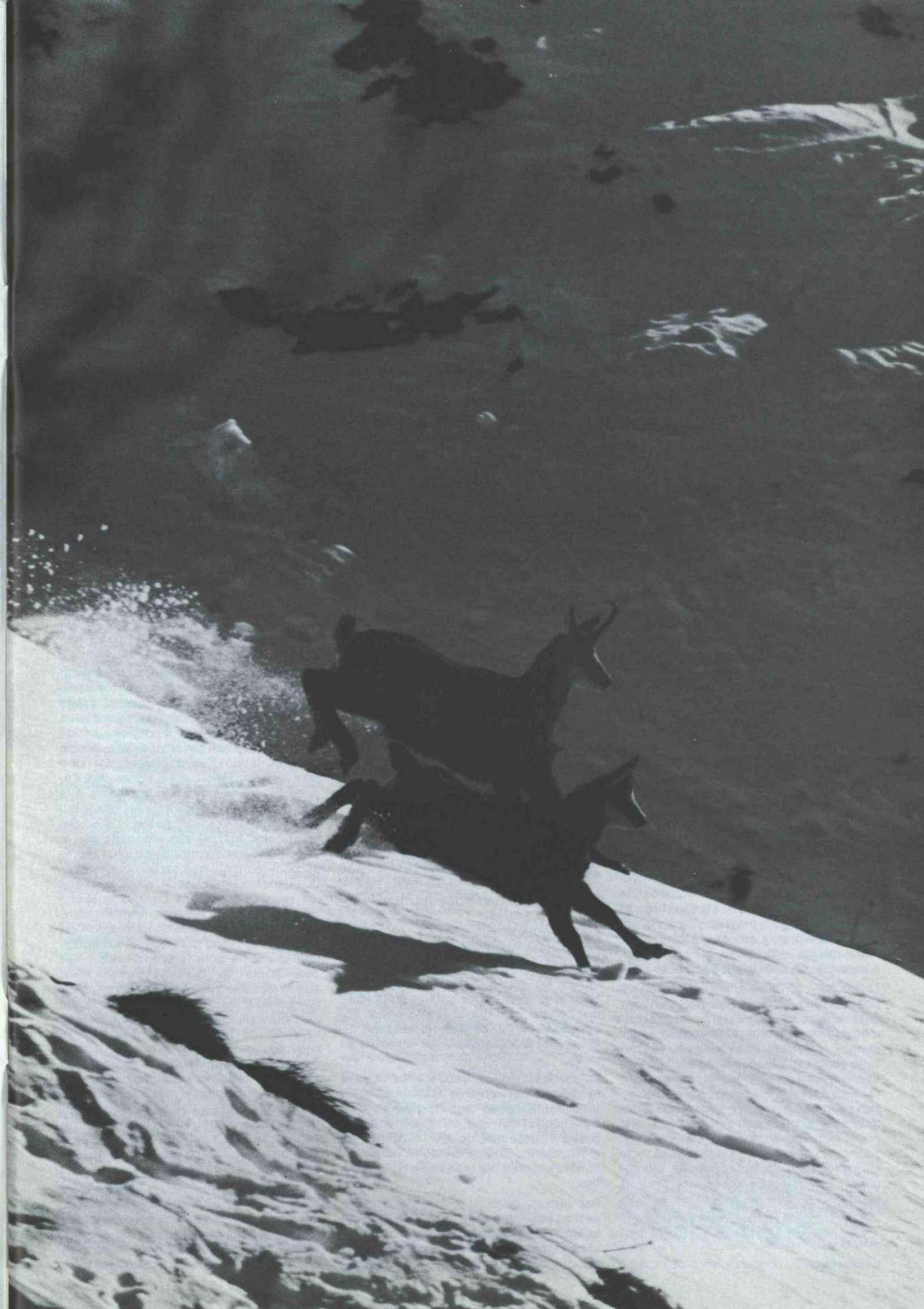
Informers les Européens

Depuis 1970, la situation économique s'est complètement modifiée et, selon toute vraisemblance, elle se modifiera encore. Le Conseil de l'Europe n'en continuera pas moins à mettre au centre de son programme de travail le maintien ou, dans certains cas, la restauration de l'équilibre de l'environnement, la conservation des paysages, la protection des espèces déjà en danger et de celles qui, peut-être, sont menacées d'extinction à brève échéance.

En tant que Secrétaire Général de cette Organisation, élu pour cinq ans à ce poste, je me sentirai responsable du programme de travail intergouvernemental dans ce domaine, comme de la collaboration avec l'Assemblée parlementaire, ainsi d'ailleurs qu'avec les autres organisations. J'attacherai le plus grand prix à ce que l'information sur ces problèmes et sur les mesures prises soit développée au maximum car les Européens qui consentent des sacrifices pour la conservation de l'environnement naturel ont droit à cette information.

F.K.

Rupicapra rupicapra



Préservons la diversité



Quiconque ayant quelques notions d'écologie jette un coup d'œil sur une carte physique de l'Europe, se dit nécessairement que cette péninsule tout en franges qui est entourée de nombreux archipels, d'eaux peu profondes, d'estuaires, et dont l'ossature est constituée par une série de chaînes alpines impressionnantes, doit être l'une des régions du monde où l'on trouve, sans avoir besoin de parcourir de longues distances, une grande profusion de paysages.

Cette région étant au surplus influencée par quatre types de climats (arctique, atlantique, continental et méditerranéen), il est manifeste qu'elle abritait jadis une vie sauvage d'une extrême diversité, tant au niveau des espèces qu'au niveau des populations.

Les mers côtières polluées

Les mers peu profondes qui connaissent des marées de forte amplitude font partie des écosystèmes possédant la plus forte productivité biologique. Etant donné que la lumière et la chaleur parviennent jusqu'au lit, les substances nutritives provenant des cours d'eau sont absorbées par d'incroyables quantités d'invertébrés et transformées en biomasse. C'est ce qui permit, autrefois, à de très nombreux animaux marins — poissons, mammifères et oiseaux — de subvenir à leurs besoins.

La pêche à la baleine, pratiquée par les Basques à la fin du Moyen Âge, eut pour effet de repousser les cétacés vers l'extrême nord où ils furent pratiquement exterminés par les baleiniers hollandais et britanniques. Les espèces plus petites, telles que le marsouin (*Phocoena phocoena*) et le dauphin souffleur (*Tursiops truncatus*), survécurent jusqu'à notre époque. Toutefois, elles ont récemment disparu d'une grande partie des mers ouest-européennes, par suite de la pollution et de la surexploitation de leurs réserves alimentaires. Les phoques connaissent un sort identique — non seulement ceux de la région arctique et du littoral écossais — mais aussi ceux des eaux côtières européennes. Les oiseaux de mer enfin sont de plus en

plus affectés par l'exploitation des gisements pétroliers sous-marins. Sans parler des effluents des cours d'eau, l'habitude qui consiste à déverser en haute mer de la boue fortement contaminée (métaux lourds, PCB) provenant du dragage des canaux et des bassins portuaires représente un moyen des plus efficaces pour mélanger ces matières xénobiotiques à la chaîne alimentaire. On ignore quels sont les effets à long terme sur les écosystèmes de nos mers côtières. Néanmoins, les constatations que nous avons pu faire dans le Waddenzee au sujet des sternes caugek (*Sterna sandvicensis*) et du phoque-veau marin (*Phoca vitulina*) sont suffisamment éloquents.

Malgré toutes les précautions prises, les accidents de superpétroliers sont en train de devenir chose courante. Quelles seraient les conséquences, en mer du Nord — bassin aux dimensions limitées — d'une éruption qui surviendrait dans un puits de dimensions comparables à celles du puits défectueux du golfe du Mexique? L'imagination se refuse à l'enviesager.

Menace sur les écosystèmes côtiers

Le littoral ne constitue qu'une frange. Cette bande côtière d'une longueur impressionnante (80 000 km) et qui, par définition, est située à la frontière entre la terre et la mer, abrite aujourd'hui encore un certain nombre d'écosystèmes qui comptent parmi les plus intéressants — depuis les falaises jusqu'aux étendues de vase.

La partie basse, correspondant à la zone recouverte par la marée, constitue l'habitat d'innombrables espèces d'invertébrés. Beaucoup d'animaux, dits supérieurs, qui passent l'essentiel de leur existence en milieu marin, utilisent certaines parties de la côte pour se reposer, nicher et mettre bas.

Par ailleurs, beaucoup d'animaux qui vivent au voisinage de la terre ferme suivent le littoral pendant leurs migrations. Les côtes accueillent, deux fois par an, des millions d'oiseaux. Les oies, les canards,

les échassiers et les plongeurs se reposent et se nourrissent respectivement sur les salines, les étendues de vase et les lagons. On ne trouve pas seulement des oiseaux parmi ces voyageurs, mais aussi par exemple des insectes. On voit défiler ici, heure par heure, des vols de piérides du chou (*Pieris brassicae*) qui se dirigent vers le sud. La capture dans les dunes, en une seule nuit, de dizaines de milliers de *Plusia gamma* indique qu'on trouve également en ces lieux des papillons qui appartiennent à des espèces migratrices.

On connaît les dangers qui menacent les hôtes — résidents ou permanents — de cette bande côtière: industries, ports, centrales nucléaires, pollutions de toutes sortes, mais surtout loisirs et tourisme.

Eutrophisation

C'est dans les écosystèmes d'eau douce que la faune européenne a subi les pertes les plus importantes. Jadis l'on y trouvait en abondance des écrevisses, des poissons (y compris des espèces de grande taille: saumons, esturgeons et silures), des oiseaux et des insectes caractéristiques tels que les libellules. Aujourd'hui, des systèmes hydrographiques entiers sont devenus des égouts d'où toute vie, pratiquement, a disparu.

Quant aux cours d'eau et aux lacs qui ont échappé à ce sort, ils sont malgré tout très affectés par la construction de centrales hydro-électriques, le déversement d'eaux de refroidissement et la réglementation en matière de navigation et de lutte contre les inondations; ils subissent en outre une eutrophisation sous l'effet des engrais et une acidification imputable à la pollution de l'air avec tous les effets qui en résultent pour la faune. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le vison (*Mustela vison*) ne soit plus représenté aujourd'hui que par quelques individus dans le Sud-Ouest de la France et que les seules populations de loutres (*Lutra lutra*) florissantes se rencontrent en Irlande, en Ecosse et en Scandinavie. Il n'est pas étonnant non plus que — exception faite là encore pour la Scandinavie — les populations de castors (*Castor fiber*) soient réduites à des proportions symboliques. Parmi les oiseaux, par exemple, on ne trouve plus aujourd'hui que quelques colonies de représentants des grandes espèces piscivores telles que les hérons cendrés (*Ardea cinerea*) et les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo*). En revanche, les populations de rats musqués (*Ondatra zibethica*) — animal qu'on rencontre partout — sont en augmentation rapide. Il en est de même de l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) bien adaptée à l'eutrophisation.

Les basses terres

Les basses terres d'Europe étaient couvertes jadis d'une mosaïque de forêts, de pâturages, de marécages et de tourbières. Le paysage était très différent, par

exemple, du paysage nord-américain. En effet, la présence d'un certain nombre d'herbivores — bisons d'Europe, aurochs, élans, chevaux sauvages, mouflons et bouquetins — assurait un équilibre entre la forêt et la prairie. Les castors jouaient le même rôle au bord des lacs et des cours d'eau.

Ces populations animales devinrent progressivement moins nombreuses. Certaines espèces disparurent au profit des animaux d'élevage.

Pour la faune dans son ensemble, cette évolution ne saurait être considérée comme entièrement négative. On vit apparaître de vastes habitats semi-naturels: bruyères des régions atlantiques, prairies calcaires, pâturages soumis à une utilisation non intensive, maquis et bocages.

Cette situation fut plus favorable à la multiplication de nombreuses espèces animales: oies hibernantes, faucons crécerelles (*Falco tinnunculus*) et cigognes blanches (*Ciconia ciconia*), escargots (*Helix pomatia*), lézards des murailles (*Lacerta muralis*), nombreux oiseaux chanteurs, putois (*Putorius putorius*), et martres des pins (*Martes martes*).

D'autres espèces telles que le spermophile (*Citellus citellus*) et le hamster (*Cricetus cricetus*) purent même élire domicile dans ces nouveaux environnements et essayèrent dans de vastes régions du continent à la suite du développement des activités agricoles. De nombreuses espèces de chauves-souris, ainsi que le martinet noir s'installèrent dans des bâtiments.

A la fin du siècle dernier, l'influence de l'homme devint à cet égard de plus en plus négative. Ce fut l'époque de l'industrialisation et de l'urbanisation: systèmes d'assèchement, irrigation, engrais et redistribution foncière — tout cela transforma l'univers agricole traditionnel en exploitations agro-industrielles à grande échelle.

Il en résulta un appauvrissement incroyable de la faune des habitats dans lesquels précisément vivaient et travaillaient la majorité des gens. Ce processus se poursuit actuellement, et des animaux comme les crapauds (*Bufo bufo*), les rainettes (*Rana temporaria*), les sternes pierregarin (*Sterna hirundo*) et les dauphins des Anciens se font de jour en jour plus rares.

L'aspect le plus inquiétant de ce processus est son caractère insidieux.

Lorsqu'on remplit un étang, qu'on régularise le cours d'un ruisseau, qu'on déracine une haie, qu'on abaisse progressivement le niveau de l'eau, qu'on augmente lentement la température des cours d'eau, lorsque les fleurs se raréfient au bord des routes, tout cela produit des effets d'accumulation que nul ou presque ne consent à reconnaître. Quand on commence à se rendre compte qu'on ne voit pratiquement plus de papillons à l'exception de la piéride du chou et que les bruants

jaunes (*Emberiza citrinella*) ont disparu, il est trop tard.

Collines et montagnes

Dans les régions ondulées et montagneuses d'Europe, la plus grande partie de la surface disponible était traditionnellement utilisée soit pour la sylviculture — principalement sur les versants — soit pour l'élevage non intensif, concentré sur les sommets et les plateaux. On trouve ici des paysages impressionnants faits de bruyères atlantiques et de prairies calcaires. Cette association a constitué une citadelle pour de nombreux animaux de grande taille appartenant à la faune européenne — aussi bien des mammifères que des oiseaux. Nous songeons ici aux cerfs rouges, aux chevreuils, aux sangliers, aux ours, aux loups, à maints oiseaux de proie, etc. Grâce à la réglementation de la chasse, beaucoup de ces espèces existent encore. Entre-temps, les vallées creusées par les cours d'eau se sont urbanisées, sont devenues saturées d'industries, de routes, de chemins de fer, de canaux, etc., et ont perdu une grande partie de leur importance pour notre faune.

Les régions montagneuses d'Europe ont, pour la plupart, échappé aux influences humaines négatives jusque vers 1950. On utilisait les vallées pour l'agriculture et l'on évitait de déboiser les versants afin de se protéger contre les avalanches. Les prairies servaient d'alpages, et la limite supérieure de la forêt se trouvait de ce fait abaissée par endroits. Toutefois, la faune n'en était pas perturbée à l'exception des gros animaux comme les lynx, les ours, les bouquetins, les mouflons, les chamois et même les marmottes qui furent décimés par une chasse excessive et par le braconnage. Chez les oiseaux, les victimes furent également les espèces de grande taille: aigles, vautours, hiboux grand-duc (*Bubo bubo*) et grands tétras (*Tetrao urogallus*).

Grâce aux activités des organismes de conservation de la nature, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, toutes les espèces qui n'avaient pas déjà disparu purent être protégées et elles sont aujourd'hui en expansion.

Dans les vallées choisies pour l'implantation de centrales électriques, les habitats subirent de graves dommages.

Toutefois, la contrainte la plus importante provient de l'industrie touristique: aux effectifs initialement modestes des promeneurs et des alpinistes s'est substituée une invasion massive de skieurs qu'on achemine aujourd'hui en été par hélicoptère sur les champs de neige et les glaciers les plus élevés.

Perspectives

Il ressort de ce bref tour d'horizon que la faune européenne dans son ensemble a subi des dommages énormes.

Certes, le nombre des espèces qui ont purement et simplement disparu est étonnamment faible. Il n'en reste pas moins qu'un nombre important et croissant d'animaux vivent aujourd'hui dans des réserves et forment des populations isolées.

On a tout dit et tout écrit à leur sujet, et il est vrai que le risque d'extinction a été écarté. Néanmoins, ces populations ne font plus vraiment partie de notre environnement quotidien. Parfois, la situation n'est pas irrémédiable, comme on l'a vu avec les lynx, les blaireaux, les castors, les chats sauvages, les bouquetins, les mouflons et les hiboux grand-duc. Par conséquent, il faut d'une part procéder à une planification rigoureuse et d'autre part disposer d'importants moyens financiers.

En tout cas, il faudrait, à mon avis, se préoccuper bien davantage de conserver les habitats des espèces dont le nom ne figure pas encore sur la «liste rouge» des espèces menacées.

A première vue, il s'agit là d'une tâche simple, étant donné que ces espèces ont toujours abrité des populations nombreuses. En réalité, elles sont encore plus difficiles à protéger que les espèces rares, dans la mesure où il s'agit rien de moins que de transformer et/ou de canaliser les effets secondaires de l'industrialisation et de l'urbanisation. Les instruments nécessaires à cette tâche sont en train de prendre forme. La Convention sur les zones humides visait à protéger les oiseaux vivant dans un certain type d'habitat. Le réseau de réserves biogénétiques a déjà une portée plus ambitieuse puisqu'il vise à conserver des biocénoses appartenant à tous les types connus.

L'adoption de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe permet d'espérer que ces objectifs se concrétiseront dans un proche avenir.

Certes, il y aura là un grand pas en avant. Cependant, prendre la mesure des problèmes concernant la préservation de la qualité biologique de notre environnement ne signifie pas que ces problèmes se trouvent, *ipso facto*, résolus.

Les réserves existantes, biogénétiques en particulier, ne pourront se maintenir à leur niveau actuel que si l'on réussit à enrayer le dépérissement biologique des régions qui les entourent. Cela suppose non seulement que tous les responsables au niveau européen conjuguent leurs efforts, mais aussi et surtout qu'on s'attache à promouvoir la conservation de la nature au niveau local.

Le hérisson de notre jardin, les hirondelles de nos combles, les têtards de l'étang municipal, voilà quels doivent être les bénéficiaires de la conservation moderne: une conservation qui s'exerce à notre niveau et qui concerne les espèces communes.

A. van W.

Au fil des siècles

La végétation naturelle qui recouvre à une certaine époque une partie de la surface de la terre et qui n'a pas subi l'influence de l'homme, est essentiellement conditionnée par le sol sur lequel elle pousse, ainsi que par le climat local. Par ailleurs, interviennent des facteurs ayant trait à l'évolution de la flore et aux migrations.

Diversité des influences

Les caractéristiques du sol déterminantes pour la végétation sont fonction des structures géologiques, de la topographie, du régime des eaux, de l'âge, ainsi que du climat. La végétation elle-même agit aussi sur le sol, d'une part, en le protégeant dans une certaine mesure contre les radiations et les précipitations, et, d'autre part, du fait des déchets végétaux et de l'activité des racines. Parmi les facteurs climatiques, les températures moyennes et extrêmes, la durée du cycle végétal, la durée de la période sans gel, les radiations, les quantités de précipitations et leur répartition, ainsi que le vent, revêtent une importance décisive pour la vie végétale. Ce sont les rapports entre le sol et le climat à un certain endroit qui caractérisent l'habitat.

Même la végétation à l'abri des interventions humaines évolue avec le temps, sous l'influence de changements de climat, de processus de transformation du sol, qui sont, quant à eux, en partie conditionnés par la végétation elle-même, ainsi que de mouvements migratoires des espèces végétales. L'histoire géologique récente de l'Europe, avec ses longues périodes de glaciation et les variations de climat qui se sont produites depuis la fin de la dernière période glaciaire, il y a environ dix mille ans, en fournit des exemples particulièrement frappants.

La végétation ne subit cependant pas seulement l'influence de changements de climat aussi spectaculaires que les grandes périodes glaciaires; les variations climatiques plus restreintes intervenues depuis la fin de la dernière période glaciaire ont aussi entraîné des transformations de la couverture végétale. Ces transformations consistent moins en une disparition de certaines espèces végétales qu'en une évolution de la fréquence des espèces, à la suite de la modification de l'aptitude relative à survivre des espèces vivant dans une association végétale ou des espèces d'une association voisine.

Abstraction faite de l'évolution dynamique de la couverture végétale, sans l'intervention de l'homme la plus grande partie de l'Europe serait recouverte de forêts, compte tenu du climat qui est le sien depuis la dernière période de glaciation.



H. Steinlin

L'intervention de l'homme

Cependant, aujourd'hui il serait difficile de trouver en Europe encore quelques hectares de forêts entièrement naturelles, ayant échappé à toute influence humaine. Même ce qui reste de la forêt vierge n'a généralement pas été épargné par l'intervention humaine.

La première modification de la couverture végétale, et la plus radicale — a eu lieu dans le bassin méditerranéen. Les anciennes civilisations évoluées, qui consumaient d'énormes quantités de bois en tant que seule source d'énergie pour le chauffage — que l'on songe à cet égard aux thermes romains — la cuisson de la pierre à chaux et l'extraction et le travail des métaux, mais aussi pour la construction navale et d'autres utilisations techniques, dépendaient pour leur approvisionnement en bois de forêts qui, pour des raisons climatiques et en partie édaphiques, manquaient de vitalité et étaient peu aptes à survivre. La sécheresse exceptionnelle de l'été favorisait les incendies de forêts provoqués ou spontanés. Les fortes pluies d'automne et d'hiver dans une région essentiellement montagneuse et, pour des motifs géologiques, en proie à l'érosion, furent à l'origine, après l'anéantissement de la forêt par l'exploitation ou les incendies, d'affaissements de terrain considérables et de la formation de torrents. Le bétail très nombreux, essentiellement des moutons et des chèvres, a empêché en grande partie un reboisement, permettant tout au plus le développement des types de végétation fortement dégradés par l'exploitation humaine, les incendies et le bétail, tels que, par exemple, le maquis ou des oliveraies et des châtaigneraies.

C'est ainsi qu'est apparue la végétation méditerranéenne, telle que nous la connaissons aujourd'hui, et dont on a du mal à imaginer à quoi elle ressemblait à l'origine. En maints endroits, la dégradation est irréversible et ne permet pas d'espérer un rétablissement de la végétation primitive, même en mettant un terme aux interventions humaines et en supprimant le bétail.

Les régions d'Europe centrale, au nord des Alpes et à l'est des Pyrénées, ont non seulement commencé à se peupler beaucoup plus tard, mais, grâce à des conditions climatiques plus favorables et la nature du sol s'y prêtant aussi davantage, les forêts qui s'y développaient naturellement possédaient une vitalité beaucoup plus grande. Cela rendait, d'une part, le défrichement par l'homme

plus difficile et, d'autre part, on a eu maintes fois l'occasion de constater que dès que la pression humaine se relâchait, par exemple, après des épidémies ou des guerres, mais aussi à la suite de l'émigration de fractions importantes de la population dans les conurbations et dans les pays d'outre-mer, la forêt a de nouveau envahi les superficies défrichées par l'homme.

C'est la ceinture de forêts de conifères boréale de la Scandinavie et de l'ouest de la Russie qui a sans doute le moins subi l'influence humaine. L'on y a certes aussi procédé au défrichement des forêts pour les convertir en pâturages et en terres cultivées. Cette opération a cependant été limitée aux terres les mieux situées, de sorte qu'outre les vastes zones marécageuses, les deux tiers environ des forêts ont été conservés. Dans ce cas également, l'on a constaté que la forêt n'a aucun mal à réoccuper des terres arables qui ne sont plus exploitées.

Nous ne savons pas grand-chose du processus de défrichement en soi. Il semblerait cependant qu'au moins jusqu'à la fin du Moyen Âge, il se soit agi d'un processus relativement lent, mais continu, et que la pratique largement répandue de l'assolement triennal, où l'on laissait régulièrement les terres en jachère, ait offert des possibilités de survie satisfaisante à beaucoup d'espèces de plantes sauvages.

L'apparition de la monoculture et les besoins croissants en bois au fur et à mesure que se développait l'industrie ont profondément marqué les forêts, en provoquant une modification de leur composition et parfois leur disparition. La sylviculture a tenté dès le dix-huitième siècle de réparer les dégâts occasionnés par ces pratiques.

Toutefois, la sylviculture systématique, qui a vu le jour à cette époque, considérait que la solution des problèmes résidait essentiellement dans l'introduction de monocultures de conifères, essentiellement des pins et des épicéas, mais aussi d'espèces importées d'autres parties du globe, qui confèrent depuis lors, dans de nombreuses régions, à la forêt son aspect caractéristique, et remplacent les communautés sylvestres naturelles. Ce n'est que ces derniers temps que l'on tente de nouveau de rapprocher la composition des forêts exploitées davantage des communautés sylvestres naturelles. La forêt fournit donc aussi un exemple de l'influence considérable exercée par l'homme sur la végétation primitive, qui a marqué les paysages de l'Europe tout entière.

H.S.

Athyrium cf. filix-femina





Robert E. Boote

Relevons le défi!

Des actes plutôt que des paroles

Si nous nous penchons sur le chemin parcouru depuis la conférence qui s'est tenue à Strasbourg en 1970, à l'occasion de l'Année européenne de la conservation de la nature, nous voyons une succession de conférences intergouvernementales sur l'environnement. Au niveau mondial, les événements les plus marquants ont été les conférences de Stockholm (environnement), Bucarest (population), Vancouver (habitat) et Tbilisi (éducation). Sur le plan européen vient de se tenir à Berne la 3^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement. Ces diverses rencontres ont certainement contribué à faire mieux comprendre et mieux admettre la nécessité d'une protection de l'environnement, mais elles ne représentent, en réalité, guère plus qu'une réponse politique à l'inquiétude engendrée par les avertissements des écologistes et des associations bénévoles de protection de la nature, ainsi que par les crises périodiques de l'environnement. Le véritable test en matière de conservation est l'état de notre environnement et de ses ressources naturelles. Les générations futures nous jugeront plus sur nos actes que sur nos paroles. Le fait que certains problèmes d'environnement, tels que la pollution par les hydrocarbures, la perte de bonnes terres arables, la disparition d'habitats naturels ou le vandalisme exercé sur la vie sauvage, se sont aggravés depuis l'Année européenne de la conservation de la nature, apparaît déjà comme un acte d'accusation.

Avec l'accroissement de la population mondiale — quelque 4 milliards d'habitants actuellement, auxquels s'ajouteront 2 milliards supplémentaires au cours des vingt prochaines années — il devient impérieux d'établir des relations plus sages et plus saines avec les ressources de notre planète. Les contraintes qui s'exercent sur notre sol du fait de la demande en minéraux, bois d'œuvre, nourriture, logement, transport et loisir augmentent constamment. Une autre réalité qui nous paraît difficilement acceptable, c'est que la technologie industrielle et le commerce international ont donné naissance à un chômage étendu, entraînant un gaspillage massif de ressources humaines. Ceci nous a conduits à faire des loisirs une industrie dévoreuse de ressources naturelles.

Les pays industrialisés ont exporté vers le monde en développement un grand nombre des retombées écologiques de leurs activités économiques. La demande de bois d'œuvre entraîne la destruction des forêts tropicales au rythme de 20 hectares à la minute, cédant la place à des terres stériles. L'extraction minière, celle du cuivre notamment, dévaste d'immenses territoires à Bornéo, au Chili et ailleurs. Le commerce des espèces animales ou végétales menacées d'extinction ne sert qu'à satisfaire le goût et la fantaisie des nantis d'Europe, d'Amérique du Nord ou du Japon, et fait peser des risques non seulement sur les espèces sauvages en question, mais sur la vie des gardes-chasse d'Afrique et d'Asie chargés de les protéger.

Controverse

La conservation de la nature est malheureusement perçue par certains comme contraire à leurs intérêts économiques. On l'accuse d'entraver certains projets de développement (oléoduc en Alaska, centrales nucléaires) et, par conséquent, de freiner la croissance économique, d'accroître les coûts et de favoriser ainsi l'inflation; maintenant, on l'accuse d'être cause de chômage. Bien que l'on constate un parallélisme croissant entre les activités économiques et leur impact sur l'environnement — dans les déserts ou dans les tropiques, dans les zones humides ou dans les zones de montagne — on continue de rejeter l'argument selon lequel il serait préférable, moins coûteux et plus rapide de collaborer d'emblée avec la nature.

Pouvons-nous encore nous le permettre? Ainsi, les autoroutes prennent le pas sur les réserves naturelles, le drainage et l'assainissement à des fins agricoles entraînent la destruction des zones humides, les sols sont saturés d'engrais chimiques, et les effets secondaires nuisibles de ces décisions sont en grande partie ignorés dans la poursuite de la croissance économique. Cette attitude irréflective accroît d'ailleurs la consommation des ressources: le bois et le plastique servent à la fabrication de conditionnements ou d'emballages perdus, de nombreux articles sont délibérément conçus pour ne pas durer du fait de leur qualité inférieure, de la non-disponibilité des pièces de rechange ou des aléas de la mode. L'énergie et les matériaux utilisés dans le commerce mondial de l'automobile sont un autre exemple de gaspillage.

Les années 70 — un bilan

Si les années 70 nous apprennent quelque chose, c'est assurément que le bien-être économique pour tous doit être la pierre de touche de la croissance économique, et que la conservation de la nature a un rôle majeur à jouer dans l'établissement d'un mode de vie dont nous puissions assurer la pérennité. C'est certainement un crime moral que d'ôter tout choix aux générations futures en épuisant les ressources et en polluant l'air, l'eau ou la terre. Le recyclage des matériaux et la réhabilitation des terres doivent devenir systématiques, nous devons sortir de «l'ère du gaspillage».

Les années 70 ont également été le théâtre des dissensions du «dialogue Nord-Sud», des conférences de la CNUCED¹ et des efforts pour établir les fondements d'un «nouvel ordre économique international». Dans une Europe où la surconsommation et le gaspillage sont partout présents, il est difficile de dénier aux peuples pauvres du monde le droit de prétendre à un niveau de vie qui leur permette au

moins de survivre: un repas complet par jour, de l'eau pure et un logement digne de ce nom. Pour ces populations, la conservation de la nature se situe nécessairement très bas dans l'échelle des priorités, à moins qu'on puisse leur démontrer qu'elle fait partie intégrante de leur prospérité future.

Nous voyons néanmoins apparaître des signes encourageants. Les décisions en matière d'environnement constituent désormais une activité mondiale des Nations Unies. La Banque mondiale établit dans ses programmes un lien concret entre les besoins des peuples et l'environnement. Un nombre de plus en plus grand de pays du tiers monde reconnaissent l'intérêt que présente la conservation des ressources pour leurs besoins de développement, et le terme «éco-développement» commence à revêtir une signification mondiale. Depuis 1973, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a encouragé cette attitude, qui constitue d'ailleurs le thème central de l'ouvrage *A World Conservation Strategy* qui sera publié en mars 1980.

«Environnement» et «Ecologie» sont désormais des mots de tous les jours et presque tous les gouvernements européens possèdent un ministère ou un organisme chargé de la protection de l'environnement. On a vu apparaître, lors d'élections récentes, des partis politiques «écologistes». Certains problèmes d'environnement ont donné lieu à des référendums (comme celui sur les centrales nucléaires en Autriche). L'accroissement, au cours de cette décennie, du nombre et de l'influence des organisations non gouvernementales est impressionnant. De plus en plus nombreux sont ceux qui s'intéressent à la vie sauvage ou adhèrent à des associations de protection de la nature, et beaucoup savent profiter intelligemment de la campagne pour la marche, la course d'orientation, le jogging, la voile, l'observation des oiseaux, la chasse, la pêche, le deltaplane, l'herborisation, le dessin ou simplement pour apprécier la magnificence d'un beau paysage.

Les avantages économiques de la vie sauvage et d'une conception écologique de la gestion des ressources sont nombreux. Dans certaines régions du monde, le poisson constitue une importante source de protéines pour l'homme, de même que le gibier dans certaines parties d'Afrique. Etant donné que nos cultures vivrières et notre bétail ont une origine sauvage, l'ensemble de la vie sauvage continue de représenter une réserve génétique pour des croisements pour la création de variétés nouvelles. Les abeilles et autres insectes jouent un rôle important dans la pollinisation des cultures, certains animaux sont des prédateurs indispensables des parasites agricoles. D'autre part, la faune et la flore sauvages fournissent la matière première de nombreuses substances médicamenteuses. En collaborant avec la nature pour la sylviculture, l'agriculture ou

les projets de développement, nous pouvons éviter des catastrophes comme la désertification, l'érosion, les inondations ou la baisse de la fertilité du sol, autant de phénomènes qui sont mieux connus aujourd'hui, à la fin des années 70, qu'à l'époque de l'Année européenne de la conservation de la nature.

Quelques résultats

Un grand nombre des objectifs pour lesquels les défenseurs de la nature luttèrent dans les années 60 ont été atteints. Parmi ceux-ci, on peut citer la lutte contre l'abus de certains pesticides agricoles qui avaient un effet désastreux sur la vie sauvage, notamment sur les oiseaux de proie situés en fin de chaîne alimentaire, la création d'un réseau de réserves naturelles dans les pays européens, ou encore la protection juridique d'une grande partie de notre faune et de notre flore. Les dimensions internationales de la protection de la nature se reflètent dans les conventions relatives aux zones humides (Ramsar) et sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction (Washington) — mais on peut regretter que plusieurs pays européens ne les aient pas encore signées. Plus récemment, la directive de la Communauté économique européenne sur la protection des oiseaux a apporté une base solide à la protection de notre avifaune, et l'on peut espérer que la convention lancée à Berne pourra jouer le même rôle en faveur des habitats sauvages. Mais il faut plus qu'une convention pour sauvegarder notre patrimoine naturel.

Un des principaux espoirs des défenseurs de la nature durant l'Année européenne de la conservation de la nature était de pouvoir, par le biais de l'éducation mésologique, former une nouvelle génération aux principes écologiques et l'encourager ainsi à s'engager en faveur d'une utilisation rationnelle des ressources de la nature et d'une appréciation des richesses de la vie sauvage. Une fois de plus, les initiatives ont été prises sur le front international. Le programme d'éducation mésologique de l'UNESCO/PNUJ, en particulier, défini lors de la Conférence de Tbilisi en 1977, démontre la pertinence de la prise de conscience écologique dans tous les domaines de la vie moderne; malheureusement, de nombreux gouvernements n'ont guère fait davantage que rendre un hommage platonique à cette conception exaltante et judicieuse de l'éducation.

A de nombreux égards, la dernière décennie a été source de frustrations — le marasme des années 70 contraste avec l'optimisme des années 60 — mais les protecteurs de la nature en ont tiré du moins quelques leçons salutaires, à savoir, notamment, que le fait de reconnaître l'intérêt que présente la conservation de la nature ne suffit pas à en assurer automatiquement l'application, d'autres facteurs

économiques et politiques ayant généralement la priorité. La conservation doit encore s'affirmer, dans l'esprit du public, comme étant essentielle à notre survie et aussi indispensable à l'amélioration de l'environnement humain que la santé, les droits de l'homme ou la paix. La conservation ne peut plus rester un paramètre isolé: une utilisation rationnelle de la terre et de l'eau exige que l'agriculture, la sylviculture, l'extraction minière et le développement urbain tiennent compte à la fois de leurs besoins réciproques et de ceux de l'environnement. De leur côté, les défenseurs de la nature doivent devenir moins «dilettantes», adopter une attitude plus prospective et pouvoir montrer que la conservation de la nature est rentable et capable d'offrir des solutions au problème de l'emploi, et à la crise de l'énergie.

Par certains côtés, la protection de l'environnement devient une mesure de santé publique et individuelle; par d'autres, elle constitue une sage mesure d'investissement et de formation de capital pour soutenir le développement. Mais, par-dessus tout, l'éthique écologique, c'est-à-dire le fait de vivre en symbiose avec la nature, propose des valeurs morales qui peuvent remplacer avantageusement le sentiment général d'insécurité et d'insouciance, ou les craintes que fait naître l'inflation.

Programme pour l'avenir

Nous devons consolider et améliorer l'acquis des années 60 et 70; commencer à associer les chiffres de population et la répartition démographique à la viabilité des collectivités locales et au bien-être des gens qui y vivent; protéger les meilleurs sols, les habitats et les sites spéciaux, de même que les mers qui nous entourent; revitaliser enfin et améliorer nos zones urbaines. Il importe d'utiliser notre sol et notre eau de manière rationnelle, à partir d'évaluations scientifiques et fiables de leur potentiel; d'obtenir des rendements optimaux et réguliers reposant sur des principes écologiques; d'approfondir enfin les possibilités d'utilisation polyvalentes.

Le Conseil de l'Europe joue un rôle permanent dans ce domaine en suscitant, dans les milieux politiques et le grand public, une prise de conscience des problèmes de conservation de la nature. Sur le plan national et individuel, il nous incombe d'assurer l'application des mesures appropriées.

Le défi que nous devons relever est immense, mais nous n'avons aucune raison de désespérer: le pouvoir de l'homme de transformer son environnement — pour le meilleur ou pour le pire — est plus grand aujourd'hui qu'à aucun moment de son histoire. Et cela signifie que nous ne pouvons pas nous soustraire à nos responsabilités envers nos semblables, ni envers les générations futures. R.E.B.

1. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.



Vers une politique plus active

Michel Prieur

Le droit de la protection de la nature devient dans de nombreux pays un secteur aussi développé et complexe que le droit des pollutions. Les Etats ont en effet profité du vaste mouvement d'opinion en faveur de l'environnement pour édicter des lois nouvelles en la matière. La protection de la vie sauvage et des habitats naturels se heurte moins directement aux intérêts économiques que la lutte contre les nuisances et l'idée d'un droit à la nature tend de ce fait à se généraliser.

« Stockholm »

La protection des espèces animales et végétales est indispensable à la survie de l'homme, il est donc fondamental que des principes généraux viennent affirmer la nécessité de sauvegarder les espèces menacées et les biotopes. C'est ainsi que certaines législations nationales (ou même des constitutions) ont posé des principes juridiques nouveaux mettant en œuvre la déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, de Stockholm, de 1972. On peut donner comme exemple la loi française du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature ou la loi suisse du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage.

Affirmer le caractère d'intérêt général de la protection des espèces, c'est reconnaître qu'il s'agit de biens collectifs qui sont sous la garde des citoyens et de l'Etat. La mise en œuvre de cette protection va exiger une organisation particulière des responsabilités administratives et une législation appropriée.

Les services responsables

Au plan institutionnel, la conservation de la vie sauvage est la plupart du temps du ressort des services centraux de l'agriculture. Leur compétence découle des missions traditionnelles de ces services pour la gestion des forêts, du patrimoine cynégétique et du milieu rural en général.

Dans les pays où existe un ministère de l'Environnement, c'est celui-ci qui va hériter des compétences sur la nature en y incluant ou non la gestion des forêts.

Les services centraux de l'Etat bénéficient de l'aide d'un organisme de type consultatif spécialisé dans la protection de la nature. En Suisse il s'agit de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (ordonnance du 27 décembre 1966). Au Luxembourg la loi du 27 juillet 1978 précitée institue un Conseil

supérieur pour la protection de la nature qui a pour mission d'adresser des propositions au gouvernement en matière de conservation de la nature et de donner son avis sur toutes questions ou projets relatifs à la protection de la faune et de la flore.

En Belgique existe également un Conseil supérieur de la conservation de la nature en vertu de la loi du 12 juillet 1973; ce conseil est aidé dans sa mission par un Institut de la conservation de la nature.

En France le Conseil national de la protection de la nature qui existait déjà depuis 1946 a été remanié par le décret du 25 novembre 1977; il doit donner au ministre un avis sur les moyens propres à préserver et développer la faune et la flore sauvages, améliorer la protection des espaces naturels et le maintien des équilibres biologiques; il étudie les mesures législatives et réglementaires et les travaux scientifiques afférents à ces objets. Sa composition laisse une large place aux représentants d'associations et à des personnalités scientifiques.

Quelle protection ?

Les moyens juridiques d'intervention en vue de la conservation de la nature peuvent revêtir deux formes: une protection générale de la faune et de la flore sur tout le territoire et une politique spéciale de création d'aires protégées. La plupart des pays ont mis en œuvre parallèlement ces deux types d'action.

La protection générale de la flore consiste à interdire totalement ou partiellement la cueillette, l'arrachage, le transport ou la destruction de plantes rares ou à protéger. Des exceptions sont parfois prévues à des fins scientifiques, thérapeutiques ou pédagogiques.

La protection de la faune répond à peu près aux mêmes exigences. Là aussi des espèces sont déclarées à protéger et un certain nombre d'animaux ne peuvent être chassés. La liste des animaux considérés autrefois comme nuisibles et qui de ce fait pouvaient être détruits par tous les moyens tend à se réduire.

Toutes les législations prévoient parallèlement à ces mesures générales la création de zones naturelles particulièrement protégées ou aires de protection qui portent le nom de parcs ou de réserves naturelles. Le choix d'une telle politique de préférence à d'autres fait l'objet de nombreuses controverses. Il faut éviter d'en-

fermer la nature dans un boccal en créant des réserves-alibis qui donnent bonne conscience aux pouvoirs publics et permettent la destruction voisine d'autres espaces qui devraient aussi être protégés. Cependant la multiplication des réserves peut être une bonne solution à la condition qu'elles soient bien délimitées et bien gérées. La réglementation sévère qui s'y applique au moyen de servitudes et d'interdictions permet souvent de sauver des espaces fragiles. En bordure des réserves existent parfois des zones protégées où sont édictées certaines interdictions.

Il faut une volonté politique

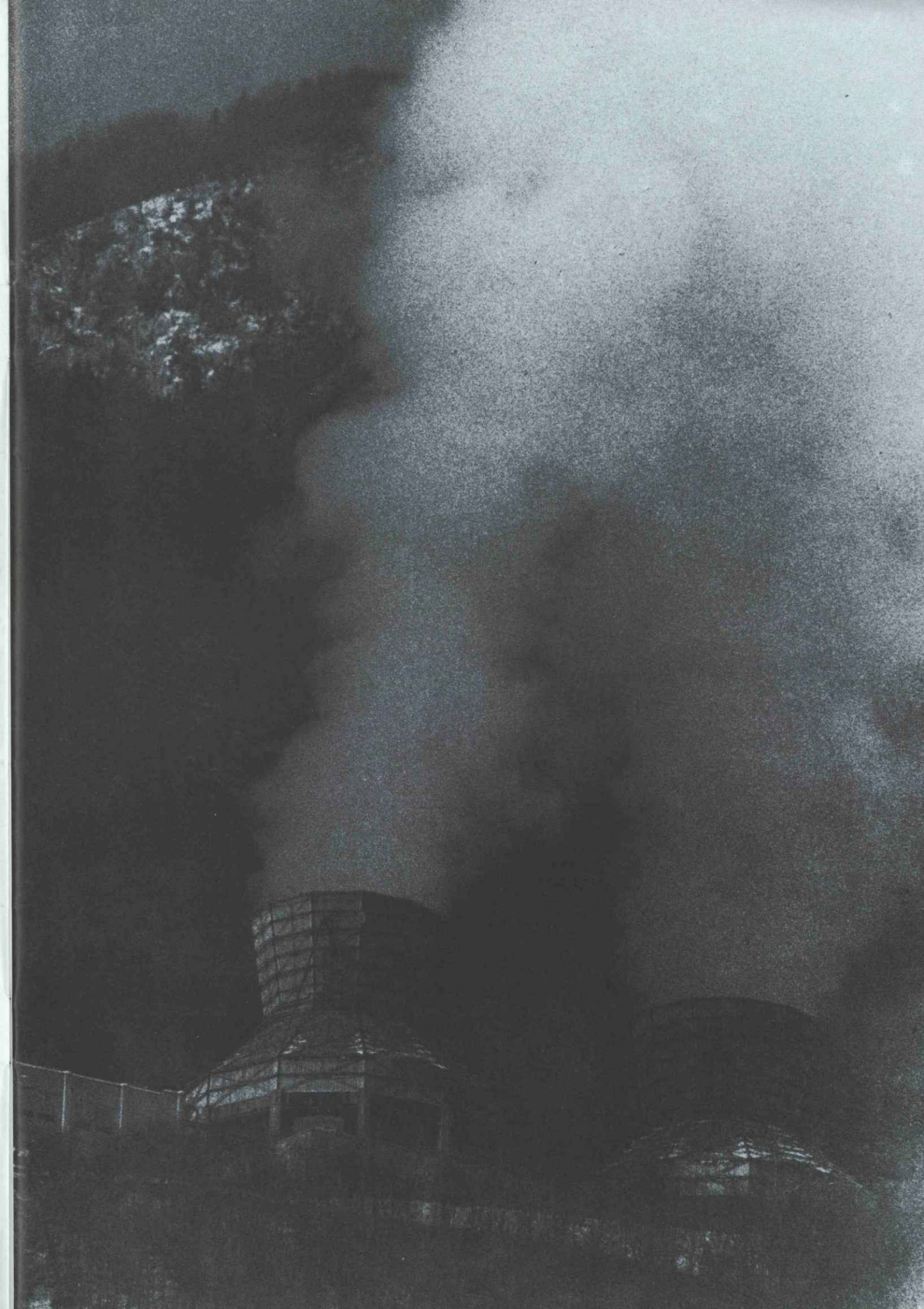
Les instruments juridiques de conservation de la vie sauvage existent, ils sont nombreux. Mais les conflits locaux sont souvent les plus forts. Il faut une volonté politique tenace pour convaincre les agriculteurs et les élus locaux que des mesures de protection ne vont pas contrecarrer leurs intérêts ou limiter le développement du tourisme.

La conservation de la vie sauvage exige l'appui de toute la population. Dans les Etats européens où les espaces sont limités, le choix des zones à protéger est délicat, il ne peut résulter que d'études scientifiques approfondies et d'une large consultation des intérêts et groupes locaux. La résistance des agriculteurs surmontée, il faut encore pour préserver le milieu naturel à protéger, veiller à ce que le tourisme, sauvage ou non, ne vienne pas saccager ce qu'on avait voulu sauvegarder.

En raison de ces difficultés il apparaît indispensable de généraliser dans tous les pays les études d'impact sur l'environnement pour mieux gérer et planifier l'aménagement du milieu naturel. Ces études écologiques préalables devraient non seulement être exigées lorsqu'un projet d'équipement ou d'investissement risque de détériorer la nature mais aussi lorsqu'il est décidé de créer un espace naturel protégé (parc ou réserve).

Dans ce dernier cas, l'analyse scientifique de toutes les conséquences écologiques de la création d'une réserve peut permettre de surmonter les réticences et de prévoir les échecs. Le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles du Conseil de l'Europe, a mis à son ordre du jour en 1977 l'étude d'un modèle juridique cadre concernant l'impact sur l'environnement des opérations d'aménagement et de planification du milieu rural. Cette action combinée avec les diverses résolutions adoptées par le Conseil de l'Europe en matière de conservation de la vie sauvage (protection des rives lacustres et fluviales, protection des mammifères menacés, conservation des plantes rares et menacées, conservation et gestion des landes à bruyères, etc.) devrait faciliter l'élaboration de politiques plus actives de conservation de la nature.

M.P.





L'union fait la force

Hemmo Muntingh

Située entre la mer du Nord et la terre ferme néerlandaise, allemande et danoise, la zone internationale du Waddenzee est l'une des plus grandes et des plus belles zones naturelles d'Europe occidentale.

La zone du Waddenzee couvre 10 000 km² et appartient pour 40 % aux Pays-Bas, 50 % à l'Allemagne et 10 % au Danemark.

C'est une région côtière qui comprend essentiellement des zones inondables, un grand nombre d'îles qui les protègent contre les eaux agitées de la mer du Nord et une zone côtière sur laquelle la mer exerce une influence non négligeable.

L'intérêt de cette zone naturelle primaire est presque entièrement dû au libre jeu des marées, des vents et des intempéries, du soleil, de la mer et du sable.

D'innombrables oiseaux, essentiellement des échassiers, des canards, des oies et des mouettes se nourrissent de l'abondance quasi inépuisable des coquillages, des poissons et des plantes. Le phoque commun s'y rencontre encore, et le paysage est d'une beauté incomparable.

Zones menacées

Comme partout dans le monde, la frange précieuse des océans est soumise à une dure pression des hommes, directe et indirecte. Le Rhin, l'Ems, l'Elbe, la Jade et la Weser déchargent leurs eaux fortement polluées dans cette zone, provoquant ainsi notamment l'extinction presque complète de la population de phoques aux Pays-Bas. L'industrie des villes de Delfzijl,



Emden, Wilhelmshafen, Hambourg et Brême a sa part de responsabilité dans l'occupation de l'espace et dans le taux d'équivalence par habitant (un euphémisme pour désigner la pollution humaine). L'armée procède à de grandes manœuvres dans cette zone, et l'industrie des loisirs paraît s'efforcer de faire de toute cette région son terrain de jeu.

Quant aux grandes compagnies de pétrole et de gaz, elles forent le sol à la recherche d'énergie, avec tous les risques que cela comporte.

Du fait de toutes ces activités humaines, la zone du Waddenzee occupe un rang élevé de priorité parmi celles qui ont besoin de l'aide urgente du *World Wildlife Fund*.

L'Association du Waddenzee

Etant donné l'importance de ses ressources naturelles, il n'est pas surprenant que le Waddenzee intéresse particulièrement les écologistes. Pourtant, cet intérêt n'est pas ancien, du moins en ce qui concerne la protection organisée de l'environnement. Les Néerlandais ont été les premiers à produire un effort en 1965 pour faire obstacle à la destruction du Waddenzee. Sur l'initiative d'un garçon de 16 ans, Kees Wevers, qui s'est effrayé d'un projet de mise en exploitation d'une grande partie du Waddenzee néerlandais, une annonce a paru dans plusieurs quotidiens lançant un appel pour l'arrêt des travaux. Cet appel a donné lieu à la fondation de l'Association nationale pour la conservation du Waddenzee qui s'est donné pour

objectif « d'éveiller l'intérêt pour le Waddenzee dans son sens le plus large et de mettre en œuvre les meilleurs moyens possible pour conserver l'état naturel de la zone ».

Cette Association, après l'incertitude des premières années, est devenue l'un des principaux organismes de protection de la nature aux Pays-Bas. Elle compte actuellement 35 000 membres. Son centre d'action est le *Waddenhuis* dans la ville côtière de Harlingen où une vingtaine de personnes se consacrent en permanence à la conservation du milieu naturel du Waddenzee. L'Association est considérée comme l'un des organismes de conservation de la nature les plus efficaces des Pays-Bas.

En Allemagne et au Danemark, les écologistes ont commencé à s'organiser ces dernières années pour protéger la partie de la zone internationale du Waddenzee qui les concerne. En l'occurrence, l'Association néerlandaise du Waddenzee et le *World Wildlife Fund* jouent les rôles de parrain et de marraine. Malheureusement, les résultats ne sont pas considérables.

La différence de réussite entre l'Association néerlandaise du Waddenzee et les organismes allemand et danois s'explique facilement d'une part par la structure sociale néerlandaise où les associations sont abondantes et florissantes et d'autre part par l'organisation interne de l'Association néerlandaise du Waddenzee.

Les volontaires

Le rôle central dans l'organisation est joué par les volontaires qui constituent le gros des effectifs. Les travailleurs permanents s'appliquent essentiellement à coordonner et à aider les volontaires, qu'on appelle parfois des membres informés parce que la plupart d'entre eux ont acquis une instruction ou une expérience spécifique. On trouve parmi eux des ingénieurs, des économistes, des biologistes, des biochimistes, des médecins, des juristes, bref toute la gamme des scientifiques d'aujourd'hui. De ce fait, le travail accompli est d'un haut niveau, et les problèmes peuvent être traités dans une approche multidisciplinaire. Toutefois, la contribution des volontaires ne se borne pas aux membres dotés d'une formation universitaire. Les membres sans formation ou peu formés sont également actifs, principalement dans le domaine de l'information, du recrutement des membres et du soutien.

Les membres informés constituent ordinairement des groupes de travail qui s'occupent tantôt de telle ou telle partie du Waddenzee, comme l'estuaire de l'Ems, le Lauwer Zee, la côte nord de la Frise, ou de problèmes particuliers comme l'agriculture, la défense, les loisirs, etc. La structure des travaux est variable, mais elle suit ordinairement une orientation qui peut

être décrite comme suit. Après la délimitation exacte du problème vient la fixation de l'objectif. Ensuite, un nombre aussi grand que possible de données est recueilli, analysé et enregistré dans un rapport ou une brochure apportant, le cas échéant, différentes solutions selon les renseignements ainsi recueillis en vue d'une action.

Cette action peut suivre plusieurs orientations successives ou simultanées. Elle peut se traduire par une campagne publicitaire, par une procédure juridique ou par un appel au public destiné à mobiliser la collectivité. En général, l'action commence au niveau local et passe par le niveau provincial avant d'atteindre l'administration centrale ou le Parlement.

Le succès (relatif) de l'Association du Waddenzee s'explique non seulement par la structure sociale relativement favorable qui repose sur une approche multidisciplinaire dans tous les domaines, mais aussi par l'apport de différentes solutions et par le fait que les membres informés conduisent personnellement leur action. Ainsi, les diverses actions bénéficient d'une certaine objectivité et trouvent une assise dans la population civile.

Les résultats

Quels résultats l'Association du Waddenzee a-t-elle obtenus en près de quinze ans de lutte? Elle a d'abord obtenu que la dégradation du milieu naturel dans la partie néerlandaise de la zone du Waddenzee qui, malheureusement, est réelle, soit moins rapide et moins profonde que si l'Association n'avait pas existé.

En outre, grâce à un judicieux emploi de la revue périodique et des nombreuses publications que l'Association fait paraître (depuis les simples rapports et brochures jusqu'aux livres luxueux), l'idée que le Waddenzee est l'une des principales zones naturelles d'Europe occidentale à protéger est désormais très répandue aux Pays-Bas. Récemment, le Gouvernement néerlandais a adopté une résolution sur ce sujet qui sera entérinée sous peu par le Parlement. Une grande partie de la zone du Waddenzee sera alors protégée par la loi. De plus, l'Association a pu empêcher la mise en exploitation d'une grande partie du Waddenzee, comme les zones inondables du Balgzand, du Dollard et de la Frise septentrionale, en dépit de la forte pression exercée par l'industrie et l'agriculture.

Ces actions de lutte contre l'exploitation de la zone ont duré des années (en moyenne cinq ans pour chaque action) et elles ont débordé les frontières du pays, selon la devise: la nature n'a pas de frontière et appartient à tout le monde!

L'Association a aussi réussi à combattre toutes sortes d'industries polluantes ainsi que les compagnies de gaz et de pétrole,

dans ce dernier cas en ayant recours particulièrement aux moyens de droit et de planification. L'Association est souvent allée jusqu'à tenter un procès à la Couronne (en saisissant le tribunal administratif le plus élevé), mais elle n'a pas négligé non plus les actions de masse.

Malheureusement, l'Association a aussi connu des échecs sur de nombreux fronts. Le développement des loisirs sur les îles fait déferler sur la nature une avalanche à laquelle il est difficile de faire obstacle. La pollution des eaux est restée sans solution, et l'armée garde dans la zone le plus grand terrain d'exercices aériens de l'OTAN en Europe occidentale. Sur les franges de la zone, l'industrie a continué à se développer.

Par conséquent, l'Association nationale pour la conservation du Waddenzee a encore beaucoup à faire. Il en sera ainsi tant qu'il y aura des gens désireux de vivre, de travailler et de se délasser dans cette zone et, tant qu'il en sera ainsi, il y aura un espoir. L'espoir d'une autre mentalité face à la nature, l'espoir d'une société qui reconnaisse les droits des plantes et des animaux et qui accorde son dû à la nature et au paysage.

H.M.



Nous pouvons sauvegarder notre flore

Gren L. Lucas



Le meilleur moyen de sauver une espèce végétale menacée est de protéger son habitat, en sorte que sa population puisse continuer à se maintenir et à évoluer sous la pression des influences naturelles. Une fois éloignées de leur environnement naturel, les plantes ont tendance à perdre leur vigueur compétitive tandis que souvent de coûteuses installations sont nécessaires pour en cultiver des populations relativement réduites.

Flore menacée

Il est donc tout particulièrement indiqué que la prochaine campagne du Conseil de l'Europe soit consacrée à la conservation des habitats naturels des espèces végétales et animales. A long terme, la conservation d'habitats convenables pour toutes les plantes et pour les animaux ne représente pas en Europe un but impossible à atteindre, mais il y a lieu, pour commencer, de s'attacher particulièrement à la protection des espèces rares et menacées, car pour elles le temps presse. Grâce à l'aide et à l'appui de nombreux botanistes de l'Europe entière, nous savons à présent quelles sont les espèces rares et menacées. La *Liste des plantes rares, menacées et endémiques en Europe*, comportant 1878 espèces en tout, a été établie par le Comité des plantes menacées de l'UICN (CPM) et publiée par le Conseil de l'Europe. Elle a été acceptée par les gouvernements représentés au Conseil, et leurs ministres de l'Environnement ont approuvé une ferme résolution dans laquelle ils ont recommandé à leurs gouvernements de se laisser guider par onze principes dont l'un est de créer des réserves naturelles pour toutes les espèces mentionnées comme menacées.

La nouvelle campagne du Conseil de l'Europe sur la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels souligne également les rapports et les liens des approches écologique et floristique à l'égard de la conservation, cette dernière fournissant des indications détaillées concernant les sites à protéger de ces deux points de vue.

Au cours des cinq prochaines années de son programme européen, le CPM fera tout ce qu'il pourra pour rapprocher ces deux méthodes d'importance capitale et se réjouit de poursuivre la précieuse collaboration qu'il a connue jusqu'ici avec le Conseil de l'Europe. La campagne constitue un pôle idéal pour ce travail, car nous souhaitons avant tout traduire les données figurant sur la liste en recommandations fermes et en suggestions d'actions à entreprendre sur le terrain. Dans cette tâche,

il faut surtout mieux connaître la localisation des espèces énumérées: où poussent-elles exactement et à qui appartiennent les terrains? Si l'on jette un regard sur la localisation de chacune des 1878 espèces, on trouve des «enclaves» de plantes menacées dans certaines régions et certains endroits. Ces informations doivent dans ce cas nous inciter à agir. Si l'on y ajoute des considérations écologiques, on obtient de puissants arguments que les organismes s'occupant de la conservation à l'échelon national et international peuvent faire valoir pour assurer la protection de ces sites.

Les zones protégées

Il est essentiel, dans cette tâche, de savoir combien d'espèces rares et endémiques se trouvent dans des zones déjà protégées d'une façon quelconque. Or, si nous pouvons dès à présent savoir quelles espèces se trouvent dans des jardins botaniques — 529 ont été répertoriées dans 70 jardins européens jusqu'ici — nous ne possédons toujours pas de base de données équivalentes pour les espèces protégées se trouvant dans des parcs naturels, des réserves naturelles et d'autres zones protégées. Nous n'avons même pas une liste de toutes les réserves. Pourtant, c'est évidemment dans les parcs naturels et dans les réserves naturelles que les espèces végétales sont conservées avec le plus de succès et au moindre coût et non pas dans des jardins botaniques, sauf en dernier ressort. Il importe donc au plus haut point que cette base de données soit rapidement constituée par le CPM. De cette façon, on pourra exercer une surveillance régulière sur les plantes menacées, protégées *in situ* et conservées dans des jardins botaniques, et l'on pourra concevoir et appliquer des stratégies nationales, régionales et globales.

Mon collègue Max Walters a aimablement fait pour moi une petite enquête sur la flore menacée dans trois importantes réserves de tourbe de l'East Anglia — Wicken Fen, Wood Walten Fen et Chippenham Fen. Ensemble, ces réserves contiennent six des quarante-neuf espèces figurant sur la liste des espèces menacées en Grande-Bretagne établie par le Conseil britannique pour la conservation de la nature. De ces espèces, une seule, l'orchidée des tourbières (*Liparis loeselii*), figure sur la liste européenne, les autres étant assez communes sur le continent européen. Cette espèce illustre l'importance d'une approche floristique et écologique combinée à l'égard de la conservation. L'orchidée des tourbières est éteinte sur

ces réserves, victime de l'évolution végétale survenue dans les premières années de la réserve, alors que les processus écologiques de la tourbe étaient mal connus. De toute évidence, lorsque l'on découvre une espèce menacée dans une réserve, une gestion fondée sur la connaissance et le respect des principes écologiques pertinents et de l'ensemble de la biologie de la plante est essentielle pour sa survie. Dans ce cas, il convient soit de faucher soit d'affecter le site au pâturage. Un autre exemple intéressant d'absence de gestion cette fois d'un terrain agricole a permis à une espèce endémique rare yougoslave de se développer. La *Degenia velebitica*, selon le « Livre rouge de l'UICN sur les espèces végétales » (*The UICN Plant Red Data Book*) ne survit en nombre raisonnable que parce qu'elle a pu coloniser du terrain proche rasé par les animaux en plus de son habitat dispersé constitué d'éboulis montagneux.

Bien qu'il soit relativement aisé de déterminer le contenu en espèces menacées des parcs et des réserves d'Europe septentrionale, cette tâche est beaucoup plus vaste et plus difficile pour la région méditerranéenne, tout simplement en raison de la grande richesse de la flore. Cet effort n'en doit pas moins être entrepris. Par exemple, de nombreux botanistes connaissent les fameuses espèces endémiques primitives *Jankea heldreichii* et *Viola delphinantha* présentes dans le Parc national du mont Olympe en Grèce. Cependant, combien d'autres espèces parmi les 680 inscrites sur la liste du CPM pour la Grèce sont présentes dans ce parc national connu pour sa richesse végétale?

Dans le cadre de ce programme, nous devons également étudier de plus près les habitats de chacune des espèces menacées. Il est d'ores et déjà établi qu'à l'échelle européenne ce sont les fleurs des fagnes et des dunes de sable qui sont les plus exposées. Le CPM espère que le programme entrepris avec le Conseil de l'Europe permettra de rassembler des données concernant les habitats de ces espèces dans le cadre d'une mise à jour générale de la liste.

Mais le recueil de données n'est qu'une étape dans l'entreprise de conservation. Ce qu'il faut, c'est mener une action sur le terrain. Nos recherches nous montrent que la plupart sinon la totalité des espèces menacées pourraient être sauvegardées à un coût faible ou nul. Les sites sont souvent petits et à portée de groupes de soutien bénévoles, tels que sociétés d'histoire naturelle, clubs universitaires, etc. L'objectif est donc simple: il ne faut plus d'extinction de plantes en Europe. G.L.L.

Réparer nos dégâts

Antal Festetics

La préservation de la faune européenne, dans toute la diversité de ses espèces et de ses habitats, est une obligation qui nous concerne tous. La conservation de l'acquis serait une entreprise insuffisante, compte tenu des pertes subies par notre faune au cours des deux ou trois derniers siècles. Cela reviendrait, pour beaucoup d'Etats de notre continent, à isoler de l'industrialisation générale quelques malheureux restes de paysages naturels, écologiquement intacts (l'agriculture, elle aussi, n'est aujourd'hui rien d'autre qu'une branche de l'industrie) et, partout ailleurs, à profiter de la présence d'une faune « ordinaire ». Il n'y aurait pas de place alors pour les personnes exigeantes, pour les spécialistes des animaux sauvages. La protection de la nature consiste — même si cette notion paraît aujourd'hui banale — à préserver la nature dans sa forme originelle. Il ne s'agit pas bien entendu de « ressusciter » le bœuf sauvage (que nous avons exterminé), par exemple en réintroduisant d'une manière non scientifique l'élevage de ce qu'on appelle l'« auroch » (qui n'est rien d'autre qu'un bœuf domestique ordinaire), car la roue de l'histoire ne revient pas en arrière. Une fois que nous avons complètement exterminé une espèce animale sauvage, personne ne peut la faire revenir d'un coup de baguette magique. Il en va de même en ce qui concerne le cheval sauvage, dont nous pouvons encore admirer quelques représentants dans les jardins zoologiques — et uniquement en ces lieux, car c'est en vain que nous préférierions les observer dans les libres espaces des terrains de chasse : les habitats de ce type — les vastes steppes — n'existent plus en Europe. Il existe cepen-

dant de nombreux animaux sauvages que nous n'avons refoulés qu'à une date relativement récente et qui, dans quelques pays, ont réussi à survivre jusqu'à aujourd'hui ; c'est le cas, par exemple, des grands carnassiers européens. Dans les Alpes orientales, le lynx, l'ours et le loup, en tant que gibier sédentaire, et le gypaète barbu (*Gypaëtus barbatus*) en tant qu'oiseau « couveur », ont disparu voici environ cent ans. Nos ancêtres les ont exterminés parce que les grands carnassiers ne représentaient à leurs yeux que des concurrents, à une époque où l'élevage était encore extensif et où l'on s'appliquait déjà intensivement à constituer des réserves de gibier, mais uniquement de ce qu'on appelait le « gibier utile » — essentiellement des bêtes à cornes et des cervidés qui permettaient de se procurer des trophées.

Aujourd'hui nous savons qu'ils eurent tort d'agir ainsi. Nous n'avons pas le droit d'éliminer purement et simplement les espèces qui nous paraissent « nuisibles » ; nous avons au contraire le devoir, là où cette élimination est déjà chose faite, de réparer les conséquences des fautes de nos prédécesseurs. Pour certaines espèces, les choses se passent de telle manière que la diversité et l'authenticité des habitats se trouvent à nouveau garanties. Pour d'autres espèces, nous devons agir d'une manière un peu plus artificielle, car elles ne reviendraient pas de leur propre mouvement ; le lynx, par exemple, devrait, pour atteindre les Alpes à partir des Carpates slovaques ou transylvaniennes, traverser de vastes plaines industrialisées et urbanisées. Nous devons donc ici « donner un coup de pouce » (c'est un mal nécessaire), c'est-à-dire amener ce genre

d'animaux sauvages des Carpates jusqu'aux Alpes, et les remettre en liberté lorsqu'ils sont parvenus à destination. Cela semble très simple, mais c'est en réalité beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît.

Une œuvre de longue haleine

La réintroduction du lynx dans les Alpes autrichiennes a nécessité trois années de préparation scientifique et technique à l'Université de Göttingen et en Styrie, région dans laquelle nous avons choisi un territoire suffisamment spacieux et écologiquement intact, en vue de la réacclimatation de ce prédateur. Les lynx sont capturés en Tchécoslovaquie — grâce à la coopération du jardin zoologique d'Ostrava — ils sont placés dans un vaste enclos situé au beau milieu des Alpes, où ils s'habituent à leur nouvel habitat ; puis ils sont mis en liberté, équipés d'un petit émetteur radio. A l'aide de la télémétrie, l'on a pu reconstituer d'une manière assez précise, après la fonte des neiges, la « prise de possession » progressive par les lynx du territoire avoisinant l'enclos, reconstituer leurs lieux de séjour, leurs passées et les dimensions de leur habitat. Deux collaborateurs de l'Institut de Göttingen se sont déplacés continuellement, à pied, en auto, et parfois dans un avion de sport, pour étudier, à l'aide du repérage radio, le comportement des animaux. Cette méthode éthologique indirecte nous permet de connaître le mode de vie d'espèces qui, normalement, demeurent pour nous « invisibles » dans les vastes forêts.

Après les premières chutes de neige, l'essentiel de l'activité consista désormais à repérer, lors de sorties quotidiennes à ski, les traces des lynx. La tâche n'était pas facile dans ces hautes montagnes parsemées de rochers et où les avalanches ne sont pas rares ; cependant, les résultats ont été satisfaisants. Nous avons découvert des lieux de repos et des restes de repas, et nous avons pu reconstituer la manière dont les lynx chassent dans la neige. Les centaines de données recueillies (essentiellement des paramètres sur les biotopes : climat local, exposition ou caractéristiques végétales des refuges inaccessibles des lynx) ont été exploitées à l'aide d'un ordinateur à l'Université de Göttingen. Les résultats permettent de définir des orientations pour les futures opérations de réacclimatation.

Il ressort de ces observations que les lynx vivent d'une manière étonnamment discrète, qu'ils aiment se fixer dans un endroit, et qu'ils sont capables de s'intégrer rapidement à la communauté de la faune alpine. Plus d'un chasseur redoutait que le lynx ne fit des ravages parmi les cerfs, les chevreuils et les chamois ; de leur côté, les forestiers comptaient sur son concours pour réduire sensiblement le nombre de ces herbivores, et limiter ainsi

les mutilations — importantes par endroits — qu'ils infligent à la flore sylvestre ; or, ni cette crainte, ni cet espoir ne se sont vérifiés. Le tableau de chasse de ces prédateurs est relativement modeste, et son importance ne se situe pas au premier chef sur le plan quantitatif, mais sur le plan qualitatif. Ils n'ont pas tant une action de régulation qu'une action de sélection — au sens d'un écrémage biologiquement bénéfique — au sein des populations qui fournissent leurs « victimes ».

Les neuf lynx qui ont été réacclimatés en Autriche en 1977/1978 se sont déjà multipliés, et par conséquent l'on peut dire que le projet initial a été couronné de succès. Cette entreprise n'eût guère été réalisable sans l'aide financière de la Société zoologique de Francfort-sur-le-Main, du Fonds pour l'encouragement de la recherche scientifique en Autriche, et de la Fédération autrichienne pour la protection de la nature. Mais tout aussi important a été l'esprit de coopération qui s'est établi avec les propriétaires fonciers, les chasseurs et l'ensemble de la population locale. Seule une minorité de gens se déclare adversaire du lynx, et il est nécessaire d'informer cette minorité du rôle que joue cet animal dans la nature.

Des précautions indispensables

L'on ne doit pas lâcher des lynx illégalement dans la nature, comme cela s'est produit malheureusement ici ou là — ce qui a d'ailleurs entraîné des tensions durables entre les partisans et les adversaires du lynx. L'on ne doit pas non plus mettre en liberté un animal né dans un zoo ; cela aussi est arrivé, et les conséquences en ont été désastreuses. Enfin, il ne faudrait lâcher dans la partie centrale de l'Europe que des lynx originaires de cette partie centrale ; par exemple, il ne faut introduire dans les Alpes que des lynx des Carpates, et non leurs congénères de Scandinavie. Nous avons érigé ces conditions en principes, afin de pouvoir « exploiter » au mieux le petit nombre d'animaux dont nous disposons, et nous avons aussi établi des priorités en ce qui concerne les territoires susceptibles d'accueillir de nouveaux peuplements de lynx. Il importe de procéder ainsi, car la réacclimatation traverse actuellement une phase « euphorique », caractérisée par une propension à lâcher des lynx aussi bien dans des endroits adéquats qu'en des lieux inappropriés. Il faudrait commencer par étoffer les populations alpines. En Yougoslavie (Slovénie) — à 150 kilomètres à peine, à vol d'oiseau, de l'endroit de Styrie d'où nous avons lâché nos animaux — l'on a réacclimaté en 1973 six lynx, qui se sont depuis lors multipliés. Mais les premières opérations de ce genre dans la partie centrale du continent remontent à 1970, et elles ont eu lieu en Suisse. Le nombre de lynx dans ce pays

est aujourd'hui de l'ordre de trente à quarante. On pourrait également introduire les félidés dans le (futur) parc national de la Haute-Tauer, dans le Tyrol et dans les Alpes bavaroises, de manière à boucler progressivement la chaîne des réacclimations dans les Alpes. En République Fédérale d'Allemagne, nous attendons déjà depuis huit ans que les autorités autorisent l'introduction de ce splendide carnassier dans le Harz, région de laquelle il a disparu depuis 1818. Le *Pfälzerwald*, les Alpes françaises et un certain nombre d'autres régions pourraient accueillir progressivement des populations de lynx. Mais il faut d'abord exploiter les résultats obtenus dans les Alpes de Styrie. L'Institut de biologie des espèces sauvages cynégétique de l'Université de Göttingen a décidé de consacrer ses efforts à la réacclimatation et à l'étude du lynx en Europe. Nous avons d'ailleurs choisi le lynx comme emblème de notre Institut, car on trouverait difficilement, pour l'étude des bêtes sauvages et la cynégétique, un symbole plus approprié que ce magistral chasseur !

A.F.



Tous sur le même bateau!

Brian Johnson
et Nora Liechtenstein

Tiers monde : la nature en danger

Le succès du récent ouvrage du Dr Norman Myers, intitulé *The Sinking Ark* (L'arche en perdition), description remarquable du rythme terrifiant auquel des espèces — et des catégories entières d'espèces — disparaissent de la planète, témoigne de l'ampleur des préoccupations que provoque la destruction de la nature par l'homme.

Comme le souligne le Dr Myers, ce n'est pas seulement le gibbon à crête (*Hylobates hoolock*) de Thaïlande ou le singe saki à museau blanc (*Chiropotes albinasus*) du Brésil qui seront éteints dans un an ou deux à moins d'entreprendre les efforts les plus énergiques pour le sauver. Il s'agit, malheureusement, pour la race humaine d'un problème plus grave encore que ne le laissent entendre les esthètes amateurs de fourrures et de plumes exotiques. En effet, cette destruction rapide d'espèces — le Dr Myers en estime le rythme à une espèce ou sous-espèce animale par an, taux dix fois supérieur à celui qui a été constaté pour la période du milieu du dix-septième siècle au milieu du vingtième siècle — pourrait se révéler critique pour la survie de l'homme. En résumé, l'espèce humaine avec la plus forte population mondiale de mammifères — à l'exception du rat domestique (*Rattus rattus*) qui vit de nos débris — n'érode pas seulement le paysage physique de la terre qui nourrit son appétit gigantesque, mais aussi la base génétique de milliers d'espèces de petits organismes dont la survie et les interactions communes d'insecte à insecte et d'insecte à plante pourraient être nécessaires à sa propre survie.

La gravité de ces dommages est d'autant plus grande que nous ne nous attaquons pas seulement, en tant qu'espèces, à ceux qui occupent avec nous le monde naturel, mais aussi à nous-mêmes. Notre incapacité à trouver une organisation sociale à la mesure de nos extraordinaires progrès intellectuels et techniques aboutit aux résultats suivants: une toute petite minorité des 4,3 milliards d'hommes de la planète

en gaspille la plupart des ressources et pousse une proportion importante de la race humaine — estimée par la Banque mondiale à 800 millions de personnes au moins — à la limite extrême de la dégradation.

Ces « pauvres parmi les pauvres » ont été chassés de leurs terres par une agriculture en voie de modernisation et de mécanisation, ils ont l'aspect hagard qui a toujours été celui de la misère, ils dérivent vers les banlieues sordides et grouillantes des villes ou émigrent, sans emploi, vers des terres en friche, souvent des pâturages fragiles, des savanes et plus fréquemment encore la forêt originelle.

Cette fraction particulièrement menacée de l'humanité détruit en ce moment même les plus fragiles de nos écosystèmes naturels à un rythme impressionnant. Abstraction faite des souffrances inimaginables que le gonflement de la population des grandes villes accroît d'heure en heure dans le tiers monde, les forêts qui couvrent aujourd'hui encore un quart de la



superficie des pays en développement sont abattues pour faire du feu et cultiver des denrées alimentaires, selon un taux évalué à 20 ha par minute — taux qui dans une génération et demie laisserait le tiers monde tout entier aussi déboisé que le Proche-Orient.

Comment les espèces peuvent-elles espérer survivre à ce *Blitzkrieg* mené contre la nature à une échelle incroyable? Il n'y a qu'une seule réponse à cette question: la résistance est impossible, à moins que l'homme ne concentre son attention sérieusement et massivement sur la protection de la nature, et les efforts nécessaires sont à la taille de ceux qui n'avaient été occasionnés jusqu'ici que par la guerre.

Plus fondamentalement encore, les autres espèces de notre arche continueront à partager avec nous un avenir de plus en plus incertain tant que nous n'aiderons pas nos semblables dont le tiers vit dans la pauvreté et dont le cinquième est totalement démuné, de façon à les empêcher de détruire la nature pour survivre à court terme.

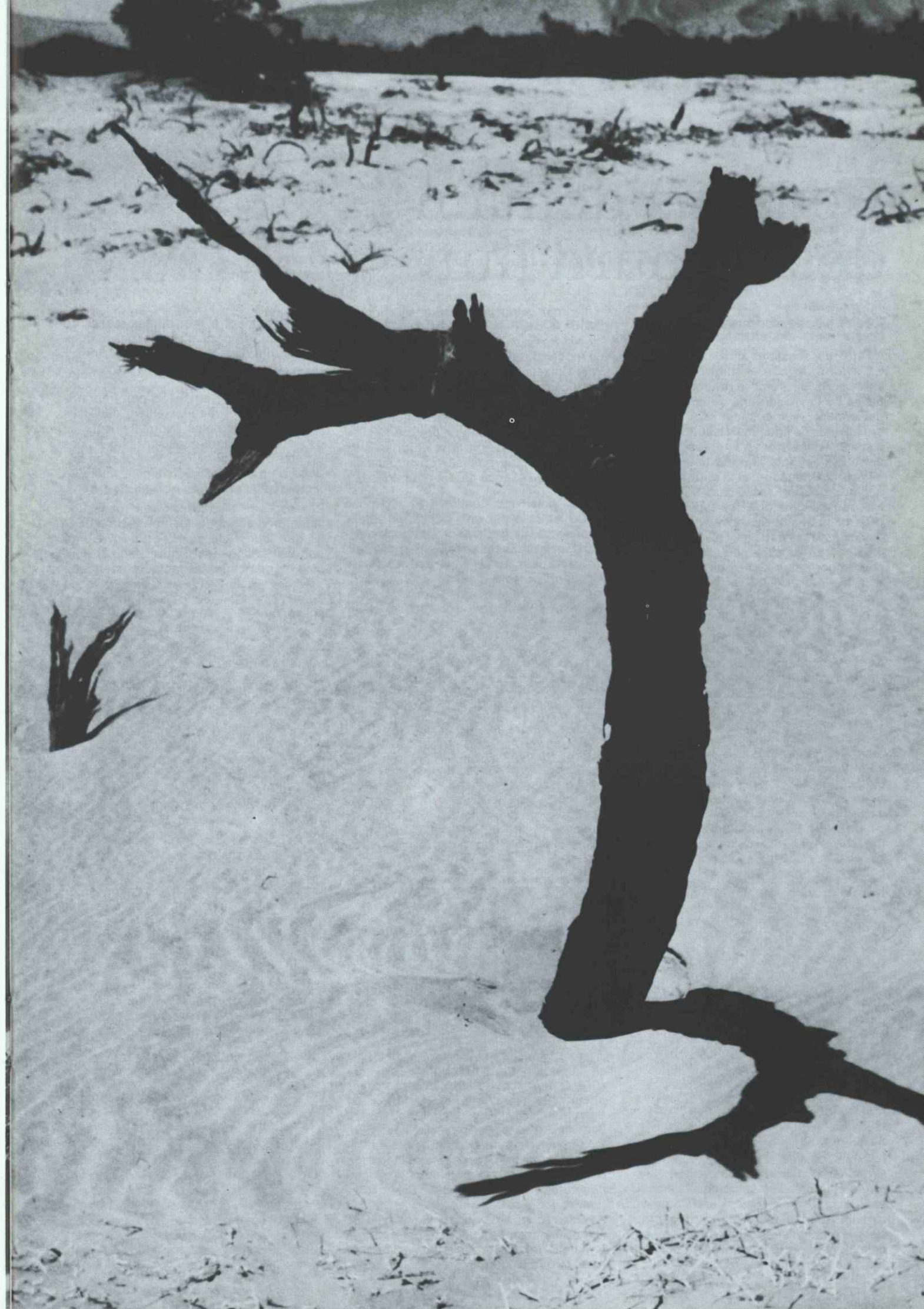
Une nouvelle stratégie du développement

Cette aide implique une immense réorientation des ressources, mais les moyens indispensables sont là en abondance. Pour l'instant, l'apport des pays riches au développement est consacré presque entièrement aux efforts pour reproduire dans les pays du tiers monde l'infrastructure économique — ports, chemins de fer, routes, ponts, centrales énergétiques, etc. — d'une expansion industrielle rapide. Cette stratégie du développement a été suivie au cours des décennies 1960 et 1970. A l'ouverture de la décennie 1980, l'insuffisance de l'attention accordée aux plus pauvres dans le passé risque, pour plusieurs raisons, de réduire à néant une grande partie des investissements. La terrible érosion des sols, l'envasement des réserves d'eau, l'acidification de vastes zones de terres irriguées et les girations climatiques qui en résultent — on passe de l'inondation à la sécheresse — deviennent évidents pour quiconque a des yeux et des oreilles. Jusqu'à présent, ces facteurs ont trop souvent été ignorés par les gouvernements responsables et par les instituts d'aide au développement qui ont affecté collectivement, aux frais des contribuables, près de 30 milliards de dollars par an au développement économique des pays visés.

La protection de la nature ne peut être dissociée de ce vaste effort de développement. Si nous continuons à nous attacher trop à la construction d'infrastructures économiques au lieu de conserver ou de remettre en état la base de ressources naturelles, nous pouvons nous attendre pour la fin de la décennie à ce que nos efforts de développement soient pratiquement réduits à néant. En revanche, si nous parvenons par des milliers de décisions de petite et moyenne importance à aider les plus nécessiteux grâce à une énergie nouvelle (solaire par exemple), grâce au reboisement, à la protection des sols, à l'amendement des terres irriguées et à l'application de centaines de nouvelles technologies très prometteuses et à petite échelle, alors nous pourrions endiguer la vague actuelle de destruction.

Seule cette révision des structures de développement, aussi bien dans les pays pauvres que dans les pays riches, permettra de sauvegarder des espèces à la fois attrayantes et vitales pour l'homme.

B.J. et N.L.



Pensons demain dès aujourd'hui

Magnar Norderhaug



Les espèces « communes »

Malgré de sensibles améliorations dans les efforts de conservation pendant les années 70, un nombre grandissant d'espèces de la vie sauvage du monde entier deviennent vulnérables aux activités croissantes de l'homme. Beaucoup de ces espèces sont encore nombreuses, mais la perte des habitats, la perturbation, la pollution, l'exploitation et d'autres facteurs négatifs peuvent facilement les faire entrer dans la catégorie des espèces menacées dans quelques années. Le maintien de ces espèces et de leur niveau de population sera très certainement une de nos plus importantes tâches de conservation au cours des années 80.

Une des premières leçons à tirer est que, souvent, les « espèces communes » ne sont pas aussi nombreuses ou aussi largement distribuées que les gens le croient. La documentation présentée à la Conférence internationale pour la conservation des zones humides et de la sauvagine (République Fédérale d'Allemagne, 1974) pour dix-sept des principales espèces d'échassiers hivernant en Europe a montré que neuf espèces avaient une population hivernale de moins de 20 000 individus. Seules cinq espèces avaient une population hivernale supérieure à 100 000 individus. Sur les huit espèces de canards hivernant en Europe du Nord-Ouest, seules trois espèces avaient une population hivernale de 500 000 individus ou plus.

Nombre de ces espèces peuvent facilement en venir à un état de conservation défavorable parce que leur population est moins nombreuse et plus vulnérable que les gens ne le pensent souvent.

A ce propos, il convient également d'attirer l'attention sur un petit nombre d'espèces ayant un fort potentiel de reproduction et une grande tolérance à l'égard des habitats à domination humaine (faisan (*Phasianus colchicus*), canard colvert (*Anas platyrhynchos*), étourneau (*Sturnus vulgaris*), sansonnet, etc.). Le succès écologique de ces espèces risque de conduire facilement à la conclusion erronée que la plupart des autres espèces ont également un fort potentiel de reproduction et une grande résistance écologique aux influences humaines.

En général, dans le monde entier, l'ingérence et la pression écologiques grandissantes de l'*Homo sapiens* entraînent une simplification et une instabilité écologiques. Pour la majorité des autres espèces, cela signifie en fin de compte des conditions de vie moins favorables.

Point de non-retour ?

Le modèle de population mis au point à la Yale University pour les grues des dunes américaines est un exemple qui illustre la vulnérabilité des espèces existant en très grand nombre. Le modèle a démontré que malgré une population de près de 193 000 grues des dunes, un taux de chasse de 12 500 individus pouvait provoquer l'extinction de l'espèce en dix-neuf années.

Il y a aussi une opinion très répandue selon laquelle par une protection totale, l'homme peut facilement rétablir les populations appauvries. Toutefois, en réalité, on ne peut jamais en être sûr. Certes, il existe un nombre d'exemples bien documentés de rétablissements satisfaisants. Deux exemples tirés de l'histoire de la conservation du Svalbard figurent parmi eux :

— La population de rennes (*Rangifer tarandus*) du Svalbard était probablement inférieure à 500 individus lorsqu'elle a été totalement protégée en 1925. Aujourd'hui, elle atteint environ 11 000 à 12 000 animaux.

— La population des morses (*Odobenus rosmarus*) du Svalbard était près de l'extinction avant de bénéficier d'une protection totale en 1952. Pendant les années 60-70, le morse a montré des signes de rétablissement, probablement dus à l'immigration d'individus en provenance de l'URSS.

Toutefois, d'autres exemples pris dans la région du Svalbard sont loin d'être convaincants :

— La baleine franche (*Balaena mysticetus*) a été intensivement exploitée depuis le début des années 1600. Bien qu'elle bénéficie d'une protection totale depuis 1935, sa population ne montre aucun signe de redressement. Depuis 1945, on a enregistré la présence de seulement cinq individus de cette espèce dans les eaux du Svalbard.

— La bernache cravant à ventre clair (*Branta bernicla hrota*) était autrefois la plus nombreuse des oies se reproduisant dans le Svalbard. Son exploitation durant l'été et l'hiver combinée avec une base alimentaire réduite dans les zones d'hivernage a entraîné une forte diminution de la population. Malgré l'actuelle protection totale dans les zones de reproduction, le long de la route de migration et dans les zones d'hivernage, il n'y a pas de signe manifeste d'un redressement de la population. A l'heure actuelle, celle-ci ne compte que 2 000 individus environ.

L'enseignement à tirer de ces études de cas est qu'il importe d'assurer des marges de sécurité dans la gestion de la faune.

Migrations

Les espèces migratrices et non migratrices se trouvent manifestement dans des situations différentes. Normalement, les espèces non migratrices sont plus faciles à gérer étant donné que leur gestion dépend d'un nombre relativement faible de facteurs et d'un ou de quelques pays.

Les espèces migratrices sont dans une situation bien moins favorable étant donné que leur cycle de vie et le niveau de population dépendent normalement d'un plus grand nombre de facteurs extérieurs. Toutefois, à la fin des années 70, nous pouvons noter qu'une meilleure base a été instaurée pour la gestion future des espèces migratrices :

— la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine est entrée en vigueur en 1975. A l'heure actuelle, environ vingt-cinq pays sont parties à la convention ;

— la nouvelle Convention relative à la conservation de la vie sauvage et en particulier des espèces migratrices et de leurs habitats naturels conclue à Bonn en juin 1979, a été signée par vingt-deux nations à la fin de la réunion ;

— la directive des Communautés européennes sur la conservation des oiseaux a été approuvée en 1978 ;

— la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe a été ouverte à la signature lors de la Conférence ministérielle de Berne en septembre 1979.

Toutefois, ces accords internationaux ne résolvent pas les problèmes. Ils sont simplement les instruments d'une coopération en matière de conservation et de gestion internationales de la vie sauvage.

La gestion de la vie sauvage dans les années 80

Dans les années 80, la pression sur toutes les ressources biologiques augmentera très certainement. Cela signifie également que la nécessité d'une gestion efficace de la vie sauvage se fera de plus en plus sentir :

— les espèces ne doivent pas être considérées comme des populations isolées de leur environnement et des autres espèces. Dans une grande mesure, elles doivent être gérées comme des parties intégrantes des écosystèmes.

Cette philosophie clairvoyante se reflète dans la loi américaine de 1972 sur les mammifères marins : « Il ne faut pas permettre aux espèces de population de diminuer au-delà du point auquel elles cessent d'être un élément de fonctionnement significatif dans l'écosystème dont elles font partie. »

— Sur le plan national, il faut tenir pleinement compte de tous les intérêts publics pertinents dans la gestion de la vie sauvage et de leurs habitats. Sur le plan international, il faut une meilleure coopération et une meilleure coordination en ce qui concerne les intérêts de la vie sauvage impliquant deux pays ou plus. Les points suivants peuvent contribuer à assurer des efforts intensifiés dans la gestion de la vie sauvage des années 80 :

— une législation nationale efficace fondée sur le principe selon lequel toutes les espèces sont totalement protégées sauf indication contraire. L'exploitation est en conséquence limitée aux espèces pour

lesquelles cela est acceptable sur le plan écologique et social ;

— une intensification de la lutte contre les facteurs négatifs y compris la lutte contre la pollution, l'exploitation, la prise accidentelle et d'autres formes d'ingérence humaine négative ;

— une protection efficace de l'habitat y compris l'établissement de systèmes nationaux de zones protégées afin d'assurer le maintien de zones vitales de reproduction, de migration et d'hivernage ;

— une utilisation multiple : tous les intérêts sociaux doivent être pleinement pris en considération dans la gestion de la vie sauvage. Etant donné que la protection de l'habitat couvrira normalement moins de 10 % de la superficie au sol d'un pays, la gestion du reste des sols (90 % ou plus) devrait intégrer de façon adéquate les principes de conservation et de gestion de la vie sauvage ;

— des recherches : dans la plupart des pays, il faut entreprendre davantage de

recherches liées à la gestion. Deux questions semblent vitales :

• la mise au point de programmes de surveillance sûrs et sensibles afin de suivre les changements de population.

• des recherches portant sur l'impact des facteurs humains négatifs sur la vie sauvage et ses habitats ;

— une coopération internationale : au cours des années 70, divers instruments juridiques de coopération internationale en matière de gestion de la vie sauvage ont été mis au point. Dans les années 80, ces instruments devront être activement utilisés pour améliorer l'état de conservation de la vie sauvage ;

— une information et une éducation : il faut davantage encourager l'intérêt et la participation du public à la conservation de la faune.

Il faut que l'opinion comprenne la valeur sociale de la vie sauvage et que l'on réalise pleinement les risques grandissants confrontant la majorité des animaux au cours des prochaines décennies. M.N.

Anthropophilie, preuve de l'échec

Sergio Frugis

Tous les jours, des hommes de science se heurtent à de nouveaux problèmes pour la survie de certaines espèces animales qu'il faut ajouter à la liste de celles directement menacées par l'homme.

En revanche, l'homme de science et aussi le profane prennent rarement le temps de considérer... « l'autre côté de la médaille », à savoir les espèces qui ont profité de l'activité de l'homme et des changements de l'habitat, accroissant leur population et devenant souvent « humanomanes », incapables de s'en sortir sans l'homme. En fait, une vingtaine d'espèces se sont si bien accommodées de l'habitat ou des activités humaines qu'elles ont carrément abandonné leur « ancien » mode de vie plus naturel.

Les rats bruns et noirs (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) sont deux espèces animales qui, après avoir atteint l'Europe occidentale avec les hordes des peuples asiatiques, se sont ensuite répandues aux quatre coins du globe, dans les pas de l'homme (surtout de l'homme blanc) et ont maintenant commencé à se disputer le titre de « partenaire privilégié ». Ce que cela a signifié pour l'humanité, avec les épidémies de peste et autres maladies, nous ne le savons que trop.

Fort heureusement, il existe des espèces moins nuisibles, plus « amicales ». L'hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*) et l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) sont deux oiseaux qui, à une époque de leur évolution, ont décidé de nicher presque exclusivement dans ou près des bâtiments, granges, étables, ruines, etc. L'inclination très nette de la cigogne blanche

(*Ciconia ciconia*) à nicher sur le faite des toits, les cheminées, les tours et les vieux remparts est aussi bien connue.

Certains objets façonnés par l'homme sont exploités de manière étrange. Les antennes de télévision, par exemple, font d'excellents perchoirs d'où beaucoup d'oiseaux, comme le merle noir (*Turdus merula*), le sansonnet (*Sturnus vulgaris*), la tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le rouge-queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) blanc, etc., poussent leur chanson.



Les habitudes des ménagères britanniques et celles des mésanges charbonnières et des mésanges bleues (*Parus major* et *Parus caeruleus*) ont permis de découvrir que ce que nous croyions être le véritable trait distinctif de l'homme, la transmission culturelle, nous le retrouvons dans beaucoup d'autres espèces animales, non seulement chez les mésanges, mais aussi chez les abeilles, les singes et même les insectes, s'il faut en croire certaines expériences très récentes.

En d'autres termes, les animaux sont eux aussi capables « d'échapper » à l'évolution organique et à ses lois génétiques en développant des connaissances comme l'acquisition de nouvelles habitudes par l'imitation d'un geste accompli par des sujets particulièrement doués. C'est précisément par ce processus que les mésanges britanniques ont appris à ouvrir la capsule métallique des bouteilles de lait déposées chaque matin sur le seuil des maisons par les commerçants. A la suite de la découverte de l'existence d'une source importante d'aliments riches en graisse (crème sur la face intérieure de la capsule) faite par quelques mésanges particulièrement astucieuses, cette habitude s'est répandue à travers le pays d'une manière qui suggère un processus d'apprentissage de la part des mésanges témoins de cette découverte.

Trop peu d'études détaillées ont été faites jusqu'ici pour permettre une généralisation. Néanmoins, la plupart des auteurs s'accordent sur un point essentiel : la sinanthropie (ou si vous préférez l'anthropophilie), c'est-à-dire la forte tendance à vivre avec l'homme ou dans un habitat humain est l'expression du désordre écologique provoqué par l'homme dans le flux et les cycles énergétiques. En d'autres termes, ces espèces qui sont étroitement liées à l'homme et semblent profiter de ses activités sont la preuve tangible de l'échec de l'homme à trouver sa place dans la nature et de sa participation, même inconsciente, à un processus irréversible qui, s'il continue au rythme actuel, abrégera certainement la vie de notre planète. S.F.

L'action parlementaire

Marga Hubinek



Il y a quelques années encore on s'étonnait plutôt lorsqu'un homme politique se préoccupait de protection de la nature. On était habitué à ce qu'il prenne la parole à propos de problèmes politiques, de préoccupations sociales, de questions économiques, mais la protection de la nature restait un domaine plus ou moins réservé aux rêveurs.

Qualité de la vie

La croissance économique extrêmement rapide des pays industrialisés occidentaux et l'exploitation anarchique des ressources naturelles en détériorant notre environnement de manière irrémédiable, ont provoqué une prise de conscience progressive de ce qui fait la qualité de la vie: la possibilité de vivre dans un cadre digne de l'homme. Si celui-ci détruit sans scrupules cet environnement-cadre dont font partie également toutes les formes de vie animale et végétale, il sera condamné à vivre dans ces tours de béton sans âme qui dévorent le paysage. Le malaise de ceux qui habitent ces grands ensembles de nos villes modernes et souffrent de la pollution de l'air et des bruits de la circulation se traduit à la fin de chaque semaine par d'interminables colonnes de voitures fuyant la ville.

Autre facteur de détérioration du paysage: la construction anarchique dans les zones d'attraction des grandes villes. L'espace vital de la flore et de la faune est de plus en plus réduit par la progression des résidences secondaires.

Le Conseil de l'Europe mérite notre reconnaissance pour s'être occupé dès 1962 de la protection de l'environnement et de la nature épaulant ainsi tout homme

politique qui décidait de se faire le champion de cette cause. Les politiciens de la jeune génération ont compris que l'environnement naturel, le monde des plantes et des animaux qu'il abrite, constitue un bien précieux qui — une fois détruit — est à jamais perdu. Cette génération n'est plus vouée sans réserve à une croissance économique sans limites. Cette génération qui a atteint l'âge adulte dans cette période de destruction systématique de l'environnement, entend désormais mettre fin à l'extension effrénée des grandes villes. La qualité de la vie suppose des communautés plus petites, moins écrasantes. La volonté de construire doit être canalisée.

La protection de la nature dont la conservation de la faune et de la flore fait partie intégrante, est devenue peu à peu une tâche politique de premier plan pour laquelle le Conseil de l'Europe offre une tribune irremplaçable. C'est ainsi que la recommandation de 1976 sur la protection des oiseaux a donné un coup de semonce particulièrement à tous ces pays riverains de la Méditerranée dans lesquels la chasse aux oiseaux migrateurs épuisés est un sport très répandu. Mais il se passera certainement encore des années avant que l'opinion publique de ces pays soit suffisamment sensibilisée pour que cessent les massacres annuels et que les gouvernements prennent des mesures adéquates.

La Recommandation 825 (1978) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative à la protection des espèces sauvages et à la chasse aux phoques n'a pas non plus été acceptée avec une joie sans mélange par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Dans cer-

tains pays scandinaves, une jeunesse trop gâtée a inventé un sport qui tue chaque année des dizaines de milliers de bébés phoques. L'intérêt économique de cette pratique est assez limité. C'est le plaisir sportif qui l'emporte dans cette chasse qui ne laisse pas aux jeunes animaux la moindre chance. On ne saurait parler d'intérêt économique que pour quelques habitants du Groenland qui d'ailleurs chassent surtout les animaux adultes pour couvrir leurs besoins alimentaires. La recommandation ne pouvait malheureusement pas toucher le Canada, pays où le massacre des phoques se renouvelle tous les ans à grande échelle, en dépit des protestations des amis de la nature dans le monde entier. Ce pays, on le sait, n'est pas membre du Conseil de l'Europe. Des pétitions signées de milliers de citoyens européens, récemment rassemblées et envoyées au Premier ministre, n'ont malheureusement rien changé à la position du Gouvernement canadien. Les quotas autorisés ont été augmentés cette année de manière telle que certaines espèces sont menacées de disparition. N'y a-t-il pas là de quoi perdre courage?

Les organisations internationales poursuivront pourtant leurs travaux, et il faut espérer que l'on parviendra à atteindre pour tout ce qui touche à la protection de la nature ce degré de conscience propre à lui garantir la place qu'elle mérite dans les préoccupations de tous les citoyens de nos Etats.

M.H.



Gyps fulvus

Un message d'espoir

Egbert Ausems



Le 19 septembre 1979, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe a été ouverte à la signature à Berne à l'occasion de la 3^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement.

Elle a été signée par dix-neuf Etats¹, et plusieurs délégations ont annoncé que leurs gouvernements respectifs avaient l'intention de le faire dans un proche avenir.

Deux années de négociations

Nul n'ignore les réalisations que l'on doit au Conseil de l'Europe dans le domaine de la conservation internationale de la nature et — partant — l'importance du rôle qu'il y joue. Aussi, lorsque les milieux européens de la conservation de la nature ont pris conscience de la nécessité d'un instrument juridique international pour la conservation de la vie sauvage en Europe, la tâche d'en élaborer le texte a-t-elle été confiée au Conseil de l'Europe, en raison du grand nombre de ses Etats membres, de ses comités d'experts intergouvernementaux, de ses ressources en matière de secrétariat et, par-dessus tout, de son expérience dans ce domaine.

En novembre 1976, suite aux recommandations formulées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et la 2^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement, le Comité des Ministres a convoqué un comité intergouvernemental d'experts « chargé de rédiger, sur la conservation de la vie sauvage — en particulier les espèces migratrices et le milieu naturel en Europe — un instrument qui permettrait d'obvier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des conventions existantes... ».

Au terme de deux années de dures négociations, ce comité, présidé par l'ambassadeur Gunnar Seidenfaden (Danemark), a soumis, le 19 décembre 1978, le texte d'un projet de convention au Comité des Ministres qui, à l'issue d'un examen approfondi, a adopté ce texte et a décidé de l'ouvrir à la signature le 19 septembre 1979.

Compromis

Ce comité de rédaction a été guidé par trois considérations dans ses travaux. Tout d'abord, en tant qu'activité officielle inscrite au programme de travail du Conseil de l'Europe, la rédaction de la

convention devait se faire suivant les règles fixées pour les autres conventions du Conseil de l'Europe².

En second lieu, le Comité a été chargé de présenter un projet qui, tout en élevant le niveau général de la conservation de la nature en Europe, pallie les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des conventions existantes, soit parce que ces dernières imposent des obligations excessives à leurs signataires, soit parce que leurs dispositions sont inefficaces.

Enfin, on s'est rendu compte d'emblée qu'un grand nombre des problèmes de conservation qui se posent, et dont la résolution passe par une coopération internationale, ne sauraient être résolus dans le seul cercle des Etats membres du Conseil de l'Europe, et qu'il fallait donc tout mettre en œuvre pour rédiger un texte qui encouragerait d'autres Etats à devenir Parties Contractantes.

Un compromis s'imposait manifestement pour concilier ces trois exigences; aussi la convention a-t-elle été élaborée comme un instrument du Conseil de l'Europe attribuant aux Parties Contractantes des prérogatives que l'on ne trouve pas d'ordinaire dans les conventions du Conseil de l'Europe. En outre, elle constitue l'armature d'une protection efficace de la vie sauvage en Europe, à la fois au niveau national et au niveau international. Elle évite d'imposer des obligations draconiennes qui dissuaderaient certains Etats d'y adhérer et offre au contraire un mécanisme assez flexible pour que l'on puisse en renforcer progressivement les articles et annexes.

Ce compromis se reflète dans la structure de la convention, qui se compose de quatre parties:

- A. un préambule énonçant les motivations des Parties Contractantes;
- B. un premier dispositif, qui porte sur les actions et objectifs des Parties Contractantes relatifs à la conservation de la vie sauvage;
- C. un second dispositif concernant la mise en œuvre et l'adaptation de la convention;
- D. quatre annexes énumérant respective-

2. En tant qu'organisation internationale gouvernementale, le Conseil de l'Europe est lié par son Statut, qui lui assigne pour objectif principal la réalisation d'une union plus étroite entre ses membres. A cette fin, le Comité des Ministres est habilité notamment à conclure des conventions ou accords. Ces conventions — au nombre de 103 jusqu'à présent — sont signées d'ordinaire par les seuls Etats membres, les Etats non membres pouvant être invités dans certains cas à y adhérer après l'entrée en vigueur (tel est le cas des « conventions ouvertes »). Mais dans l'application de tous ces instruments, c'est le Comité des Ministres qui joue le rôle principal, et non pas les Parties Contractantes elles-mêmes qui, en tout état de cause, sont presque toujours représentées en son sein.

ment les espèces de flore à protéger strictement, les espèces de faune à protéger strictement, ainsi que les moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation à interdire.

Protection efficace

La convention stipule que les Parties Contractantes s'engagent à améliorer la conservation de la faune sauvage, de la flore sauvage et du milieu naturel en Europe, à la fois au niveau national — principalement en adaptant ou en promulguant des lois nationales — et au niveau international, par l'intermédiaire d'une coopération au sein d'un comité permanent. Il y a là un aspect important de la convention: elle couvre l'ensemble de la vie sauvage en Europe et non pas seulement les espèces menacées, dans la mesure où les Parties Contractantes s'engagent à « maintenir ou adapter la population de la flore et de la faune sauvages à un niveau qui correspond notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, tout en tenant compte des exigences économiques et récréationnelles et des besoins des sous-espèces, variétés ou formes menacées sur le plan local »³.

En outre, la convention oblige les Parties Contractantes à assurer en principe la conservation du milieu naturel de toutes les espèces végétales et animales sauvages. Tout le monde est tombé d'accord pour dire que la protection du milieu était indispensable à la conservation des espèces sauvages, mais le libellé de cette disposition a donné lieu à de longues discussions, essentiellement à cause de la répugnance de certains gouvernements à mettre en jeu des questions de souveraineté territoriale. Le présent article a donc été rédigé sous une forme qui le laissera ouvert au développement de la coopération entre les Parties Contractantes, comme par exemple dans le domaine des réserves biogénétiques et des zones humides.

La convention insiste particulièrement sur les espèces menacées, les espèces migratrices et sédentaires, les milieux de ces espèces et les milieux naturels en danger. Pour les raisons énoncées ci-dessus, il n'a été tenu compte à ce stade que des espèces rencontrées sur le territoire des Etats ayant participé à l'élaboration de la convention.

119 espèces de plantes poussant pour la plupart dans la partie méridionale de l'Europe et appelant une protection prioritaire (dont le Comité sur les plantes menacées de l'IUCN a fait l'étude à Kew, Royaume-Uni) ont été retenues comme liste de base pour l'annexe I, qui énumère les plantes à

3. Article 2.

protéger strictement; chaque Partie Contractante s'engage à interdire la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinement intentionnels de ces plantes, ainsi que, autant que de besoin, la détention ou la commercialisation de ces espèces.

55 espèces de mammifères, 294 espèces d'oiseaux, 34 espèces de reptiles et 17 espèces d'amphibiens (il est prévu d'y ajouter ultérieurement les espèces menacées de poissons et d'invertébrés d'eau douce) qui sont toutes considérées comme étant en danger, qui présentent par ailleurs trop de valeur pour être exploitées ou qui ont un aspect très semblable à celui d'espèces menacées, ont été incluses dans l'annexe II et bénéficient donc d'une protection stricte de la part des Parties Contractantes. A cette fin, celles-ci s'engagent à interdire en particulier la capture, la détention et la mise à mort intentionnelles des animaux appartenant à ces espèces, la détérioration ou la destruction intentionnelles de leurs sites de reproduction ou aires de repos, leur perturbation intentionnelle, la destruction, le ramassage ou la détention de leurs œufs, ainsi que la possession ou le commerce des animaux en question.

Enfin, la plupart des autres mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens dont l'état de conservation en Europe appelle l'attention, sont inclus dans l'annexe III, et les Parties Contractantes s'engagent à en assurer la protection. Cela signifie que toute exploitation — chasse incluse — doit être réglementée afin de maintenir l'existence des populations hors de danger. Cette réglementation doit comprendre notamment l'institution de périodes de fermeture, l'interdiction temporaire ou locale de l'exploitation ou la réglementation — s'il y a lieu — de la vente de ces animaux. En outre, si l'exploitation est autorisée, il est interdit d'utiliser tout moyen non sélectif de capture et de mise à mort, ainsi que tout moyen risquant de perturber gravement les populations, en particulier ceux dont il est question à l'annexe IV.

Les Parties Contractantes s'engagent donc à mettre fin une bonne fois pour toutes aux pratiques consistant à attraper des oiseaux avec des collets, des gluaux ou des filets, à empoisonner les oiseaux de proie et à braconner avec l'aide de sources lumineuses artificielles, d'avions ou de véhicules automobiles en déplacement.

Il y a eu de dures négociations sur le point de savoir si certaines espèces animales devaient figurer à l'annexe II ou à l'annexe III. Bien que dans la plupart des pays européens, le lynx soit strictement protégé, il est indispensable d'en empêcher la prolifération dans certaines régions du nord de l'Europe. D'autre part, il existe des régions d'Europe où certaines populations locales ont des droits de chasse traditionnels et d'autres où la chasse est une nécessité économique: l'abolition immédiate de ces pratiques n'y serait donc pas réalisable.

La convention autorise naturellement les Parties Contractantes à prévoir des dérogations aux obligations énoncées ci-dessus, mais cela dans des conditions bien précises. Il est donc possible d'instituer une dérogation sous réserve:

- a. qu'elle ne soit pas préjudiciable à la survie de la population intéressée;
- b. qu'elle serve l'un des cinq objectifs énoncés dans la convention (par exemple, la protection de la flore et de la faune, la prévention de dommages graves, les intérêts de la santé publique, etc.);
- c. qu'il n'y ait pas d'autre solution;
- d. que les Parties Contractantes fassent état des dérogations qu'elles instituent.

Les Parties Contractantes peuvent aussi faire des réserves vis-à-vis de certaines espèces et de certains moyens ou méthodes prohibés d'exploitation de certaines espèces.

Toutefois, les Etats répugnent à faire des réserves au moment où ils signent un accord international, et ils préfèrent aplanir les obstacles éventuels dès la rédaction de l'accord.

C'est pourquoi les annexes II et III, en particulier, reposent sur plusieurs compromis auxquels il a fallu se résoudre pour que la convention soit signée par le plus grand nombre d'Etats possible. Ainsi, le lynx figure à l'annexe III, certains oiseaux chanteurs peuvent encore être exploités, et les amphibiens ne bénéficient pas tous d'une stricte protection. Cependant, la convention prévoit une procédure flexible qui permet au comité permanent d'en adapter les dispositions à l'évolution des circonstances.

Le premier dispositif de la convention se termine par certaines dispositions spéciales en vertu desquelles les Parties Contractantes s'engagent à assurer la protection des espèces migratrices au moyen d'une coopération internationale, à encourager et à coordonner la recherche, à réglementer la réintroduction des espèces indigènes, ainsi qu'à contrôler strictement l'introduction des espèces non indigènes.

Convention ouverte

Comme il a été expliqué ci-dessus, les conventions du Conseil de l'Europe attribuent normalement au Comité des Ministres certaines prérogatives quant à leur mise en œuvre. Cela s'applique en particulier à la compétence du comité permanent, à la procédure d'amendement, à la signature de la convention et à l'adhésion. On a estimé que les objectifs de la future convention seraient plus faciles à atteindre si les représentants des Parties Contractantes avaient la possibilité de se réunir à intervalles réguliers pour élaborer des programmes communs et coordonner, afin que les dispositions de la convention et le contenu des annexes sui-

vent l'évolution des besoins de la vie sauvage en matière de conservation. La responsabilité du fonctionnement de la convention devra être laissée en grande partie aux représentants qui siègent au comité permanent, afin que la convention ait la souplesse nécessaire pour suivre l'évolution des besoins à laquelle on attache une si grande importance. On a donc décidé que le comité permanent lui-même pourrait inviter tout Etat qui n'est pas Partie Contractante à envoyer des observateurs à ses réunions et qu'il pourrait faire de même avec des institutions ou organisations internationales, gouvernementales ou non. Le comité permanent pourra aussi faire des recommandations aux Parties Contractantes en ce qui concerne les mesures à prendre aux fins de la convention, et au Comité des Ministres en ce qui concerne l'adhésion d'Etats non membres (voir ci-après). Il peut aussi organiser de sa propre initiative des réunions de groupes d'experts. Enfin, il peut adopter des amendements relatifs au premier dispositif de la convention, y compris les annexes.

Bien qu'il ne soit pas entièrement indépendant, le comité permanent est donc investi de pouvoirs suffisants pour passer constamment en revue les dispositions de la convention et en surveiller l'application, pour conduire des recherches sur l'état de conservation de toutes les espèces et pour adapter rapidement les mesures de conservation aux situations nouvelles sans avoir à passer par la longue procédure de prise de décision en vigueur au Conseil de l'Europe. En revanche, pour pouvoir amender le deuxième dispositif de la convention, il faut obtenir l'approbation du Comité des Ministres. Cette disposition, qui permet à l'organe suprême du Conseil de l'Europe d'exercer un certain contrôle sur un instrument de l'Organisation, a fait l'objet de longues discussions car, théoriquement, elle risque de créer une situation dans laquelle un Etat membre du Conseil de l'Europe pourra voter sur un amendement concernant une convention à laquelle il n'a pas adhéré, tandis qu'une Partie Contractante non représentée au Comité des Ministres n'aura pas le droit de voter sur une question qui la concerne directement. Comme la plupart des Etats membres ont signé la convention, cette situation a peu de chances de se présenter; il reste cependant que cette procédure de représentation indirecte n'est nullement idéale vis-à-vis des Etats non membres.

La procédure de signature ou d'adhésion a soulevé un problème analogue: normalement, les Etats membres peuvent signer, et les Etats non membres peuvent être invités par le Comité des Ministres à adhérer à la convention. Là encore, on a trouvé un compromis: les Etats non membres ayant participé à l'élaboration de la convention ou ayant été invités à assister

*demain, vous
manquerons-nous?*



2



4



1



3



5

Un message d'espoir

En revanche, cette participation garantit la communauté d'action des deux principales organisations européennes, le Conseil de l'Europe et la Communauté économique européenne.

Autres instruments juridiques

Dans l'élaboration de la convention, on s'est particulièrement attaché à éviter tout conflit ou chevauchement superflu avec les textes juridiques internationaux et ceux qui étaient alors en cours d'établissement. En présence de plusieurs accords internationaux, il est généralement d'usage que les Etats signataires soient liés par les dispositions les plus strictes, et la convention stipule d'ailleurs dans un article spécial que les Parties Contractantes peuvent adopter des mesures plus rigoureuses que celles qu'elle contient. Par exemple, il existe plusieurs accords internationaux sur la protection des mammifères marins (Convention internationale sur la pêche à la baleine, Accord sur la conservation des ours polaires, Oslo 1973) qui contiennent des dispositions plus strictes en ce qui concerne les espèces dont elles traitent. On a donc tenu compte des instruments suivants :

a. la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la flore et de la faune sauvages (Washington 1973). Comme la Convention de Washington traite déjà des transactions internationales, la Convention relative à la vie sauvage se borne à réglementer la possession des espèces en question et leur commerce international ;

b. la Directive de la CEE sur la conservation des oiseaux sauvages. On a tenu compte de cette directive tout au long du processus de rédaction. Cela a débouché sur plusieurs dispositions dont le contenu est identique à celui de la directive. Par exemple, la partie de l'annexe IV traitant des oiseaux est largement inspirée de l'annexe IV de la directive de la CEE ;

c. la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (Bonn 1979). Cette convention mondiale vise à la protection directe de certaines espèces menacées et encourage la conclusion d'accords internationaux séparés sur telle ou telle autre espèce. Il a été inclus dans la Convention relative à la vie sauvage une disposition spéciale habilitant les Parties Contractantes à conclure de tels accords, même avec des Etats qui ne sont pas Parties Contractantes.

Impact de la convention

Lorsqu'on cherche à évaluer l'impact éventuel de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, il y a trois choses à se rappeler. Premièrement, ceux qui sont à l'origine de la convention, c'est-à-dire les ministres européens de l'Environnement, ont demandé un instrument qui

à la 3^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement ont été invités à signer. Les autres Etats non membres désirant adhérer à la convention pourront le faire après l'entrée en vigueur de celle-ci et y seront invités par le Comité des Ministres à la demande du comité permanent.

Communauté économique européenne

A la demande de la Commission européenne, des dispositions spéciales ont été prises pour permettre à la Communauté économique européenne de signer la convention. Chacun s'est félicité de cette signature, car elle offre un excellent exemple de la coordination européenne dont on a tant besoin, mais elle risque de compliquer et de ralentir la mise en œuvre de la convention. La conservation de la nature repose sur la protection des milieux, qui est elle-même étroitement liée à la souveraineté territoriale. Par l'adoption, en décembre 1978, de la Directive de la CEE relative à la protection des oiseaux, le Conseil des ministres de la Communauté européenne a reconnu la compétence exclusive de la CEE quant à la protection des oiseaux sur tout le territoire de la Communauté. Il est donc parfaitement naturel que lorsqu'une convention doit être signée sur la protection de la vie sauvage, la CEE la signe au nom de ses neuf Etats membres pour ce qui a trait à la protection des oiseaux. Dans tout vote intervenant sur les oiseaux au sein du comité permanent, le représentant de la CEE exercera neuf droits de vote. Cependant, comme les dispositions de la convention n'établissent pas une distinction bien nette entre les oiseaux et les autres animaux, il est possible que la délimitation des compétences et l'exercice des droits de vote entraînent parfois de longues discussions entre les parties intéressées, retardant ainsi l'entrée en vigueur de toute décision contestée.

Légendes des pages intérieures couleur

1. *Asio otus*
2. *Sus scrofa*
3. *Vulpes vulpes*
4. *Circaëtus gallicus*
5. *R. rupicapra*



«obvierait aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des conventions existantes». Aussi la Convention relative à la vie sauvage a-t-elle été rédigée de manière à élever le niveau de la conservation de la nature sur un territoire aussi vaste que possible, mais sans entraîner pour autant des mesures si onéreuses que les Etats doivent renoncer à y adhérer.

Deuxièmement, la convention a été rédigée pour couvrir non seulement les oiseaux, mais aussi les plantes, les mammifères, les reptiles, les amphibiens, les milieux naturels et, à un stade ultérieur, les poissons et les invertébrés. Ces divers éléments ont des états de conservation différents ; en effet, bien que dans certains pays des efforts efficaces soient accomplis pour protéger les oiseaux, on s'est moins intéressé jusqu'à présent aux amphibiens et à leurs habitats.

Troisièmement, il est bien évident que certains pays ont une politique de conservation plus avancée que d'autres. On a estimé cependant qu'il était préférable d'imposer les mêmes obligations à tous les Etats intéressés afin de garantir une communauté d'action plus à même de produire des effets bénéfiques que ne le seraient des efforts dispersés d'efficacité variable. Aussi, certaines dispositions de la convention ajoutent-elles fort peu de choses à la législation déjà en vigueur dans certains pays.

Il ne faut donc pas s'attendre à une soudaine révision de la plupart des législations nationales ; le comité de rédaction s'est fort bien rendu compte, en effet, que les Etats répugnaient à contracter des obligations internationales divergeant fortement d'avec leurs réglementations intérieures.

L'essentiel est peut-être que la convention ait créé une structure internationale qui oblige et habilite les Parties Contractantes à élever progressivement le niveau général de la conservation de la nature, non seulement par des échanges d'informations, mais aussi par l'élaboration de politiques de conservation identiques à appliquer au niveau national. Enfin, l'opinion publique dispose désormais d'un instrument sur lequel elle pourra fonder ses revendications en matière de conservation de la nature lorsqu'elle participera à l'établissement des politiques nationales de planification.

Le fait que la convention ait été signée immédiatement par dix-neuf Etats et par la Communauté économique européenne, montre à l'évidence que l'Europe avait grand besoin d'un tel instrument.

E.A.





Stratégie mondiale

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Conservation et développement

Avec le lancement de la Stratégie mondiale de conservation (SMC) le 5 mars, la conservation s'est engagée dans une nouvelle voie qui devrait la placer au centre des préoccupations essentielles de l'ensemble du public, dont le soutien est indispensable pour une action rationnelle en matière de conservation. La Stratégie reconnaît la nécessité du développement, sans lequel une large proportion de la population mondiale se verrait condamnée à la pauvreté. Mais elle affirme que, pour être soutenable, le développement doit reposer sur des principes de conservation bien établis. L'interdépendance entre conservation et développement peut être illustrée par le sort des ruraux pauvres. La dépendance des communautés rurales envers les ressources vivantes est directe et immédiate. Pour les 500 millions de personnes sous-alimentées, ou les 1 500 millions qui disposent pour seul carburant de bois, de fumier ou de déchets de récoltes, ou les presque 800 millions qui ont un revenu annuel de 50 dollars ou moins — pour tous ces gens-là, la conservation est la seule chose qui les sépare au mieux de la misère, et au pis de la mort. Malheureusement, ceux qui sont à la limite de la survie sont contraints par leur pauvreté même de détruire le peu de ressources dont ils disposent. En élargissant le cercle autour de leurs villages, ils dépouillent arbres et arbustes pour se procurer du carburant, entraînant le déperissement des plantes et forçant les villages à brûler leur fumier et leur chaume. Or les 400 millions de tonnes de fumier et de déchets de récoltes brûlés chaque année par la population rurale sont indispensables pour régénérer un sol déjà hautement vulnérable à l'érosion, au moment où disparaissent les plantes qui le maintenaient.

Face à ces tristes réalités et avec la frustration de voir leur action pièce-à-pièce sapée par des événements échappant à leur contrôle, les adeptes de la conservation ont été obligés de réévaluer leurs priorités et de redéfinir leur mission à la lumière de nouvelles réalités. Le résultat en est la Stratégie mondiale de conservation. Le concept de SMC est issu de discussions entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) il y a quelques années. Le *World Wildlife Fund* a reconnu son importance dans la programmation de ses propres efforts en matière de conservation, et s'est bientôt montré intéressé à contri-

buer à son développement. Dans la seconde moitié de 1977, l'IUCN a entrepris des consultations auprès d'une large partie de ses 400 membres sur les priorités de la conservation et, en 1978, elle a mis au point un premier projet de stratégie basé sur les résultats de cette enquête. Le projet fut soumis pour commentaires à plus de 1 000 personnes. Un deuxième projet a fait l'objet de toute une journée de discussions de la part des participants à la 14^e assemblée générale de l'IUCN en octobre 1978.

Au cours de 1979, la Stratégie a été remaniée à plusieurs reprises, avec l'aide de comités de révision, afin de prendre en compte les considérations exprimées lors de l'assemblée générale de l'IUCN et par le PNUE. De fructueuses consultations ont également eu lieu avec la FAO et l'UNESCO.

Dans la Stratégie, la conservation est définie comme la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière qu'elle puisse rapporter le plus grand profit soutenable pour les générations actuelles tout en maintenant son potentiel en vue de répondre aux besoins et aspirations des générations futures. Ainsi donc, la conservation, tout comme le développement, est conçue pour les gens: tandis que le développement vise à atteindre les objectifs humains en grande partie à travers l'utilisation de la biosphère, la conservation se propose de les atteindre en assurant que cette utilisation puisse se poursuivre. Le but de la SMC est l'intégration de la conservation et du développement, afin d'assurer que les modifications apportées à la planète garantissent effectivement la survie et le bien-être de chacun.

Proposer des solutions

Les problèmes auxquels font face les responsables du développement comme les partisans de la conservation sont suffisamment connus. Les prévisions pessimistes abondent, mais l'attrait de la Stratégie est qu'elle est centrée sur des solutions. Afin de contribuer à accélérer la réalisation d'un développement soutenable à travers la conservation des ressources vivantes, la Stratégie:

1. explique la contribution de la conservation des ressources vivantes à la survie de l'homme et à un développement soutenable,
2. identifie les questions prioritaires en matière de conservation et les principales conditions requises pour les traiter, et

3. propose des moyens efficaces en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie.

La Stratégie se propose d'encourager une approche plus centrée de la conservation des ressources vivantes et de fournir des directives quant à la façon d'y parvenir. Elle se concentre sur les principaux problèmes affectant directement la réalisation des objectifs de la conservation, et sur la manière de les traiter à travers la conservation. En particulier, la Stratégie identifie l'action nécessaire en vue à la fois de renforcer l'efficacité de la conservation et d'intégrer conservation et développement.

Produit d'un processus de consultation extrêmement minutieux, la SMC reflète évidemment un compromis: parmi les défenseurs de la conservation, dont les avis peuvent différer sur l'importance relative d'écosystèmes, espèces, problèmes et mesures particuliers, et entre partisans de la conservation et responsables du développement, pouvant présenter des divergences quant à l'accent mis sur le maintien d'une part, et sur la production d'autre part. Par ailleurs, le document présente les insuffisances propres à toute analyse globale: il est obligé d'agréger et de simplifier toute une série de phénomènes locaux divers et d'ignorer toute une série de problèmes locaux. Ces inconvénients, toutefois, sont considérés comme moins importants que la nécessité de présenter un exposé des exigences et priorités reconnues en matière de conservation, auquel puissent se rallier tant les défenseurs de la conservation que les responsables du développement, et d'adopter une perspective ne se bornant pas aux frontières qui séparent mais n'isolent pas les nations, les secteurs et les intérêts les uns des autres.

La SMC est conçue comme un effort en évolution et doit être mise à jour et améliorée de temps à autre en fonction des nouvelles connaissances, d'une meilleure compréhension, des changements de perception et de valeurs, et des progrès de la conservation résultant de la mise en œuvre de la Stratégie. Il est à souhaiter que les gouvernements, organisations non gouvernementales et organismes intergouvernementaux seront prompts à appliquer les recommandations utiles.

Le fondement capable d'assurer la réussite de la conservation est la volonté populaire d'y parvenir. En présence de besoins urgents à court terme, il est difficile de se résoudre à une action dont les bénéfices risquent de ne se faire sentir qu'au bout d'un certain temps. La SMC reflète une rationalisation majeure de la conservation dans le cadre des impératifs du développement. Mais la conservation ne doit pas perdre de vue son impératif éthique, exprimé dans la croyance que « nous n'avons pas hérité la terre de nos parents, mais l'avons empruntée à nos enfants ».

Anas crecca



Etablir la communication

Michael W.
Henchman



Pour une communication efficace

Le mot information est un vilain mot. Il signifie différentes choses pour différentes personnes et il peut signifier différentes choses dans différents contextes. A son niveau le plus simple, on peut lui attribuer le sens de données, de faits, et à son niveau le plus complexe et le plus subtil, celui de propagande ou d'orientation de la vérité. De même, à un bout de l'échelle, les pourvoyeurs d'informations peuvent être considérés comme des parasites qui se contentent de tirer profit du travail des autres sans rien apporter et comprendre eux-mêmes. A l'autre bout de l'échelle, on voit en eux des missionnaires du mensonge plus soucieux de dissimuler et d'infléchir la vérité que préoccupés de vertu et d'honnêteté et servant souvent des objectifs considérés eux-mêmes comme douteux. Comme pour toutes les généralisations trop absolues, il y a un élément de vérité dans chacune de ces interprétations. Le message est toutefois clair: l'information est un mot regardé avec suspicion et, en mettant les choses au mieux, avec un certain scepticisme.

Le deuxième fait qu'il faut envisager est que dans le monde d'aujourd'hui nous sommes entourés par des millions de données dont la majeure partie n'est comprise que par une poignée de spécialistes et ne présente guère plus qu'un intérêt académique pour la plupart des gens. Ceux d'entre nous qui ne possèdent même que des notions très élémentaires de connaissances spécialisées peuvent ajouter à ce tas d'informations. Les banques de données doivent exister et les données qu'elles renferment doivent être aussi exactes que possible. Rassembler et stocker ces données est toutefois un

exercice stérile si l'on ne prévoit pas d'objectifs ou d'utilisation. Déjà à l'époque biblique, l'homme qui enterrait ses talents était condamné. Il en va de même de l'information qui repose et ne travaille pas. Quel est alors le message? Tout simplement ceci: l'information doit être mise à disposition; elle doit être compréhensible; elle doit servir un objectif; elle doit être appropriée aux besoins de l'utilisateur; elle doit répondre à une demande et si cette demande n'existe pas, il faut la créer.

Toutes les considérations précédentes sont une généralisation et s'appliquent à n'importe quelle branche de l'information. Sans aller si loin, on constate qu'en matière de conservation de la nature on se heurte à une autre série de problèmes. A l'instar de tous ceux qui sont classés comme bienfaiteurs acharnés, nous avons tendance à croire naïvement que notre message parle de lui-même et que tous les hommes bien-pensants n'ont qu'à l'entendre pour suivre immédiatement ce que nous considérons comme le chemin de la vertu. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Il existe d'autres messages, apparemment plus immédiats, qui réclament bruyamment l'attention de notre audience. Pis encore, nous avons tendance à croire que nous n'avons qu'à présenter les faits et que l'homme pensant et rationnel à 100% est une créature très rare. Trop souvent il est distrait, trop souvent notre message particulier occupe une place très basse dans son échelle immédiate des priorités, trop souvent ce que nous avons à dire peut non seulement paraître inapproprié, mais encore plus cyniquement d'aucun intérêt matériel. Trop souvent, le message que nous transmettons et la façon dont nous le présentons

pousse à répondre «et alors?». Eblouis par notre propre vertu et nos connaissances spécialisées, nous oublions que d'autres ne peuvent pas saisir ou voir la pertinence de ce qui, pour nous, est une évidence aveuglante. Par suite de cette conception, nous oublions les principes fondamentaux de la communication efficace, nous n'expliquons pas et nous choisissons comme point de départ un point bien au-delà du niveau de compréhension initiale de notre audience. Notre message doit être pertinent, il doit être significatif et il doit répondre à un besoin. Qui plus est, il doit rivaliser avec d'autres messages.

«Vendre» la conservation de la nature

La conservation de la nature est un produit. On ne peut pas contraindre les gens à assimiler ce produit. On doit leur en faire prendre conscience, les encourager à le vouloir, leur dire où l'obtenir et ensuite le leur fournir. Dans les affaires, le commerce et l'industrie, on a compris cela depuis des années et on dépense des millions en recherche de marchés, promotion, publicité, emballage et vente. Nous avons un avantage au départ, en ce sens que peu de gens sont activement hostiles à la vie sauvage; d'aucuns peuvent être indifférents, mais la grande majorité est simplement ignorante. L'enseignement à en tirer est évident. Nous devons vendre, nous devons vendre énergiquement et nous devons vendre efficacement. L'alternative est une lente chute dans l'oubli, une chute qui suit le chemin incestueux du prêche à un cercle étroit de convertis. Le lecteur aura dès à présent compris que ce qui me paraît important ce n'est pas

l'information comme une fin en soi, mais au contraire, le processus de transmission de l'information. Bien entendu l'information dont nous parlons doit être précise et nous devons comprendre ses implications. La seule observation que je voudrais faire, c'est que nous devons nous rappeler que notre science est jeune et que nous ne devons pas être honteux de ne pas connaître toutes les réponses. Bien que cela puisse paraître une hérésie aux yeux des puristes, cela doit signifier qu'il se présentera des occasions où les faits n'existeront pas et où nous devons étayer nos opinions éduquées. Nous devons y faire face et nous préparer à nous battre, parce que si nous nous bornons aux faits prouvables, nous risquons alors le danger que notre message devienne extrêmement mince et ennuyeux. Ce qui importe, c'est de faire passer notre message, de faire agir les gens d'après notre conviction, de faire en sorte que notre message nous aide à réaliser nos objectifs. Nous ne devons pas davantage oublier que les principaux éléments de ce message doivent être un plaisir et une qualité de la vie accrus.

L'information est la matière première avec laquelle nous travaillons. La communication effective revêt une signification bien plus grande. Comment y parvenons-nous? Les règles fondamentales sont très simples et tout ce qu'il faut c'est l'application d'une méthodologie directe. Toute situation de communication, qu'il s'agisse d'un problème ou d'une occasion, peut être abordée en se posant un certain nombre de questions et en prenant des mesures sur la base des réponses à ces questions. Quelles sont ces questions? Tout simplement: que voulons-nous dire, pourquoi voulons-nous le dire et quel but espérons-nous atteindre en le disant? A qui voulons-nous le dire? Où et quand voulons-nous le dire? Comment le disons-nous? Une dernière question pourrait être: «Comment mesurons-nous l'efficacité de ce que nous avons dit?»

Méthodologie de l'information

Regardons plus en détail les implications de ces questions. «Que voulons-nous dire?» Si nous ne pouvons pas répondre à cette question clairement et nettement, nous échouons dès le départ. Un message embrouillé n'aboutit à rien si ce n'est à la confusion; il détruit également la crédibilité et n'a pratiquement aucune chance d'obtenir un résultat quelconque. De même, nous devons éviter d'essayer de faire plusieurs choses à la fois. Un ciseau de menuisier sert à couper le bois. Si on l'utilise comme tournevis ou pour ouvrir des boîtes de peinture, il n'est pas particulièrement efficace. Pis encore, un tel usage détruit son utilité première (pour poursuivre l'analogie, on abîme son tranchant!). Les mêmes règles s'appliquent à la question «pourquoi voulons-nous le

dire?». Si nous n'avons pas une raison et un objectif, il est inutile de faire la déclaration. Là aussi, une raison claire est beaucoup plus efficace (et ses résultats se prêtent beaucoup mieux à la mesure) qu'un enchevêtrement de raisons subsidiaires et peut-être opposées. On peut en dire autant de «quel but voulons-nous atteindre?». Le principe ici est clair: simplifier, concentrer, ne pas essayer de faire plusieurs choses à la fois, concevoir un seul objectif clair, qu'il s'agisse de faire rester les visiteurs sur un sentier ou de vendre le fondement éthique de la conservation de la vie sauvage.

«A qui voulons-nous le dire?» Cela dépend dans une grande mesure de notre message principal et de ses objectifs. Au niveau le plus simple, cela signifie par exemple que si nous voulons ralentir la suppression des haies, il ne sert à rien de destiner notre message aux promoteurs urbains. Nous devons choisir l'audience cible convenant au message et aux résultats recherchés. Nous devons également faire attention à ne pas viser plus d'une cible à la fois. En matière de communication, la technique du fusil de chasse rate plus souvent son coup qu'elle ne touche sa cible.

Et après avoir décidé quelle est notre cible, nous devons toujours nous rappeler de parler dans la langue qu'elle peut comprendre. Comme nous essayons de faire des convertis, nous devons nous rappeler que notre jargon sera pour eux un mystère. Il faut également se rappeler que, sorti de sa spécialité, un spécialiste est simplement un profane. Il ne faut pas être condescendant, ne pas être obscur et surtout ne pas être ennuyeux. Dans le monde de la vie sauvage ce dernier défaut n'a aucune excuse!

«Où et quand dire?» Le temps et le lieu sont importants. Un message télévisé destiné aux enfants de moins de onze ans ne sera pas très efficace s'il est transmis à minuit à une population qui possède seulement la radio! Cette méthodologie est continue et une nouvelle fois nous constaterons que le temps et le lieu sont dictés par la fonction et l'audience cible. Pourtant, cette vérité simple est trop souvent négligée.

«Comment?» C'est dans ce domaine que la plupart des «communicateurs» amateurs se perdent. Les choix sont légion et, manifestement, les techniques sont tellement simples. Pis encore, le fait de jouer avec les *media* (qu'il s'agisse d'une notice ou d'une projection de film) encourage trop de gens à donner libre cours à une créativité frustrée, avec un résultat final qui ne fait pas honneur à l'auteur et ne fait aucun bien à l'entreprise. Cela tient en partie au fait que tout semble tellement simple et en partie au fait que jouer avec la technologie exige moins de discipline mentale que les importantes étapes précédentes consistant à inventer la raison d'être. Il faut prendre garde. La produc-

tion d'une notice (pour ne pas parler d'un film) est bien plus compliquée qu'il n'y paraît à première vue. Il faut également faire attention au choix du *media*, lequel peut être bien plus étendu qu'on ne le pense. Bien entendu, le choix final dépend de l'argent dont on dispose, mais, même dans le cadre de ces limites, les possibilités de désastre sont infinies. Nous devons veiller à bien concevoir la raison d'être, en particulier le pourquoi et le quoi, et nous seuls pouvons le faire.

Alors, dans une certaine mesure, notre «comment» se trouvera déterminé. Toutefois, si nous ne savons pas vraiment ce que nous faisons, nous ne devons pas avoir honte de recourir à un professionnel à ce stade. Cela peut nous coûter de l'argent, mais en termes d'effet et d'efficacité à long terme, c'est beaucoup moins onéreux que de gaspiller son argent pour des solutions mal conçues auxquelles on est arrivé sur la base de l'ignorance. Le message décide du *media*: si l'on suit cette règle et qu'on l'exprime simplement et directement on sera déjà bien avancé sur la route du succès.

La question finale est «comment mesurons-nous le succès?». Nous disposons d'un éventail de techniques. Toutefois aucune d'entre elles ne fonctionnera si nous n'avons pas clarifié notre objectif dès le début. Si nous ne savons pas ce que nous voulons faire, comment pouvons-nous dire si oui ou non nous l'avons fait! Si nous disposons d'une raison d'être nous pouvons au moins déduire où nous nous sommes trompés et corriger l'erreur la fois suivante.

Il ne fait aucun doute que l'information est importante. Ce que j'ai essayé de démontrer, c'est qu'il est encore plus important de faire passer cette information aux gens qu'il faut, au bon moment, à l'endroit voulu et par les moyens les plus efficaces. En matière de conservation de la nature, je crois que la communication efficace est une des parties les plus importantes de notre tâche. Nous devons motiver et obtenir la participation. Si nous ne sommes pas entendus, reconnus, compris et soutenus, nous ne pouvons pas réussir. Une des principales raisons pour lesquelles nous ne pouvons réussir sans le soutien actif des autres en dehors de nos organisations, c'est tout simplement que nous manquons de moyens pour accomplir à nous seuls tout le travail qui doit être fait. Les profanes doivent devenir des initiés. Autrement nous échouerons et en échouant nous provoquerons la disparition à jamais de quelque chose qui est riche, merveilleux et étrange, qui augmente le plaisir de l'homme et la qualité de sa vie et dont le remplacement dépasse pourtant l'intelligence de l'homme.

M.W.H.

Marc Pallemarts



L'engagement de la jeunesse

Les jeunes formant plus de la moitié de la population mondiale, il va sans dire que leur sensibilisation aux problèmes de la protection de la nature revêt une importance capitale. Il s'agit là sans doute de la façon la plus efficace de promouvoir le changement de mentalité indispensable au maintien de la diversité dans la biosphère et des équilibres naturels, d'assurer à long terme une attitude individuelle et collective responsable vis-à-vis de l'environnement naturel.

Mieux éduquer pour mieux agir

Le défi est de taille, et malheureusement nos éducateurs ne l'ont que très partiellement relevé jusqu'à présent, malgré l'importance croissante de l'éducation mésologique dans les programmes scolaires. Certes, l'éducation formelle joue un rôle nécessaire et spécifique dans ce domaine, mais elle laisse largement inexploité le potentiel immense d'action immédiate, d'enthousiasme désintéressé et de participation directe que constitue la jeunesse.

Il est clair qu'une éducation mésologique scolaire, aussi approfondie soit-elle, ne suffit pas à développer une véritable conscience écologique chez les jeunes, les poussant à se sentir *personnellement* concernés et responsables, et, surtout, *capables d'agir*. Ceci nécessite un engagement continu, une expérience pratique sur le terrain, une liberté d'initiative qui appartiennent précisément au domaine complémentaire de l'éducation extrascolaire, domaine où les associations volontaires et autonomes de jeunes pour l'étude et la protection de la nature et de l'environnement déploient leurs activités.

Ces associations, au nombre d'une trentaine en Europe, dont vingt-quatre regroupées au sein de la Fédération internationale des jeunes pour l'étude et la protection de l'environnement (*International Youth Federation for Environmental Studies and Conservation* — IYF), bien qu'ayant récemment vu s'élargir leur champ d'action à l'environnement dans sa totalité, consacrent traditionnellement la majeure partie de leur programme à diverses activités ayant trait spécifiquement à la protection des habitats naturels, de la faune et de la flore.

La devise du Groupement des jeunes protecteurs de la nature de Belgique, « mieux

connaître la nature pour mieux la protéger », résume parfaitement la philosophie à la base de ces activités. Les observations faites lors d'innombrables excursions et camps d'étude de la nature, les résultats de toute activité de naturalisme, sont mis au service de la protection de la nature. Souvent, les sections locales entreprennent l'inventaire systématique de la faune et de la flore des sites naturels de leur région. Un dossier est constitué et soumis aux autorités en vue d'obtenir les mesures de protection éventuellement nécessaires. Ainsi, les groupes de jeunes se font les auxiliaires efficaces des services gouvernementaux de protection de la nature, qui souvent manquent de personnel scientifique. Aux Pays-Bas, un accord a été conclu de longue date entre le *Nederlandse Jeugdbond voor Natuurstudie* et l'office forestier d'Etat *Staatsbosbeheer*, qui couvre les frais de publication des rapports d'études écologiques de sites naturels effectuées par les jeunes naturalistes. En Belgique néerlandophone, le *Belgische Jeugdbond voor Natuurstudie* identifie les sites de haute valeur écologique et élabore des propositions de classement qui sont soumises à la Commission royale des monuments et des sites.

Des actions concrètes

D'autre part, les associations de jeunes offrent une aide précieuse aux groupes de citoyens et comités d'action s'opposant à certains projets d'aménagement dégradant l'environnement en leur fournissant des arguments scientifiques qui justifient la conservation des sites menacés. L'association danoise *Natur og Ungdom* a formé un groupe itinérant de jeunes botanistes qui se tient prêt à intervenir d'urgence pour effectuer des relevés floristiques de biotopes en danger à l'appel de toute organisation ou personne concernée.

De nombreuses organisations de jeunes protecteurs de la nature effectuent régulièrement des travaux pratiques de gestion dans des réserves naturelles et autres sites protégés. Des camps de travail sont organisés où sont entrepris des travaux comme la construction de petits barrages pour freiner le drainage excessif d'une tourbière, l'abattage de jeunes bouleaux pour empêcher la colonisation forestière d'une lande, l'entretien d'un chemin creux, l'ététagage de saules têtards trop

souvent négligés et donc condamnés. La section de jeunes de la Société ornithologique de Malte s'efforce à reboiser les abords de l'étang de Ghadira, seul plan d'eau douce de l'île et important relais de migration. En apportant ainsi leur aide bénévole aux organisations propriétaires de réserves n'ayant pas de ressources suffisantes pour employer la main-d'œuvre nécessaire à ces travaux d'entretien et de gestion, les groupes de jeunes contribuent de façon très concrète au maintien de notre patrimoine naturel.

L'action des jeunes s'adresse parfois au grand public et peut avoir ainsi un effet catalytique. Citons par exemple la Campagne nationale pour la protection des petits carnivores sauvages, une grande action de sensibilisation lancée récemment en Belgique par l'Association Jeunes et nature. Cette campagne s'est fixé pour objectif « d'éclairer le plus largement possible l'opinion publique sur le véritable rôle économique et écologique des petits carnivores sauvages, animaux considérés stupidement, pendant des siècles, comme malfaisants et nuisibles », afin d'obtenir, par le truchement de l'opinion, la protection intégrale des petits mustélidés, du blaireau, du chat sauvage et de la loutre. A ces fins a été composé tout un arsenal de matériel éducatif, largement diffusé dans les *media* et dans les écoles.

Cet été, les associations membres de l'IYF aux Pays-Bas, en Allemagne fédérale et au Danemark uniront leurs efforts en une vaste campagne d'information sur les nombreuses menaces qui pèsent sur le Waddensee, un écosystème unique d'importance internationale. Un bateau sera affrété pour parcourir toute cette zone côtière, de Den Helder à Esbjerg, pendant trois semaines avec une exposition à bord. A chaque escale de nombreuses activités d'animation auront lieu et des contacts seront établis avec la presse et les responsables politiques locaux. Cette action mettra l'accent sur le caractère international des problèmes d'environnement et sur la nécessité d'une coopération étroite entre les pays afin de les résoudre.

Et quand leurs appels ne sont pas entendus, les jeunes n'hésitent pas à recourir à l'action directe dans un dernier espoir d'éviter la destruction irréversible d'un site ou d'une espèce. Comme en Finlande, où les membres de *Luonto Liitto* et d'autres protecteurs de la nature ont occupé les rives du lac Kojjärvi et comblé les drains pour empêcher son assèchement en mai dernier. Comme en Laponie norvégienne, où plus de trois mille manifestants, jeunes pour la plupart, ont occupé pacifiquement pendant tout l'été le chantier d'un gigantesque complexe hydro-électrique sur l'Altaelva, une des meilleures rivières à saumon en Europe, une des dernières vallées intactes en Norvège.

M.P.



S'attaquer aux racines du mal



Roland Wiederkehr

Un mouvement écologique, qui veut obtenir des résultats à long terme, ne saurait se borner à des interventions spectaculaires mais sporadiques, ni à l'analyse de symptômes; il doit avoir le courage de s'attaquer aux racines du mal et de déclarer la guerre à tous ceux dont les agissements nuisent à l'environnement — il doit être actif sur le plan politique au meilleur sens du terme (c'est-à-dire pour le compte de la *polis*, de la communauté).

Ecologie et politique

Si M. Willi Ritschard, actuellement conseiller fédéral et ministre suisse de l'Énergie l'année dernière, a reconnu cette nécessité, ce n'est malheureusement pas encore le cas de beaucoup d'autres dirigeants politiques, qui considèrent qu'un mouvement écologique n'a rien à voir avec la politique.

Ceux qui tiennent de tels propos veulent condamner ces mouvements écologiques à l'impuissance.

Ils n'ont pas reconnu que notamment le gaspillage des ressources naturelles (de l'énergie) et la destruction de la nature vont inévitablement de pair. De ce fait, ils ne peuvent pas non plus comprendre qu'une organisation de sauvegarde de l'environnement se doit d'exiger que l'on pratique une politique de l'énergie circonspecte.

Or, par quels moyens autres que politiques veulent-ils, par exemple, empêcher l'aménagement d'une liaison autoroutière

inutile, qui détruira irrémédiablement le dernier habitat de la loutre? Par quels moyens autres que politiques veulent-ils conserver à la loutre l'eau pure dont celle-ci a besoin pour survivre et dont la qualité pâtit des quantités excessives d'engrais et de pesticides utilisés dans l'agriculture? D'autre part, l'élaboration d'une loi en faveur de la protection de l'environnement n'est-elle pas soumise à des pressions politiques de nature diverse? Quelles seraient les dispositions d'une loi de ce genre en l'absence de consultation des mouvements écologiques?

Ou encore, ceux qui tiennent de tels propos ignorent la différence entre politique et politique *partisane*. Cependant, même un mouvement écologique efficace sur le plan politique ne se laissera jamais annexer par un parti; il se préoccupe, en effet, exclusivement de la conservation de la nature et de l'environnement; or, cet engagement n'a rien à voir avec la « droite » ou la « gauche » — même si les pollueurs dénoncés par un mouvement écologique feront tout pour affubler celui-ci d'une étiquette de parti politique.

Or, ceux qui ne sont pas capables de déceler ces rapports sont malheureusement trop facilement enclins à hurler avec les loups: outre « l'agitation politique », l'on reproche aux mouvements écologiques de séduire les enfants et les jeunes et de susciter leur compassion pour les loutres en péril, les orchidées menacées et les oiseaux en voie de disparition, pour exploiter ensuite leur ardeur à des fins politiques.

Voyons un peu si cette critique se justifie: Premièrement, la protection de l'environnement constitue sans nul doute un sujet de préoccupation majeur.

Deuxièmement, bien que les discussions se poursuivent depuis plus de dix ans, aucune amélioration — et encore moins une solution — n'est en vue dans ce domaine (qu'il s'agisse de la pollution des mers, de la dégradation des forêts, de la dégradation du sol, de la pollution chimique de l'environnement, etc.); au contraire, la situation empire à vue d'œil.

Troisièmement, nos dirigeants politiques n'ont jusqu'à présent pas été capables d'enrayer la dégradation de l'environnement au profit de l'ensemble de la société.

Enfin, et cela essentiellement:

— parce qu'ils sont effectivement pris dans un engrenage auquel il leur est difficile d'échapper,

— parce qu'ils appartiennent dans leur majorité à une génération pour laquelle l'augmentation de la qualité de la vie implique en premier lieu un accroissement du produit national brut,

— parce que — s'ils en venaient à admettre qu'une qualité optimale de la vie ne doit pas donner priorité à une croissance matérielle purement quantitative — ils seraient exposés, dans un Etat démocratique,

à des critiques qui pourraient leur être fatales: à une société qui consomme depuis plusieurs décennies le capital que représente la nature, on ne peut pas enseigner du jour au lendemain l'art de vivre des intérêts de la nature. On peut donc affirmer qu'un homme politique en vue qui, dans un Etat industriel, préconise un changement de politique pour préserver des ressources irremplaçables, ne peut pas encore compter sur la compréhension et l'appui d'une majorité éclairée. Il subira un échec au plus tard aux prochaines élections (mesures d'économie d'énergie du Président Carter).

Comment sortir de ce cercle vicieux?

Evidemment uniquement en assurant une éducation en matière d'environnement à tous les niveaux: apprendre à saisir des rapports au lieu des avantages économiques à court terme, songer davantage aux incidences écologiques à long terme...

Une phrase vite prononcée qui recouvre une tâche immense.

Où un organisme privé de protection de l'environnement, dont les moyens financiers et en personnel sont réduits, doit-il commencer par intervenir? Auprès des industriels, qui se préoccupent surtout de leur chiffre d'affaires, auprès des hommes politiques, qui subissent des contraintes, auprès des philosophes, qui ne cessent de prêcher dans le désert, auprès des autres adultes, généralement attachés aux biens matériels?

Auprès des églises, qui commencent à peine à prendre conscience de leurs responsabilités dans des domaines ne relevant pas de la vie spirituelle?

Dans les écoles? Quelques timides tentatives méritent certes d'être signalées. Dans son ensemble, l'école continue cependant à dispenser une instruction scientifique, une pensée analytique, des connaissances spécialisées. C'est dans le cadre de matières facultatives, qui encore actuellement ne sont guère prises en considération pour être reçu au baccalauréat, que l'on aborde des aspects globaux essentiels pour saisir des rapports.

Donc directement auprès des enfants et des jeunes? Oui, directement auprès d'eux. Car ils sont ouverts à tout ce qui est nouveau, leur réceptivité est encore intacte, leur aptitude à saisir des rapports globaux encore entière.

Dans ce domaine, il convient de procéder le plus systématiquement possible, en partant, d'une part, d'un environnement familial à l'enfant/au jeune et en faisant appel, d'autre part, à sa sensibilité. Pour le thème de « la forêt », la démarche pourrait par exemple être la suivante: de l'arbre derrière la maison (à appréhender) (et sa substance et son environnement) aux arbres de la forêt, à la forêt elle-même et à l'optique du garde forestier (espace vital

ou usine à bois). (Nous voici déjà en plein dans la politique!) Puis, en franchissant les frontières du village, de la ville, du pays, aboutir aux zones déboisées du bassin méditerranéen et aux incendies sur le littoral espagnol, et poursuivre en traversant le détroit de Gibraltar et le Sahara jusqu'à la région du Sahel, pour évoquer finalement l'anéantissement de la forêt tropicale en Côte d'Ivoire.

L'aménagement de réserves naturelles et la mise en œuvre de plans de sauvegarde de la faune et de la flore, voire la promulgation de lois — toutes ces mesures ne réussissent en fin de compte pas à préserver l'environnement naturel, si l'attitude de l'homme à l'égard de la nature n'évolue pas. La plupart des gens continuent à ignorer les cycles de la nature, l'interdépendance des organismes vivants.

On ne peut pas apprendre du jour au lendemain à comprendre la nature. Cela exige du temps pour découvrir la nature par soi-même et apprendre à l'aimer, la période la plus propice étant celle de l'enfance et de l'adolescence où la sensibilité est la plus grande.

Parmi nos enfants se trouvent les décideurs de demain. Ce sont eux qui marqueront demain le monde du sceau dont nous les avons marqués en tant qu'adultes. Or, c'est aujourd'hui que se construit l'avenir.

R.W.

Les oubliés de la nature

Stefan Plank

Alors que nos ancêtres du néolithique menaient leur lutte pour le pain quotidien dans un cadre proche de la forêt vierge, l'homme du vingtième siècle règne sur un paysage en grande partie artificiel, dans lequel seuls des vestiges isolés rappellent la répartition originale de la végétation naturelle. Des siècles d'exploitation extensive des ressources naturelles avaient donné un paysage aux allures de parc, d'aspect naturel, avec des forêts, des prairies et des champs, comme on en trouve encore aujourd'hui dans les régions de montagne, mais la révolution industrielle a entraîné une technicisation, une industrialisation croissante de l'exploitation agricole, qui dans de vastes régions ont fini par faire de ce parc une véritable steppe.

L'échec des mesures classiques

Les artistes, les poètes et les peintres paysagistes furent les premiers à s'insurger contre cette impitoyable destruction des éléments naturels du paysage. C'est ainsi que, dès 1848, une partie de la forêt de Fontainebleau, au sud de Paris, fut déclarée zone protégée à l'initiative d'artistes. Dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle suivirent, dans de nombreux Etats européens, les premières lois sur la protection de la nature, encore très marquées par des préoccupations d'utilité pratique et économique; certaines espèces firent l'objet dès cette époque de mesures de protection particulières, comme en témoigne la «loi pour la protection de l'edelweiss» promulguée à Salzbourg en 1886. En 1914 enfin, était créé le premier parc national d'Europe, en Engadine, l'objectif visé étant «... de créer une communauté botanico-zoologique telle que celles qui peuplaient les Alpes avant l'arrivée de l'homme» (Paul Sarasin). Aujourd'hui

tous les pays d'Europe disposent pour la protection de la nature d'une législation spéciale qui prévoit la sauvegarde des espèces animales ou végétales menacées ou de biotopes particuliers.

Pourtant, malgré les efforts et malgré les textes de lois il s'est produit ce que personne n'avait envisagé sérieusement: en Europe, des milliers d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition. Même dans des pays où la tradition de la protection de la nature remonte à plus d'un siècle, le nombre des espèces naturelles décroît peu à peu; c'est à peine s'il est encore possible de suivre la parution et les mises à jour des «listes rouges» des espèces menacées. Que s'est-il passé? Il est possible que cela tienne en partie au fait que dans l'optique traditionnelle de la conservation de la nature, le souci de protéger une espèce particulièrement menacée ou un biotope présentant un intérêt scientifique a rendu tant de spécialistes aveugles aux véritables dangers que représentaient les modifications de l'environnement. Pendant que les gardiens de la nature faisaient la chasse aux cueilleurs de fleurs du dimanche, le bulldozer ouvrait de larges brèches dans les forêts de nos montagnes, les méandres de pittoresques rivières étaient transformés en rigoles de drainage, les prairies humides devenaient steppiques, les autoroutes sillonnaient les landes et les marais, le long des grandes routes les villages se rejoignaient pour former d'interminables agglomérations en ruban. La création çà et là de zones protégées, cadeau alibi à la protection de la nature, ne saurait compenser la perte de ces espaces proches encore de l'état naturel, refuges des animaux et des plantes.

« Les organismes dits inférieurs »

Les mesures radicales de remembrement menacent rarement les bénéficiaires classiques de la protection de la nature: orchidées, lys, narcisses et autres représentants prestigieux du règne végétal, non plus que les papillons et les scarabées, mais beaucoup plus la nombreuse piétailée des membres «anonymes» de notre monde vivant: mauvaises herbes, modeste végétation du bord des chemins, mousses, champignons, lichens et algues, vers et escargots, sans parler du monde fantastique et varié des micro-organismes dont pratiquement personne ne se soucie d'étudier le contenu. Les organismes dits «inférieurs» des règnes animal et végétal, en particulier, sont dans la plupart des cas adaptés à des sites bien définis et fixes; pour ces milliers d'espèces la seule possibilité de survie réside dans la conservation de l'espace vital naturel. La protec-

tion des espèces tentée dans plusieurs pays avec les champignons, par exemple, se révèle presque totalement inefficace car aucune mesure de protection ne sauvera les champignons si leur habitat naturel est détruit, aucune mousse hydrophile ne survivra sur le béton, aucun lichen dans l'air pollué par l'anhydride sulfureux.

Puisqu'il ne suffit visiblement plus aujourd'hui de souligner l'importance écologique de tel ou tel organisme pour montrer qu'il est digne d'être protégé — les invertébrés et les cryptogames jouent un rôle particulier de production et de destruction, aussi bien dans de nombreuses chaînes alimentaires que dans la plupart des écosystèmes naturels — il convient d'attirer l'attention sur l'importance pratique, dans divers domaines, de ces animaux et de ces végétaux peu spectaculaires, sur leur «potentiel génétique», pour reprendre une expression à la mode, qui va des produits pharmaceutiques à l'alimentation humaine. On doit d'ailleurs à ce propos mettre particulièrement à l'honneur les mauvaises herbes des champs, dont beaucoup ont parrainé les débuts de nos plantes cultivées et dont la destruction délibérée a entraîné la perte d'un potentiel irremplaçable. Dans de nombreux cas leur importance pratique n'est pas encore connue. N'oublions pas que la pénicilline qui a sauvé tant de vies n'a été isolée qu'en 1928 à partir d'une moisissure.

Si nous parlons aujourd'hui d'une conception globale et dynamique de la protection de la nature, il faut y englober l'ensemble de notre patrimoine naturel et reconnaître que son maintien suppose un paysage varié riche de la diversité de ses espaces, de ses habitats et de ses «niches» écologiques. Dans nos écosystèmes naturels il n'existe pas d'espèces «dignes d'être protégées» et «indignes d'être protégées», mais un réseau d'interactions entre les animaux et les plantes, tissé par la confrontation permanente du vivant et de l'inanimé, et qui ne peut remplir de fonction écologique, et donc survivre, que dans sa totalité, en tant que biocénose.

On invoque volontiers le bien-être et le bonheur de nos enfants et des générations futures comme motif de nombreuses interventions dans notre environnement, n'oublions pas pour autant que nos arrière-petits-enfants seront des créatures humaines, des êtres biologiques et donc en dernière analyse des compartiments de l'écosystème terre, pour qui la relation à un environnement naturel est une nécessité. C'est pour cette raison surtout qu'ils auront eux aussi besoin de la diversité des ressources naturelles dont il nous est encore donné de jouir aujourd'hui. S.P.



Coenagrion puella

Les habitats naturels

Laurence de Bonneval

Un patrimoine mondial à préserver

Depuis 1970, il ne se passe pas d'année qui ne soit marquée par un événement majeur dans la prise de conscience par les gouvernements et l'opinion publique de la nécessité de sauvegarder les ressources naturelles de la planète. Au cours de ces dix années, conférences, accords internationaux, conventions, se sont succédés, construisant à un rythme accéléré des structures de défense des ressources naturelles et de l'environnement édifiées avec tant de persévérance depuis le début du siècle par les quelques personnes conscientes de cette nécessité. Après la première alerte lancée par Rachel Carson et perçue dans le monde entier, après la Conférence de l'UNESCO sur les ressources naturelles en 1968, et les déclarations du Club de Rome, la Conférence de Stockholm devait être le pivot, la référence des années 70.

Avec la notion de ressources naturelles finies et du danger que représentait pour l'avenir leur exploitation inconsidérée et dépassant le pouvoir de régénération des milieux, il apparaissait soudain vital de mettre en réserve des secteurs des milieux terrestres et marins, non plus pour que les générations à venir puissent en jouir pour leur plaisir, mais pour disposer de réservoirs à l'image des réserves de chasse et de pêche, pour préserver un patrimoine dont on ne connaît le plus souvent, ni le rôle, ni la valeur, ni le potentiel. A l'objectif de protection traditionnel des milieux et des espèces pour leur intérêt scientifique ou leur rareté s'ajoute celui de préservation des diversités génétiques dans des milieux représentatifs des écosystèmes ou biomes dont ils font partie.

L'idée de patrimoine mondial attachée aux ressources naturelles renouvelables a nécessairement amené une internationalisation des activités nationales dans ce domaine. A la suite de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources fondée en 1948, l'UNESCO à l'échelon mondial et le Conseil de l'Europe ont lancé des programmes pour la mise en place de réseaux régionaux et mondiaux de zones protégées, afin de conforter les actions menées individuellement par chaque pays, de susciter la mise en place de nouvelles zones de protection et de permettre

les échanges de connaissances. Ils avaient été précédés dans cette démarche par d'autres programmes de coopération régionale, tels que la Convention de Washington de 1940 et la Convention d'Alger pour l'Afrique, qui concernait l'ensemble des mesures de sauvegarde de la nature, et par les activités du Bureau international de recherche sur la sauvagine, le BIRS qui fut à l'origine d'un réseau de conservation des zones humides protégeant les sites de reproduction et les gîtes d'étape et gagnages des oiseaux migrants.

Les types de protection

La majorité des pays, en Europe du moins, disposent actuellement de lois plus ou moins anciennes sur la protection de la nature et ont leurs propres gammes de zones protégées qui servent divers objectifs allant de la protection totale au maintien en état d'une région en voie de désertification humaine. Les territoires protégés sont également très divers quant à leur degré de naturel — le Parc national du Groenland est pratiquement inhabité, et les milieux ne s'y modifient que sous l'effet de fluctuations climatiques, tandis que la Réserve de Camargue, à l'embouchure du Rhône, est soumise à des pressions multiples.

La Commission des parcs nationaux de l'UICN a récemment rédigé un rapport résumant les divers types de protection de l'environnement que l'on peut trouver à travers le monde. Nous les citons ici.

— Réserve scientifique / Réserve naturelle intégrale

Ce sont des zones libres de toute intervention humaine et d'influences extérieures artificielles, réservées uniquement à la recherche scientifique et à la surveillance continue de l'environnement. Le suivi scientifique doit permettre de comprendre les mécanismes de fonctionnement des écosystèmes et leur évolution. Elles protègent souvent des écosystèmes ou des biotopes et des formes de vie fragile ou des secteurs importants pour leur diversité biologique (zones humides, par exemple) ou géologique et présentent un intérêt particulier pour la conservation des ressources génétiques. La dimension est déterminée par la superficie permettant de maintenir l'intégrité de la réserve.

— Parc national, provincial ou d'Etat

Si un certain nombre d'objectifs sont les mêmes que dans les réserves — conservation des milieux et d'espèces animales et végétales — leur réglementation n'en exclut pas le public, ni l'aménagement de voies d'accès et d'itinéraires touristiques et pédagogiques. Dans l'idéal, des programmes d'études sur l'évolution des milieux doivent y être poursuivis, mais ils restent le plus souvent ponctuels. Ces parcs comportent en général un zonage permettant de répondre à la fois à des objectifs de conservation stricte, de loisirs et d'éducation du public. Contrairement à ce qui est de règle aux Etats-Unis, en Europe, les activités humaines n'en sont pas systématiquement exclues, surtout lorsqu'il s'agit d'activités traditionnelles, tel le pâturage par les troupeaux de rennes dans les parcs de la police suédoise.

— Monument naturel / Site d'intérêt national

De tels sites, dont le caractère est souvent spectaculaire — gorges, formations géologiques, grottes, chutes d'eau — sont protégés au même titre qu'un monument historique, mais sont accessibles au public.

— Réserve naturelle aménagée / Sanctuaire de faune sauvage

La protection assurée dans le cadre de ces réserves s'adresse à une espèce, un groupe d'espèces, des biocénoses ou des



éléments physiques de l'environnement qui ont besoin d'une intervention humaine pour se perpétuer et seraient menacés de disparition dans une réserve naturelle intégrale. On pense ici aux réserves forestières, aux réserves de gibier ou de pêche. Le biotope dans ce cas doit être aménagé afin d'assurer le maintien d'un ou plusieurs de ces éléments. Citons à cet égard, les pelouses mésophiles du mont Ventoux dans le Sud de la France, considérées particulièrement intéressantes du point de vue floristique et dont l'entretien est assuré par le pâturage ovin sans lequel ce milieu se transformerait rapidement.

— Paysage culturel / Paysage protégé

De tels paysages, façonnés par des activités traditionnelles agricoles et pastorales sont appelés à disparaître lorsque leur raison d'être économique n'existe plus et qu'ils sont abandonnés par la population qui y vivait. Ici la protection des milieux passe par le maintien ou le renouveau d'activité humaine. Les parcs naturels régionaux en France fournissent l'exemple d'un tel essai de réanimation de zones ayant une agriculture traditionnelle ou marginalisée.

Le réseau européen de réserves biogénétiques

Malgré la diversité des moyens de protection des milieux naturels, et les efforts déployés depuis une vingtaine d'années dans les pays développés et en développement, la Conférence ministérielle européenne sur l'environnement en notait en 1975 l'insuffisance, remarquait que les répercussions des activités humaines sur l'environnement se faisaient de plus en plus sentir et proposait d'élaborer un programme pour établir un réseau européen de réserves — désignées sous le nom de réserves biogénétiques — afin de conserver des exemples représentatifs de la flore, de la faune et des zones naturelles d'Europe. Une étroite collaboration était prévue avec le Projet 8 du Programme MAB qui mettait en place un réseau de réserves de biosphère à travers le monde.

L'objectif des réserves biogénétiques est de garantir le potentiel et la diversité génétiques des biomes européens d'une part, et de garantir la préservation de la diversité des types d'habitat d'autre part, enfin de mettre à la disposition de la recherche écologique les écosystèmes du réseau biogénétique. Le but premier de ces réserves étant la conservation, les zones incluses dans le réseau doivent par conséquent être dotées d'un statut juridique strict de protection, ce qui a incité les divers pays intéressés à désigner des réserves existantes, réserves naturelles, forestières, de faune, etc. Un certain nombre de critères définissent la nature des milieux acceptables dans un tel réseau: ce sont des habitats ou des biomes en-

core à l'état naturel ou n'ayant pas subi de dégradation sensible par l'homme. Ils peuvent être typiques d'une région donnée, unique, rare ou menacée. Les dimensions d'une réserve biogénétique doivent être telles que l'habitat ou le biome protégés puissent fonctionner normalement. En outre, il est souhaitable de réduire l'influence des territoires environnants par une zone tampon entourant la réserve.

Outre l'interdiction de toute modification du milieu, la gestion de ces espaces suppose une surveillance des activités humaines et leur limitation, ainsi que l'interdiction de toute activité nouvelle qui pourrait modifier les biotopes protégés. Il est prévu, d'autre part, que des programmes interdisciplinaires d'étude des écosystèmes seront conduits.

A l'UNESCO, le Programme MAB — L'homme et la biosphère — se préoccupait également, dès 1972, de mettre en place un réseau mondial de zones représentatives des principaux types d'écosystèmes du monde, afin d'y recueillir des informations sur le fonctionnement des écosystèmes, informations qui seraient ensuite appliquées à une gestion rationnelle de l'environnement. Ces réserves doivent protéger des fractions d'écosystèmes où seront poursuivies des études permanentes sur l'évolution des milieux naturels. Elles comportent différentes zones où l'homme intervient à des degrés divers et dont l'évolution est suivie en parallèle: zones de protection strictes (zones de référence), zones tampons, zones d'expérimentation et de restauration — en quelque sorte des laboratoires de terrain. Une première sélection de zones s'inscrivant dans ce réseau a été réalisée sur les bases de la classification des provinces biogéographiques du monde établie par Udvardy. Sont inclus dans ce réseau des parcs nationaux, réserves naturelles, forêts domaniales, mais également des zones ne bénéficiant d'aucune des formes traditionnelles de protection. Celle-ci est toutefois nécessaire afin d'assurer la pérennité de ces réserves. En Europe, certaines zones d'un intérêt particulier sont à la fois réserves biogénétiques et réserves de biosphère — la Camargue par exemple — la première pouvant constituer la zone de protection stricte de la seconde. Quant au suivi scientifique de l'évolution des milieux, tout ou presque reste à faire et l'incitation apportée par les instances internationales dans ce domaine sera toujours en deçà des besoins.

« Connaître pour mieux gérer »

Si la création d'aires protégées apparaît comme la façon la plus sûre de préserver certains habitats ou certaines espèces, en particulier celles qui sont le plus menacées, ces aires n'auront une pleine efficacité que lorsqu'elles feront partie d'un

plan d'aménagement global du territoire tenant compte des données de l'environnement.

Ceci suppose toutefois que le planificateur et le décideur disposent sous une forme compréhensible d'informations suffisantes sur les caractéristiques et les potentialités de l'environnement. Là réside la difficulté. Quelles sont ces données? A quelques exceptions près, elles manquent totalement, en particulier dans les pays à milieux fragiles que sont un grand nombre de pays en développement. La recherche scientifique n'est pas encore en mesure de faire face à la demande des aménageurs qui, jusqu'à ces dernières années, ne sollicitaient guère l'avis des écologues. En France, l'obligation d'effectuer une étude d'impact lors des études qui précèdent la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui par leur dimension peuvent porter atteinte au milieu naturel permettra peut-être de faire progresser plus rapidement la connaissance sur les écosystèmes. A cet égard, la mise en place de réseaux de sites d'études permanentes du milieu est fondamentale.

« Connaître pour mieux gérer », cette devise du Comité faune et flore du ministère français de l'Environnement traduit le travail qui précède, accompagne et suit la création de zones protégées. Connaître le patrimoine naturel d'une région, d'un pays, afin d'en proposer un plan global de gestion et de protection. La cartographie à cet égard est un outil indispensable, aussi bien pour le scientifique que pour l'aménageur.

Les cartes de répartition d'espèces peuvent être utiles pour mettre en évidence la rareté réelle des taxons — et donc souvent des habitats — et rendre possible le calcul d'un indice de menace de disparition de chacun d'eux. Elles expriment clairement la diversité écologique d'un territoire par une richesse floristique et faunistique qui apparaît dans les cartes de répartition des espèces. Elles permettent en outre de dégager des priorités et d'aider au choix et à la délimitation de zones plus ou moins naturelles à conserver.

Cartes de répartition d'espèces, cartes de la végétation, cartes écologiques, cartes des potentialités des milieux, autant d'outils élaborés aux niveaux nationaux et internationaux (Conseil de l'Europe, CEE, Conseil nordique des sciences, UNESCO, etc.) qui doivent nous apporter une meilleure connaissance des habitats à protéger et fournir aux décideurs et aux aménageurs une information facile à appréhender, à l'exemple du travail de cartographie des biotopes entrepris par le ministère de l'Environnement de la République Fédérale d'Allemagne.

L. de B.



Balaena glacialis

La mer, berceau de la vie

La pression de l'homme

Le splendide milieu marin qui a nourri tant de créatures depuis des millions d'années est gravement menacé. Il y a bel et bien de nos jours surexploitation des ressources halieutiques; le besoin en protéines a augmenté la consommation de poissons et dans différentes régions la pêche a éliminé les jeunes sujets. La pénurie de pétrole terrestre a entraîné un accroissement des forages en mer; le transport maritime des hydrocarbures a vu s'accroître les accidents de pétroliers et les marées noires, tristement célèbres, qui détruisent toute vie marine, notamment près des côtes. Les besoins de la construction ont obligé à fouiller la mer pour y chercher certains matériaux: graviers et sables sont enlevés à la drague dans des zones d'eaux peu ou moyennement profondes; le résultat est la destruction des communautés vivantes et des écosystèmes marins. Mais l'influence dommageable de l'homme vient aussi de terre; des quantités d'effluents domestiques et industriels sont rejetées directement à la mer sans être traitées. D'autres polluants, comme les insecticides, les engrais, etc., viennent s'y ajouter, et la pollution n'est plus seulement visible mais aussi désagréable. Enfin, les navires qui se débarrassent de leurs ordures sont autant d'agents importants de la pollution du milieu marin.

Les parcs marins: leurs multiples avantages

Sous la pression de ces différentes menaces, des océanographes et des organisations nationales et internationales ont décidé de privilégier au moins quelques zones maritimes et côtières afin de les protéger contre les abus de l'action humaine. Ces zones, analogues aux parcs naturels terrestres, sont appelées parcs marins. Dans ces parcs, les écosystèmes pourraient être protégés de la dégradation; de nombreuses espèces menacées pourraient survivre et être protégées et l'équilibre écologique des habitats marins serait sauvegardé pour l'avenir. Parallèlement à cette protection, il y aurait de nombreuses études scientifiques à faire et il serait quelquefois possible de combiner la recherche, la protection et les loisirs.



Constantin E. Vamvakas

A côté de la protection des écosystèmes proprement dite et de la conservation du matériel génétique de la vie marine, les parcs marins pourraient jouer un rôle très important pour la conservation et l'accroissement des ressources naturelles marines. De nombreuses régions servent d'aleviniers, de frayères ou de réserves alimentaires pour les poissons et d'autres espèces marines importantes économiquement. En aménageant des parcs marins dans ces régions, on protège les jeunes poissons contre une exploitation irrationnelle par l'homme. On pourra également étudier l'exploitation en milieu naturel parce que la recherche sur les pêches doit être menée dans un milieu particulier qui n'est pas celui que les pêcheurs professionnels fréquentent.

Combiner la création de parcs marins et la culture d'êtres vivants ayant une importance économique est encore une façon d'associer la gestion d'une réserve naturelle et la protection d'un écosystème. L'aquaculture est en train de devenir un moyen très important d'accroître la production d'organismes aquatiques. Cette solution permet également d'étudier la biologie des espèces cultivables, leur habitat et leur comportement en milieu contrôlé. Evidemment, cette combinaison n'est efficace que lorsque les formes d'aquaculture choisies dérangent le moins possible les processus naturels. Pour cela, il faut préalablement étudier le milieu et effectuer des recherches complexes pour déterminer et évaluer l'incidence possible et les modifications probables pour la région candidate. Les zones qui conviennent à ce genre d'activités sont surtout les lagons côtiers et les plans d'eau salée, comme les deltas. Les deltas fluviaux sont également l'habitat naturel d'oiseaux migrateurs qui séjournent dans la région du parc marin ou qui y passent.

Les réserves méditerranéennes

La solution du parc marin convient particulièrement à des régions à moitié fermées, comme la mer Méditerranée. La Méditerranée relie trois continents: l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Amplement exploitée par l'homme, elle est confrontée à un inquiétant problème de pollution. Ses ressources naturelles sont grandement

menacées à la fois par la surexploitation et par l'étendue de la pollution. L'intervention de l'homme autour du bassin méditerranéen diffère évidemment dans l'espace et le temps. La pollution est plus forte au Nord et à l'Ouest, moindre au Sud et à l'Est. Mais partout, le bassin méditerranéen est fait d'un grand nombre d'écosystèmes divers dont chacun a son importance et peut être dit «habitat critique». Dans certains de ces écosystèmes, on trouve des espèces proprement méditerranéennes; des écosystèmes, et des biocénoses caractéristiques existent depuis des milliers d'années. Ces zones sont de celles qui se prêteraient à l'aménagement de parcs marins où l'on préserverait pour les générations futures les preuves de l'environnement d'autrefois et qui contrasteraient avec d'autres milieux où l'action de l'homme a détruit ou modifié la structure des écosystèmes.

Les réserves méditerranéennes représentent probablement la seule solution permettant de garder intact le patrimoine naturel mais aussi historique, géographique et archéologique de la région. Dans cette région qui a vu naître les premières et les plus prestigieuses civilisations de notre planète, il est possible d'associer de façon idéale la protection de la nature et des monuments culturels. La plupart des monuments anciens sont aujourd'hui menacés par différentes sources de pollution.

Presque tous les pays de la Méditerranée ont admis l'importance des parcs marins et leur utilité à l'occasion de plusieurs rencontres et conférences internationales. Des organisations nationales et internationales pressent les gouvernements de protéger le milieu marin et de créer des réserves marines. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens, et le nombre des parcs marins en Méditerranée est en progression rapide. Parallèlement, les gouvernements devront satisfaire d'autres exigences, essentielles pour un bon fonctionnement des parcs marins, comme la mise au point d'une législation nationale et internationale adéquate, la création de services officiels chargés de la gestion des réserves, la formation d'un personnel qualifié, l'évaluation et le choix des priorités concernant les régions candidates, l'organisation et la surveillance des zones choisies.

Les parcs marins représentent un espoir. Un bon espoir pour l'avenir de la Méditerranée, le berceau de l'humanité. Mais ils ne sont qu'une action parmi d'autres, une méthode partielle pour atteindre notre objectif: la conservation et la protection du milieu naturel marin. Il faut que les efforts de tous les savants, des gouvernements et des institutions qui travaillent à la protection de l'environnement soient bien compris. Tout le monde se trouvera confronté un jour ou l'autre avec les conséquences de l'action de l'homme sur la nature. La protection de la nature est un devoir. Que chacun d'entre nous agisse pour le remplir. Il n'est que temps! C.E.V.

Motiver le public



Marc Segers

En mettant l'accent, cette fois, sur la protection de la vie sauvage et des habitats naturels, le Centre européen d'information pour la conservation de la nature, auprès du Conseil de l'Europe, entend, entre autres, par le lancement de sa quatrième campagne bisannuelle d'information et de sensibilisation du public européen, renforcer l'importance de la convention élaborée à ce sujet.

Des débuts difficiles

Cette activité s'inscrit bien dans la lignée du programme de travail mené par le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles depuis bientôt dix-huit ans; programme, que le Centre a pour mission de faire connaître et d'illustrer loin au-delà des frontières des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe, et ce par le canal de ses agences nationales et correspondants.

Déjà apprécié pour ses revues et publications, le Centre souhaite, par l'organisation de ses campagnes périodiques, donner l'impulsion nécessaire à une participation plus active des autorités nationales et du public européen à la sauvegarde de l'environnement naturel.

La promulgation en 1972 de la «Charte européenne des sols», énonçant douze principes fondamentaux à respecter pour que le sol puisse garder toute sa valeur du point de vue écologique et soit soustrait aux menaces d'érosion, particulièrement aiguës en région de montagne et dans les pays méditerranéens, a fourni la matière et l'occasion pour le lancement d'une première campagne d'information.

L'apreté du sujet, jugé sans doute trop technique ou trop spécifique par certains, n'a pas eu l'heur d'enthousiasmer les foules d'où le succès plutôt limité de cette première expérience.

Deux ans plus tard, en prolongement de la «Charte de l'eau» édictée en 1967, et pleinement centrée sur le projet de «Convention relative à la protection des eaux douces internationales contre la pollution», s'organisait la deuxième campagne d'information, bénéficiant d'une audience nettement plus encourageante, non suffisante cependant pour obtenir au plan politique la conclusion de la convention, toujours en souffrance, tant que ne sera pas franchi le cap des négociations techniques.

Jouissant d'emblée d'un accueil autrement favorable et d'un soutien spontané, la troisième campagne avait pour enjeu la protection des zones humides. Elle a rencontré incontestablement un très large écho dans la plupart des pays, au cours des années 1976 et 1977. Les prolongements de cette action sont d'ailleurs toujours perceptibles aujourd'hui.

Le thème des zones humides, sujet de grande actualité, a été en outre le premier et le seul à être choisi de commun accord par l'ensemble des agences nationales du Centre d'information. Cela n'est évidemment pas étranger au bon déroulement et, en fin de compte, au retentissement considérable qu'a connu cette initiative dépassant même les attentes les plus téméraires.

Le recours répété à la compréhension et à l'appui de l'opinion publique, émoissée par tant de sollicitations déjà, et ce dans une matière qui ne lui est le plus souvent pas tellement proche ni familière, soulèvera sans doute quelques questions. Quel est l'effet réel recherché par ces campagnes et quelle doit être la nature des moyens mis en œuvre pour y parvenir?

Des campagnes, pour quoi faire?

En démocratie, il ne se conçoit plus, combien juste et élevée qu'en soit leur raison d'être, que des mesures soient imposées par l'autorité compétente, sans que le citoyen en soit au préalable largement informé, et se sente pleinement concerné.

Cela est particulièrement vrai lorsque ces mesures risquent d'entraîner des contraintes, voire des sacrifices, influant sur le comportement journalier de chacun, au nom de l'intérêt majeur qu'est l'utilité publique. Prêcher le respect de la faune et de la flore sauvages ainsi que le maintien de leur habitat naturel correspond exactement à une telle entreprise.

Aussi vif que soit apparemment l'engouement pour tout ce qui touche à la nature, aux animaux sauvages ou familiers, aux plantes, aux forêts, aux jardins ou aux cultures, force nous est de constater qu'en bien des cas ces marques d'intérêt ne dépassent pas une certaine sentimentalité à fleur de peau.

Ne suffit-il pas pour s'en convaincre de se reporter, au temps des vacances, à l'infamant spectacle des dizaines de milliers d'animaux de compagnie, lâchement

abandonnés par leurs maîtres, pressés de se «retremper dans la nature»?

Il ne s'agit bien sûr aucunement de confondre bonté envers les animaux et souci de conserver la nature. Il serait néanmoins pour le moins surprenant de croire qu'étant capable d'infliger détresse et souffrance à l'animal en tant qu'individu, l'on soit préoccupé par contre de sa survie en tant qu'espèce.

Susciter un comportement plus respectueux du monde vivant qui nous entoure reste ainsi plus que jamais nécessaire. Aimer et respecter la nature procèdent manifestement davantage d'une conviction profondément ancrée que de recettes faciles à acquiescer.

En insistant sans relâche sur les menaces qui pèsent sur la faune et la flore, on peut espérer concrétiser dans les attitudes cette conscience écologique, dont on parle si volontiers.

D'ici peu, de par le monde, un milliard d'hommes vivront agglomérés dans les grandes villes, se distançant de plus en plus de la nature, aliénant leur sentiment de solidarité avec elle, oubliant pour une large part la façon de s'y conduire.

L'information sur les richesses fascinantes et les ressources insoupçonnées du monde vivant ne pourrait dès lors à elle seule suffire à garantir le revirement des esprits et des comportements, à moins d'être étroitement lié à un réel réapprentissage d'un mode de vie oublié, plus en harmonie avec la nature.

En préférant à plusieurs thèmes plus spécifiques proposés, celui aussi général de la protection de la vie sauvage et du milieu naturel, synthétisant l'ensemble de son programme d'activités en ce domaine, le Conseil de l'Europe a voulu clairement indiquer que, si l'on n'y prend garde, c'est bien la nature entière qui court de graves dangers.

Le graphisme de l'affiche retenue pour illustrer le thème de cette quatrième campagne, réunissant, blotti au creux de la main, un échantillon de la flore et de la faune européennes, n'est-il pas fort significatif à cet égard?

La fragilité des équilibres naturels ainsi que leur dépendance totale de l'action réfléchie de l'homme ressortent de toute évidence de cette image.

Faisant usage de l'éventail classique mais extrêmement varié des moyens publicitaires — affiches, autocollants, expositions, émission de timbres-poste, publications d'études, conférences, leçons types, excursions didactiques, sentiers nature, etc., les pays ne manqueront pas d'accroître tel ou tel aspect du thème général, s'inscrivant particulièrement bien parmi leurs préoccupations nationales.

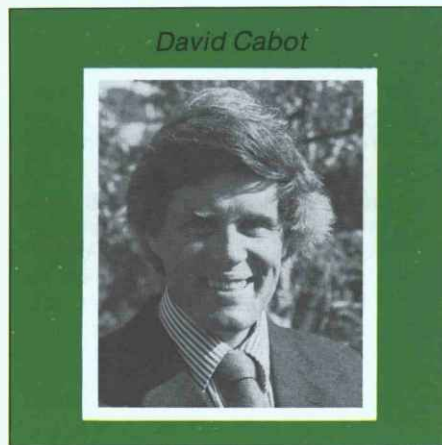
Puisse cette action contribuer en outre à raffermir la coopération européenne en ce domaine et faire en sorte que mieux aimée, parce que mieux connue, la nature sauvage soit en de bonnes mains! M.S.

Gestion intégrée: écologie et aménagement du territoire

L'objectif des plans d'occupation des sols est l'utilisation optimale des ressources. Mais que signifie « optimale » et qui détermine les niveaux acceptables d'utilisation optimale? Le développement économique vise à promouvoir le bien-être matériel de l'homme, tandis que la conservation de la nature, qui a trait aussi à la protection des ressources, couvre des aspects de l'environnement plus qualitatifs. Ces aspects ne peuvent être quantifiés sur une base uniquement financière, car ils sont liés à des aspects de la vie moins tangibles relatifs à l'enrichissement culturel de l'humanité.

L'aménagement foncier

L'aménagement foncier est la matrice ou le moyen grâce auquel des activités d'occupation du sol concurrentes peuvent être enregistrées, évaluées et estimées. Ce moyen permet donc la synthèse de diverses données. Il y a plusieurs années, lorsque le prix du terrain était relativement bas et la demande d'occupation des sols moins forte, il était assez facile d'acquérir et de gérer des réserves naturelles avec un certain mépris pour les autres activités d'occupation du sol. Aujourd'hui, il est difficile d'agir de même. Un aménagement foncier bien pensé peut être un moyen d'atteindre des objectifs de conservation de la vie sauvage. Ainsi, en Grande-Bretagne, le *Nature Conservancy Council* est habilité à désigner des zones présentant une valeur du point de vue de la flore ou de la faune comme sites d'intérêt scientifique (SSSI). Les propriétaires de tels sites sont informés de la décision et les autorités d'aménagement locales en tiennent compte dans leurs plans de développement établis conformément aux lois sur la planification urbaine et rurale de 1962 et 1968. Environ 2 500 sites ont été répertoriés de cette manière. Dès que les autorités locales sont saisies d'une demande de mise en valeur risquant d'affecter le site, elles doivent en informer le *Nature Conservancy Council*. Malheureusement, les activités agricoles et sylvicoles ne sont pas soumises à cette règle, de sorte que les autorités locales n'ont aucun moyen juridique d'empêcher ces activités dans les sites répertoriés! Le classement des sites ne garantit donc pas leur protection totale, mais il permet de tenir compte de leur valeur pour la conservation de la vie sauvage dans le processus de planification. Le *Nature Conservancy Council* s'efforce aussi d'atteindre ses objectifs par la création de réserves naturelles nationales en vertu de l'article 19 de la loi de 1949 sur les parcs nationaux et l'accès à la campagne. Jusqu'au 31 mars 1978, 126 246 hectares ont été protégés



David Cabot

par un accord de possession, de location ou de déclaration de réserve naturelle. 1 199 hectares supplémentaires de réserve naturelle locale ont été protégés par les autorités locales d'aménagement en consultation avec le *Nature Conservancy Council*.

Un système similaire fonctionne en Irlande où l'Institut national de planification physique et de recherche en matière de construction a désigné des zones internationales, nationales, régionales et locales présentant un intérêt scientifique. La plupart des autorités locales ont tenu compte de cette information dans leurs plans d'aménagement des comtés établis en vertu des lois de 1963 et 1972 relatives à l'administration locale (planification et développement). Les demandes de mises en valeur à l'intérieur ou à proximité des zones répertoriées sont généralement transmises par les autorités locales à l'Institut national d'aménagement physique pour appréciation. Là encore, malheureusement, les opérations de sylviculture et d'agriculture (y compris les opérations de drainage) sont exclues de la procédure. Il y a lieu de s'étonner de cette exception, car ces activités peuvent avoir toutes sortes d'effets nuisibles sur l'environnement.

Les études d'impact

L'intégration de zones ayant une grande valeur écologique dans les plans d'occupation du sol n'est toutefois que la première étape vers une conservation appropriée de la nature. L'aménageur traditionnel s'occupe davantage des constructions nouvelles, de l'adduction d'eau, des réseaux d'égouts, des transports et des équipements de loisir. Il s'intéresse peut-être moins à la « théorie » ou à la « prédiction » que l'écologiste et songe plutôt à neutraliser les pressions du cadre juridique dans lequel il lui faut travailler. Les

personnalités de la démocratie politique locale qui sont nommées pour faire des vérifications et établir des bilans sont aussi des facteurs à prendre en compte. Par conséquent, pour une raison ou pour une autre, la priorité que souhaiteraient donner les écologistes aux aspects de conservation peut en théorie ou en pratique s'effacer rapidement devant d'autres demandes apparemment plus pressantes de changement d'affectation du sol.

Nombre de personnes qui s'intéressent à la conservation de la vie sauvage estiment que les autorités locales ne sont pas les mieux placées pour protéger les objectifs qui leur tiennent à cœur. La plupart des pays européens le reconnaissent en facilitant l'achat et la gestion de zones d'importance nationale par des organismes d'Etat.

Les aménageurs devraient être en mesure de faire appel à la compétence d'écologistes pour la gestion des zones reconnues comme ayant une grande valeur écologique. Plus important encore, les aménageurs devraient constamment solliciter l'avis et les conseils des écologistes au sujet des conséquences des opérations d'aménagement sur le milieu. Le meilleur moyen d'évaluer les informations dans ce domaine est la procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement. De nombreux gouvernements prétendent que cette procédure est déjà en place dans les mécanismes qui réglementent actuellement les changements d'affectation des sols. Cependant, les spécialistes scientifiques estiment qu'un système plus complet est désormais nécessaire.

Afin de jouer son rôle dans ce développement, le Conseil de l'Europe a préparé un modèle de déclaration d'impact sur l'environnement du point de vue de la gestion intégrée ou de l'aménagement du milieu naturel. Le présent rapport est le prolongement de la Résolution n° 1 de la deuxième réunion ministérielle européenne tenue à Bruxelles en mars 1976. Un autre rapport consultatif important du Conseil de l'Europe concerne les effets des loisirs sur l'écologie des sites protégés. Ce rapport dans lequel sont énoncés tous les impacts récréatifs connus devrait être le *vade-mecum* des aménageurs fonciers.

En conclusion, il est clair qu'il doit exister des liens plus étroits entre les partisans de la conservation de la vie sauvage et les aménageurs fonciers pour que soient atteints les objectifs de la conservation à travers les plans d'occupation des sols. Les problèmes sont nombreux, nous l'avons vu, mais nous devons continuer à construire le dialogue et à faciliter la compréhension entre l'écologiste et l'aménageur foncier.

D.C.



La nature généreuse

Fausto Hidalgo do Nascimento



La crise pétrolière qui constitue l'une des préoccupations essentielles de nos sociétés occidentales à l'heure actuelle n'a pas seulement des conséquences sur le prix de l'essence. Elle en a aussi indirectement sur notre « énergie alimentaire », les machines agricoles utilisant en effet également des combustibles à base de pétrole de même que les embarcations de pêche, ou l'industrie des engrais et pesticides.

Jusqu'à présent les répercussions de la crise n'ont pas trop grevé le bilan de l'énergie alimentaire. Toutefois, cet élément perturbateur ne doit pas être négligé et il importe dès à présent de trouver d'autres moyens de captation de l'énergie universelle (solaire), afin de la transformer en énergie alimentaire sans utiliser ou en utilisant au minimum l'énergie pétrolière.

D'autres sources d'énergie

L'analyse quantitative des productions énergétiques des écosystèmes ou biocénoses a mis en évidence que les écosystèmes terrestres captent en comparaison moins d'énergie solaire que certains écosystèmes aquatiques, ceux-ci la transformant, à leur tour, très facilement en énergie thermique, chimique, alimentaire et mécanique.

Cette constatation est à l'origine de la lutte entreprise au Portugal pour la conservation des zones humides côtières dont la *Ria Formosa* (Faro-Olhão-Cacela) constitue un cas typique.

La *Ria Formosa* est une formation lagunaire particulière dont la forme et la stabilité ne dépendent pas de fleuves de grande dimension, mais d'un ensemble de caractéristiques complexes tels la forme de la côte, la formation géologique de celle-ci, la périodicité des tempêtes atlantiques, le mouvement des fonds côtiers sablonneux. Sur ces éléments structurels sont venus se greffer l'intervention de l'homme (construction de digues artificielles, canaux de navigation et création de zones sèches), ainsi que le dépôt de sédiments transportés par les torrents.

La *Ria Formosa*, d'une superficie approximative de 11 000 ha, et dont la localisation moyenne est de 37° 5' de latitude nord et 7° 40' de longitude ouest, est composée dans la partie de liaison avec la terre ferme par des sols agricoles, salins et quelques surfaces de viviers.

Des revenus appréciables

La zone intercotidale comprend essentiellement un ensemble d'îlots vaseux et de canaux. Les premiers sont consolidés par *murraça* (*Spartina stricta*) et peuplés par une faune diversifiée dont l'élément le plus caractéristique est la *Boca de Cava Terra* (*Uca tangeri*), et les seconds par une

faune aquatique complexe et diversifiée comprenant, entre autres, outre des poissons de surface, des benthiques, des mollusques et des lamellibranches. Ces derniers sont d'un grand intérêt économique pour les populations locales et leur exploitation rapporte aujourd'hui 1 milliard d'escudos par an dont profitent directement cinq à sept mille personnes et indirectement beaucoup d'autres (réseaux de commercialisation, hôtels, industries alimentaires, etc.).

Compte tenu de ces éléments et afin de protéger et de maintenir les ressources naturelles renouvelables existantes, le Gouvernement portugais a décidé par le décret-loi n° 45/78 du 2 mai 1978, d'établir en ces lieux une réserve naturelle sous la responsabilité du Service national des parcs, réserves et patrimoine paysagistique du secrétariat d'Etat à l'Environnement.

Dans cette phase initiale, la réserve est administrée par une commission collégiale où sont représentés tous les organismes publics qui, jusqu'à maintenant, agissaient d'une manière désordonnée dans la *Ria Formosa*. Les autorités locales et le syndicat des pêcheurs qui, auparavant, étaient plus ou moins tenus à l'écart, jouent maintenant, comme représentants des populations et groupes professionnels, un rôle important. Le Service national des parcs, réserves et patrimoine paysagistique préside la commission de gestion et encourage la réalisation des études scientifiques indispensables pour corriger certaines situations et en éclaircir d'autres. Sont ainsi lancées des études sur la situation socio-économique des populations qui vivent dans la surface protégée, en vue de prendre des décisions de protection qui concilient les différents intérêts en cause. On procède également à un inventaire de la flore et de la faune.

Protéger la qualité de l'eau

Afin d'améliorer la qualité des eaux, on est en train d'effectuer une analyse des effluents industriels d'origine diverse (industries de la pêche, du liège, de la caroube, industries automobiles) qui sont rejetés dans la lagune. La cause la plus grave de pollution provient des usines de conserves dont les charges résiduelles de graisses très élevées provoquent la mort des animaux aquatiques et des odeurs de putréfaction désagréables. Le contrôle de ces décharges va être entrepris sous peu avec l'appui des organismes du secrétariat d'Etat de l'Industrie et la plupart des usines concernées devront traiter les effluents avant de les libérer dans la *Ria*.

Les eaux résiduelles de caractère urbain qui sont à l'heure actuelle entièrement

déversées dans la réserve posent un problème plus difficile à résoudre. L'idéal, du point de vue écologique, serait de parvenir à traiter ces effluents urbains de manière que les altérations dues à leur décharge soient minimales (il faut noter que la décharge d'eau douce, même traitée, dans un milieu marin provoque une perturbation, parfois grave, dans l'écosystème aquatique). Cependant, les choses se compliquent au fur et à mesure que les

Riches forêts de Finlande

Esko Jaakkola



études progressent. En effet, vu la quantité d'êtres bivalves de haute valeur économique actuellement récoltés chaque année dans la réserve, on peut se demander s'il ne se serait pas établi un nouvel équilibre d'épuration et d'utilisation des substances nutritives présentes dans les eaux usées par le milieu aquatique, substances nutritives qui seraient ensuite récoltées par l'homme sous la forme de mollusques bivalves. Ce fait oblige à la prudence en ce qui concerne la défense de l'une ou de l'autre option de traitement des égouts: d'une part, il faut éviter que la réserve ne soit un milieu de propagation de pathogènes (c'est le but de l'élimination des eaux résiduelles), d'autre part, il ne faut pas

La Finlande possède la plus grande superficie boisée (87% de son territoire) de toute l'Europe. Les forêts ont toujours joué un rôle très important dans l'économie nationale et constituent, en outre, un type très caractéristique de paysage et d'environnement tant pour les hommes que pour la flore et la faune sauvages. Du point de vue économique, certains produits commercialisés ont un prix courant sur le marché; la valeur d'autres produits — surtout le gibier — non commercialisables en Finlande peut néanmoins être calculée. En revanche, l'intérêt des forêts pour les loisirs et la conservation de l'équilibre naturel est plus difficile à évaluer économiquement. On peut cependant affirmer que l'attrait touristique de la Finlande s'explique en grande partie par l'aspect apparemment naturel de ses forêts, de ses lacs et de ses archipels.

La politique forestière de la Finlande est principalement axée sur la production de bois de charpente, ce qui est logique puisque la moitié de ses recettes d'exportation provient des produits forestiers. La situation a cependant évolué récemment. On a fait valoir l'importance économique des autres produits et fonctions de la forêt et critiqué une exploitation limitée à la simple production de bois. Les diverses utilisations de la forêt finlandaise directement évaluables en termes économiques sont les suivantes:

1. production de bois de charpente;
2. rennes;
3. gibier, baies sauvages, champignons, lichens et autres produits de cueillette.

D'autres aspects sont plus difficiles à estimer en valeur monétaire, notamment: les loisirs, la conservation de la nature, la protection d'un écosystème majeur et d'autres écosystèmes dépendant de la forêt.

Intérêt économique du gibier

En 1976, plus de 230 000 Finlandais, soit environ 5% de la population totale et 15% de la population masculine de plus de 15 ans, avaient acheté un permis de chas-

se. Aujourd'hui, la chasse en Finlande est presque toujours une activité de loisirs dont le produit est consommé par la famille. Elle est très rarement pratiquée en tant que moyen d'existence. On a récemment constaté à nouveau l'importance économique de la chasse qui s'explique par une bonne gestion et exploitation des populations d'élan (*Alces alces*). Près de 75% du gibier provient des forêts, le reste étant de la sauvagine. On évalue la valeur du produit de la chasse en multipliant la quantité de pièces abattues par leur valeur marchande. On ne dispose de chiffres exacts que pour la chasse aux élans. Pour les autres espèces, la quantité est estimée en fonction des prises déclarées par les chasseurs. Le produit total de la chasse en Finlande est actuellement de 8,6 millions de kg de viande, d'une valeur monétaire de 200 millions de marks finlandais (Fmk), soit 50 millions de \$. Environ 7,6 millions de kg (150 millions de Fmk) proviennent de la chasse aux élans, le reste étant constitué par les lièvres, les tétras et le gibier d'eau.

L'exploitation des ressources en gibier est assez bonne, et il ne faut pas s'attendre à une augmentation marquée de la production.

Baies sauvages et champignons

La cueillette des baies sauvages et des champignons dans les forêts et tourbières finlandaises est libre, y compris sur les propriétés privées pour tous les citoyens. Cette ressource présente un grand intérêt économique et récréatif, et l'on s'efforce d'en améliorer le rendement. On estime que les forêts finlandaises produiraient en moyenne 1,7 million de tonnes de champignons utiles par an. En 1972, 350 tonnes environ ont été exportées et une quantité non connue (mais pas très importante) utilisée dans le pays. Donc, apparemment seule une très petite fraction des ressources potentielles est exploitée. Les caractéristiques nutritionnelles des champignons (peu caloriques mais riches en vitamines, protéines et sels minéraux) conviennent particulièrement à l'homme moderne. De plus, les champignons sau-

vages ont en général une saveur supérieure à celle des champignons cultivés.

En 1969, la Commission centrale des forêts a lancé une campagne de promotion des champignons sauvages, au cours de laquelle on a formé des ramasseurs de champignons professionnels dont l'effectif est actuellement d'environ 30 000. Il a été décidé d'exporter trente espèces importantes de champignons — faciles à reconnaître, assez communs et d'une bonne valeur nutritive. On consomme des baies sauvages plus largement et depuis plus longtemps en Finlande. L'utilisation des airelles rouges (*Vaccinium vitis-idaea*), des airelles-myrtilles (*V. myrtillus*), des canneberges (*V. oxycoccus*) et des mûres (*Rubus chamaemoris*) remonte à la nuit des temps. La Finlande exporte traditionnellement des airelles rouges, à raison de plus de deux millions de kg par an. La demande d'airelles-myrtilles et de mûres dépasse toujours l'offre et l'on n'exploite en fait qu'une très faible partie du potentiel total des forêts et tourbières. L'exploitation de la ressource naturelle que constituent les baies s'améliorera à mesure qu'elle sera mieux connue, que les prix augmenteront et que les méthodes de transport seront plus efficaces. On a entrepris des travaux d'expérimentation pour accroître la productivité naturelle et cultiver les espèces sauvages. La valeur des baies et des champignons sauvages consommés par les ménages finlandais a été estimée en 1976 à 165 millions de Fmk. Si l'on ajoute ce chiffre aux recettes tirées des exportations (71 millions de Fmk) et à celles des baies et champignons utilisés par l'industrie (10 millions de Fmk), on arrive à une valeur totale supérieure à 200 millions de Fmk. Disons, pour conclure, qu'en Finlande il est économiquement rentable, du moins à l'échelle locale, de prévoir une exploitation de la forêt qui tienne compte de produits autres que le bois et qu'à l'avenir ce sera une politique judicieuse lorsque l'exploitation de ces ressources renouvelables sera mieux organisée. E.J.

etc.), prévus dans la législation portugaise, correspondent autant de catégories d'utilisation par l'homme. Dans certains cas, comme les réserves naturelles de zones humides, cette utilisation est un moyen d'équilibre et non de dégradation. En effet, du fait de la grande fertilité du milieu, il existe normalement des excédents de population saisonnière et si l'homme n'utilisait pas ces excédents, la nature se chargerait elle-même de l'élimination des populations en surnombre. L'étude du milieu vise à connaître ces mécanismes régulateurs afin de les mettre à la disposition de l'homme pour le plus grand intérêt et de celui-ci et de la nature. F.H. do N.



Peter H. Sand

Halte à ce trafic ignoble!

En février 1979 des agents spéciaux du *US Fish and Wildlife Service* (Service américain pour la protection des poissons, de la faune et de la flore sauvages) ont saisi dans un ranch texan plus de 17 500 peaux d'animaux à fourrure: les marchandises, entrées frauduleusement par le Rio Grande, représentaient une prise de 2,5 tonnes, dont 1 556 peaux de chats sauvages mexicains (*Lynx rufus*) destinées aux marchés européens (un manteau de 10 à 15 de ces peaux se vend jusqu'à 20 000 \$). Le propriétaire du ranch et quatre contrebandiers mexicains ont été arrêtés.

Un mois plus tard, les autorités françaises pour la protection de la nature ont saisi 8 chimpanzés, 3 pythons et 2 crocodiles expédiés illégalement à Bordeaux. L'importateur, propriétaire d'un cirque, a été condamné à une amende de 10 000 FF et les animaux ont été renvoyés en Afrique de l'Ouest.

En avril, des douaniers ouest-allemands ont saisi 3 600 cactées rares, transportées par les passagers d'un vol charter arrivant à Francfort, et 141 cornes de rhinocéros (soit 200 kg, dont la valeur au marché noir serait de plusieurs millions de DM) expédiées du Kenya à Brême sous de fausses étiquettes. Une action en justice vient d'être intentée contre les touristes transporteurs de cactées; l'affaire des cornes de rhinocéros, qui aurait des ramifications internationales jusqu'en Thaïlande, a été confiée à Interpol.

Finalement en août, des inspecteurs des douanes indiens ont saisi des colis contenant 150 000 peaux de serpent et 500 peaux de loutre prêts à quitter l'aéroport de Calcutta pour Francfort. Une enquête est en cours dans les deux pays concernés.

La Convention de Washington

Les mesures internationales récentes de coercition, dont je viens de faire un bref rappel chronologique, s'appuient toutes sur un seul instrument juridique: la « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ». Conclue à

Washington le 3 mars 1973, elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1975. Parmi les Etats parties à la convention, actuellement au nombre de 59, figurent déjà les plus gros exportateurs et importateurs d'animaux et de plantes sauvages.

Les parties ayant reconnu que l'une des principales menaces pour la survie des espèces est une exploitation commerciale incontrôlée, le but de la convention est de réglementer à l'échelle mondiale le commerce de spécimens des espèces sauvages menacées et des produits qui en sont tirés. A cet effet, les espèces menacées de faune et de flore sauvages sont énumérées dans trois annexes à la convention. Selon le degré de protection qu'il est convenu de leur accorder, l'exportation et l'importation des spécimens vivants de ces espèces, et de toute partie ou de tout produit dérivé de ces spécimens (ivoire ou huile de baleine par exemple) sont soit interdites, soit soumises à des conditions uniformes d'autorisations, acceptées par tous les Etats contractants.

Chaque partie à la convention a désigné les organes nationaux chargés d'administrer le système de permis et de contrôle; ces organes peuvent coopérer directement avec leurs homologues étrangers sans avoir à passer par les voies diplomatiques. C'est grâce à ce réseau mondial, unique en son genre, de services administratifs de protection de la vie sauvage que les prises spectaculaires récentes ont été possibles.

Le petit secrétariat installé en Suisse (deux scientifiques, un juriste et deux secrétaires), qui coordonne le réseau, est un simple « standard », destiné à faciliter des contacts directs entre les pays concernés. Il est rattaché à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), qui est chargée d'assurer l'application de la convention au nom du Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Grâce à un financement du PNUE et à des contributions versées directement par les gouvernements, le secrétariat, en étroite liaison avec les scientifiques du Service de sauvegarde des espèces

ces rares de l'UICN, aide également à surveiller le commerce, facilite l'échange d'informations, organise les sessions biennales de la Conférence des parties (Berne, 1976; Genève, 1977; San José (Costa-Rica), 1979), et fournit les services y afférents.

Un trafic aux ramifications multiples

Les difficultés d'application de ce système sont considérables. Selon le directeur du Zoo Hellabrunn de Munich, le Dr Arnd Wünschmann, « le trafic illicite en fourrures, trophées et animaux protégés, rapporte actuellement des profits supérieurs

au trafic de la drogue ». Il est significatif que des enquêtes récemment menées en Australie sur la contrebande d'oiseaux ait mis en évidence l'implication de la mafia américaine. Lorsqu'ils ont commencé à échanger des documents relatifs aux exportations et aux importations et à comparer leurs statistiques commerciales nationales, les gouvernements membres se sont aperçus de curieuses contradictions et, dans certains cas, ont pu en retrouver la cause dans des actes de falsification et de corruption. La tâche d'harmoniser les modèles de permis et les procédures a été confiée à un comité technique d'experts qui s'est réuni pour la première fois à Bonn en janvier 1980 et qui travaille en

liaison avec Interpol et le Conseil de coopération douanière (CCDI) de Bruxelles. La convention s'efforce aussi de faire une distinction plus nette entre trafic illicite et marché noir, d'une part, et commerce légal portant sur des ressources naturelles renouvelables, d'autre part. Un certain nombre de pays appliquent des programmes bien gérés de conservation et d'utilisation des ressources de la vie sauvage qui leur permettent de prélever les « excédents » comme une sorte « d'intérêt » sans toucher au capital. Pour les pays du tiers monde en particulier, ces programmes sont un facteur important de développement et une source non négligeable de recettes en devises. L'autorisation d'intro-

Loxodonta africana





Halte à ce trafic ignoble!

duire dans le commerce international des produits provenant de projets nationaux de gestion de la vie sauvage est de plus en plus au centre des débats lors des sessions biennales de la Conférence des parties à la convention, comme celle qui s'est tenue en mars 1979 au Costa-Rica. Citons à titre d'exemple, les projets de conservation et de gestion de la vigogne au Pérou et au Chili (autorisation d'exploitation commerciale refusée par la conférence) et les projets de gestion du crocodile des Etats-Unis et de la Papouasie—Nouvelle-Guinée (autorisation accordée).

Pour ce type de décision, la conférence est soumise, bien évidemment, à de très fortes pressions de la part à la fois d'organismes privés de conservation (les organisations non gouvernementales ont le statut d'observateur auprès de la conférence et en font pleinement usage) et de groupes économiques depuis les industries de la fourrure et du cuir (pour les produits de la faune sauvage) jusqu'aux négociants en animaux familiers, aux parcs safaris et aux organismes de recherche biomédicale (pour les animaux vivants). Si les travaux de classification scientifico-taxinomique entrepris pour « améliorer » les annexes de la convention ont jusqu'ici recueilli un assez large consensus global pour des raisons socio-économiques, certaines questions donneront forcément lieu à des controverses. L'inscription d'espèces aux annexes de la convention est décidée par la conférence, si nécessaire à la suite d'un vote à la majorité « qualifiée » (effectué lors des sessions de la conférence ou par correspondance), et conformément à des normes acceptées d'un commun accord, les « critères de Berne ». Les résolutions de la conférence touchant l'interprétation de la convention (statut des trophées de chasse, par exemple) ont la nature de recommandations.

Il reste encore beaucoup à faire

Malgré l'impressionnant palmarès des saisies effectuées — preuve d'une application améliorée de la convention dans de nombreux pays membres — tous les problèmes ne sont pas résolus et le texte permet des « échappatoires ».

L'un des problèmes vient de ce que les sanctions et les peines infligées en cas de violation de la convention ne sont pas adaptées. Si la confiscation des spécimens passés en contrebande a un effet dissuasif certain, les amendes sont déplorablement insuffisantes pour empêcher les délinquants de prendre un risque calculé: en 1979, 4 900 DM pour l'importation illicite d'un léopard des neiges vivant; 550 £ pour la vente de trois peaux de léopard. Même certaines des peines de prison prononcées par les tribunaux américains ont été jugées dérisoires au regard des profits en jeu (en 1978, huit mois de prison et 87 000 \$ d'amende pour une transaction portant sur un lot de peaux d'alligators, dont la vente sur la voie publique aurait rapporté plus d'un million de dollars). A une époque où de nombreux pays commencent à prévoir des sanctions pénales pour les « atteintes à l'environnement », les violations de la Convention de Washington continuent d'être traitées comme des délits mineurs.

Un autre problème vient du succès même des mesures d'application. Après la confiscation, les autorités nationales ne savent souvent pas quoi faire des animaux, plantes ou produits confisqués. La vente aux enchères publiques, habituellement pratiquée par les douanes, a été désapprouvée par la conférence, du moins pour les espèces en voie d'extinction (annexe I), car leur réintroduction dans le circuit commercial ne ferait que stimuler le marché. A moins de les détruire, les parties ont donc été obligées de chercher pour ces spécimens d'autres solutions: programmes d'échanges non commerciaux (pour les produits et les dérivés); remise à des centres scientifiques ou retour à la vie sauvage (pour les spécimens vivants). Le problème est loin d'être réglé.

Mais, dans l'ensemble, on peut dire que la convention, après quatre ans de mise en œuvre, a fait la preuve de sa viabilité. Le nombre croissant de membres permettant presque d'atteindre l'objectif d'une couverture quasi universelle, l'attention des parties se tourne maintenant vers l'harmonisation et l'amélioration des mesures nationales d'exécution, telles que cours de formation et « manuels d'identification » pour agents des douanes. L'aspect le plus important peut-être dans ce domaine, encore presque entièrement négligé, concerne l'information du public en vue d'entraîner une adhésion spontanée aux dispositions de la convention. Le Conseil de l'Europe, par les efforts de son Centre européen d'information pour la conservation de la nature et, en particulier, *Naturopa*, pourrait apporter une contribution à la poursuite de cet objectif. P.H.S.

L'Europe du luxe

Peter H. Sand

Traditionnellement, l'Europe se trouve au centre du commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction et de leurs produits, aussi bien en tant que consommateur que comme pivot pour la réexportation et le commerce de transit.

Les fourrures et l'ivoire

Environ 60% des importations mondiales de fourrures ont lieu dans la seule République Fédérale d'Allemagne et une part proportionnellement élevée du commerce des peaux de félins tachetés se fait avec ce pays. Si l'on ajoute à cela les parts des autres principaux négociants en fourrures de l'Europe occidentale (Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Pays-Bas, France et Italie), c'est être conservateur que d'estimer à 80 % la part que prend l'Europe occidentale dans le marché de toutes les espèces de félins sauvages menacés d'extinction, c'est-à-dire environ un demi-million de peaux d'animaux à fourrure par an, en allant de l'ocelot sud-américain au lynx de Sibérie.

Les importations d'ivoire enregistrées dans les statistiques douanières gouvernementales des principaux pays d'Europe occidentale concernés par ce commerce (République Fédérale d'Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas et Belgique) représentaient un total de 180 tonnes en 1977. Bien que ce chiffre comprenne une quantité importante d'ivoire réexporté vers l'Asie — l'Europe consomme en fait environ 50 tonnes d'ivoire par an (sculptures, touches de pianos, etc.) — il ne comprend pas l'énorme volume d'ivoire passant par la Belgique et la France, « en transit », c'est-à-dire sans être pris en compte par les statistiques douanières. Ainsi on peut estimer, pour 1977, que les importations officielles d'ivoire brut en Europe occidentale représentaient au moins 10 000 éléphants abattus!

En tête du trafic international

Au côté de l'URSS, cinq pays européens (le Danemark, l'Islande, la Norvège, le Portugal et l'Espagne) pratiquent toujours la chasse à la baleine et exportent des produits baleiniers. De plus, Chypre a exporté plus de 2 700 tonnes de viande de baleine vers le Japon en 1978, par suite des opérations entreprises par le désor-

mais infâme MV *Sierra* (enregistré au nom d'une compagnie du Liechtenstein et opérant à partir de ports espagnols ou portugais). L'Europe reste également un consommateur important de produits baleiniers, huile de spermaceti particulièrement, laquelle est utilisée dans la fabrication de cuirs de luxe, comme lubrifiant industriel et pour la production de cosmétiques. Ainsi, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France et l'Italie ont importé au total (du Japon surtout) plus de 11 500 tonnes d'huile de baleine en 1978, ce qui correspond à quelque 2 000 de ces animaux massacrés.

Avec le Japon, l'Europe occidentale est le principal marché des peaux de crocodiles, dont la majeure partie provient de spécimens sauvages (contrairement à ce que prétend l'industrie, les « élevages de crocodiles » ne produisent qu'une petite fraction de ces peaux), bien que jusqu'à 50 % des prises soient inutilisables ou perdues. Des deux millions de peaux de crocodiles qui, selon les estimations, font l'objet annuellement d'un commerce international, ce sont approximativement 1,2 million (60 %) qui sont traitées par les tanneurs d'Europe occidentale (France, 500 000; Italie, 400 000; République Fédérale d'Allemagne, 250 000). La part de l'Europe en ce qui concerne les peaux de serpents, de produits d'autres reptiles et de cuir, de carapaces et de viande de tortues marines est tout aussi grande.

L'Europe maintient aussi sa position en tête du trafic international des animaux exotiques vivants et des plantes sauvages. Les utilisateurs en sont les commerçants d'animaux familiers, les « parcs safaris », les établissements de recherche biomédicale, des collectionneurs scientifiques et pseudo-scientifiques de toutes les espèces possibles et imaginables. En Afrique et en Amérique latine, des expatriés européens contrôlent souvent la collecte locale et l'approvisionnement du commerce en espèces sauvages menacées d'extinction; de plus, les touristes aisés en provenance d'Europe sont devenus les principaux clients pour les divers produits de la faune et de la flore sauvages, produits qui, en tant que souvenirs, sont ainsi exportés en masse par des pays en développement.

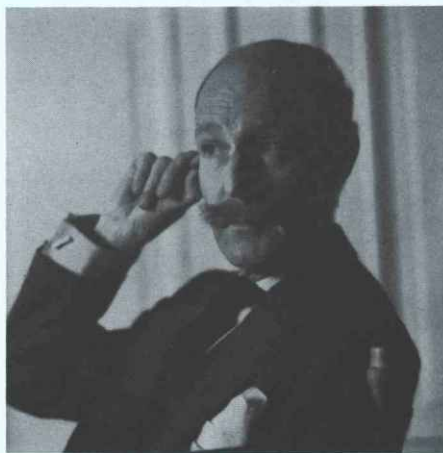
A travers les mailles du filet

Le fait que plusieurs pays européens tels que la Belgique, l'Autriche, l'Espagne et la Yougoslavie sont toujours en dehors du

champ d'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), signée à Washington, a eu pour résultat de modifier les itinéraires commerciaux. Des trafiquants de pays parties à la convention y contournent par le moyen de filiales ou d'associés dans des pays non parties, ou par des opérations de « transit » par des ports francs situés en dehors des contrôles douaniers nationaux. De plus, sous la pression de leur industrie du cuir de luxe, quatre pays d'Europe (la République Fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie et la Suisse) ont, en 1979, conjointement refusé d'accorder la protection totale prévue par la convention pour le précieux crocodile marin (*Crocodylus porosus*) et, en ce qui concerne la France et l'Italie, cette protection a également été refusée à d'autres crocodyliens et à d'autres tortues marines. Bien que cette clause de « non-application » prévue par la convention ait déjà été précédemment utilisée par d'autres pays membres (par exemple à l'égard de certains cétacés), c'est la première fois que la protection globale accordée à une espèce fortement menacée d'extinction est virtuellement sapée par une action concertée entreprise dans des pays importateurs par des industriels membres de groupes de pression. L'effet que ces réserves nationales auront sur les efforts actuellement entrepris en faveur d'une application commune de la convention au sein de la Communauté européenne sera peut-être même d'une importance plus grande encore. P.H.S.

Prospective

Niels Borch-Jacobsen



Raison d'être du programme

Directement après la deuxième guerre mondiale, et plus particulièrement au cours de la décennie 1960-1969, l'Europe a connu le «boom économique» le plus grand de son histoire. Toute priorité était donnée au développement économique, et ceci dans une euphorie presque incontrôlée. Tout était sacrifié pour assurer ce développement.

Dans ce merveilleux tableau digne d'un conte de fées, apparaissaient des nuages sombres sous la forme de voix autorisées qui, devançant leur temps, entrevoyaient les risques de ce développement prodigieux et rapide pour le milieu naturel. C'est ainsi que des scientifiques, convaincus de l'autorité des principes biologiques et écologiques, même dans une société hyper-industrialisée, firent retentir les premières sonnettes d'alarme, heureusement comprises au niveau parlementaire.

Et comme le patrimoine biologique ne connaît pas, et ne reconnaît toujours pas les frontières politiques, il était normal pour les Etats membres de notre Organisation de mettre leurs moyens en commun pour protéger ce bien européen que l'on appelle «la nature». C'est ainsi que fut pleinement justifié à cette époque le programme d'action du Conseil de l'Europe.

Depuis 1963, ce programme n'a fait que d'augmenter, les gouvernements y attachant une priorité croissante et aujourd'hui un chapitre entier du Programme de travail intergouvernemental y est consacré.

L'on est donc en droit de se demander si l'étude des problèmes de la conservation de la nature, justifiée à cette époque, se justifie encore de nos jours.

Ma réponse est affirmative, car au cours des deux dernières décennies, ces problèmes sont devenus d'une telle complexité, qu'aucun particulier, aucun gouvernement, aussi bien intentionné soit-il et quels que soient ses moyens, ne peut seul résoudre ces problèmes qui se résument en quelque sorte à trouver un équilibre heureux entre les nécessités économiques de la société et l'impact que subit le milieu naturel. Tâche difficile qui implique que le Conseil de l'Europe intensifie

ses travaux dans ce domaine, afin de tenter de trouver cet équilibre qui, finalement, seul permet à l'homme de remplir dans notre biosphère le rôle qui lui est réellement dévolu.

Avenir du programme

Il est nécessaire de poursuivre l'action. Nous en avons la preuve tous les jours en analysant la consommation, voire le gaspillage, effrayant et galopant, des richesses et des ressources naturelles par notre société industrielle qui, apparemment, considère la nature comme une bourse sans fond où les valeurs ne s'épuiseront jamais. Erreur profonde de jugement, et ce malgré les prévisions actuelles qui tentent de nous rassurer sur les possibilités de notre technologie de porter remède aux blessures que nous infligeons à la nature.

Dès le début, le Conseil de l'Europe s'est vu confronté à un très grand nombre de problèmes. Au cours des premières années, les efforts furent principalement consacrés à l'identification des préoccupations communes aux Etats membres et à la recherche d'une ligne de conduite. C'est ainsi qu'au début, le programme présentait un éventail relativement large de travaux, incluant même les problèmes de pollution.

Il a fallu attendre la première Conférence ministérielle sur l'environnement (Vienne, mars 1973) pour définir le cadre exact de nos travaux. Celui-ci a été arrêté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui a largement tenu compte du programme des autres organisations internationales. C'est ainsi que furent prati-

quement abandonnés les problèmes de pollution qui, en raison de leurs importantes implications économiques, trouvent mieux leur place dans les programmes de l'OCDE et de la Communauté économique européenne. Seuls les problèmes d'aménagement et de gestion de l'environnement naturel, ainsi que ceux de la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels font maintenant l'objet de notre programme, dans lequel on trouve aussi les problèmes d'information, d'éducation et de formation. C'est à mon avis un programme permanent car, d'une part, aucun problème n'est définitivement résolu et, d'autre part, notre patrimoine naturel subit sans cesse de nouvelles agressions.

Pour les dix prochaines années, je souhaiterais que le programme du Conseil de l'Europe en matière de conservation de la nature insiste sur les deux points suivants:

Premièrement, jusqu'à présent, c'est le point de vue biologique et écologique qui a prédominé dans la majorité des travaux. C'est tout à fait logique vu leur nature: liste des espèces (végétales et animales) en danger, développement du réseau d'aires protégées du Diplôme européen et du réseau des réserves biogénétiques, études de milieux naturels spécifiques, etc.

Il faut continuer dans la même voie, car c'est probablement dans ces domaines que le Conseil de l'Europe peut prétendre à une vocation spécifique. Seulement ne doit-on pas, tout en maintenant l'accent sur l'aspect écologique, ignorer d'autres besoins de la société, notamment de caractère économique et social. Si l'on doit condamner ceux qui pour des raisons de profit se comportent en massacreurs de la

nature, ce n'est pas pour accepter un angélisme «vert» qui s'opposerait à toute activité humaine pouvant avoir un impact sur le milieu naturel. L'action du Conseil de l'Europe aura comme première préoccupation la protection et la gestion du capital «nature». Elle tiendra cependant pleinement compte, en tirant profit des travaux effectués ailleurs (OCDE, Communauté économique européenne), des réalités économiques et sociales dans lesquelles doivent s'inscrire leurs conclusions.

Une récente réalisation du Conseil de l'Europe, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, signée à Berne en septembre 1979, peut illustrer comment des objectifs en premier lieu écologiques ont été tempérés par la prise en considération d'autres intérêts. Cette convention trace d'ailleurs les perspectives dans lesquelles il faudra engager les travaux du Conseil dans les années à ve-

nir: assurer la pleine application de la convention et tendre à en améliorer l'efficacité par des accords propres à rendre plus efficace la conservation d'espèces ou de groupes d'espèces. Cela demandera des travaux de recherche se situant dans le droit fil de ceux qui ont servi de base à la convention.

Deuxièmement, à côté du secteur «protection de la nature et gestion des ressources naturelles», le Conseil de l'Europe s'occupe de deux autres secteurs très importants aussi, à savoir: «l'aménagement du territoire» et «la conservation intégrée du patrimoine architectural et l'urbanisme», le tout formant d'ailleurs au sein du Programme de travail intergouvernemental un seul domaine d'activité.

Ces trois secteurs sont proches les uns des autres, de par la nature et la conception des problèmes qui s'y rapportent. Il serait donc utile que les prochains programmes de travail montrent plus l'interdépendance des trois secteurs qui finalement forment ensemble l'environnement de l'homme pris dans son sens le plus large. Dans nos prochains programmes on doit viser à une plus grande intégration de ces différents secteurs. En terminologie moderne on appelle ça une approche interdisciplinaire — qui toutefois, hélas, est aussi facile à justifier en théorie que difficile à traduire en pratique efficace. Mais quand on a l'espoir, comme c'est notre cas, il est d'autant plus facile d'entreprendre.

Pour ma part, je verrais donc les programmes de ces trois secteurs comme un livre dont le titre général serait, par exemple, «L'environnement biophysique de l'Europe», et à l'intérieur, des chapitres s'occupant de problèmes spécifiques, tels que:

- l'aménagement général du territoire;
- l'aménagement et la gestion du milieu naturel;
- l'aménagement du milieu urbain;
- la conservation du patrimoine architectural.

Et la préoccupation première de l'auteur de ce «livre», c'est-à-dire le Conseil de l'Europe, devrait être l'observation de l'interconnexion entre les chapitres, puis l'essai de définition d'une planification intégrée de notre milieu de vie.

Ainsi pourrait-on arriver à trouver aux problèmes de l'environnement, qu'il soit urbain, naturel ou rural, des solutions harmonieuses, pratiques, qui tiendraient compte des facteurs physiques, biologiques, économiques, sociologiques et culturels. Voilà le pari pour créer un monde où il fait encore bon vivre. N.B.J.



Auteurs des articles du présent numéro

M. José Pires Cutileiro
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire
Représentant permanent du Portugal
auprès du Conseil de l'Europe
11, rue Fischart
F-67000 Strasbourg

Dr. Franz Karasek
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Conseil de l'Europe
B.P. 431 R6
F-67006 Strasbourg Cedex

Dr. Anne van Wijngaarden
Research Institute for Nature Management
Kasteel Broekhuizen
NL-3956 ZR Leersum

Prof. Dr. H. Steinlin
Forstwissenschaftliche Fakultät
Albert-Ludwigs-Universität
D-7800 Freiburg i. Br.
Belfortstrasse 24

M. Robert E. Boote
Director General
Nature Conservancy Council
19/20 Belgrave Square
GB-London SW1X 8PY

Prof. Michel Prieur
Société française du droit de l'environnement
Place d'Athènes
F-67000 Strasbourg

M. Hemmo Muntingh
« Het Waddenhuis »
Voorstraat 18
Postbus 90
NL-8860 AB Harlingen

M. Brian Johnson et
M^{me} Nora Liechtenstein
International Institute for
Environment and Development
10 Percy Street
GB-London W1P 0DR

Prof. Dr. Antal Festetics
Institut für Wildbiologie und Jagdkunde der
Universität Göttingen
Forstliche Fakultät
D-3400 Göttingen
Büsgenweg 3

M. Gren L. Lucas
Secretary
IUCN Threatened Plants Committee
c/o The Herbarium,
Royal Botanic Gardens
Kew, Richmond
GB-Surrey TW9 3AE

M. Magnar Norderhaug
Conservation Inspector
Ministry of the Environment
Oslo Dep
N-Oslo 1

Prof. Sergio Frugis
Centro Italiano Studi Ornitologici
c/o Istituto di Zoologia
Università di Parma
via dell'Università 12
I-43100 Parma

M^{me} Marga Hubinek
Membre de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe
Friedmann Gasse 1b
A-1160 Wien

M. Egbert Ausems
Secrétariat Général
Direction de l'environnement et
des pouvoirs locaux
Conseil de l'Europe
F-67000 Strasbourg Cedex

Secrétariat Général
Programme des Nations Unies
pour l'environnement
Bureau de Genève
Palais des nations
CH-1211 Genève 10

M. Michael W. Henchman
Head of Interpretative Branch
Nature Conservancy Council
Attingham Park
GB-Shrewsbury SY4 4TW

M. Marc Pallemarts
Président
International Youth Federation
for Environmental Studies and Conservation
Klostermølle
Klostermøllevvej 48
DK-8660 Skanderborg

M. Roland Wiederkehr
Fondation WWF Suisse
pour l'environnement
Förllibückstr. 66
CH-8005 Zürich

Mag. Dr. Stefan Plank
Institut für Umweltwissenschaften und Natur-
schutz d. Österreichischen Akademie d. Wis-
senschaften
Heinrichstrasse 5
A-8010 Graz

M^{me} Laurence de Bonneval
257, bd Jean-Jaurès
F-92100 Boulogne

Dr. Constantin E. Vamvakas
Directeur Général
Institut des recherches océanographiques et
des pêches
Aghios Kosmos
Hellinikon
GR-Athènes

M. Marc Segers
Ministère de l'Agriculture
Administration des Eaux et Forêts
29-31, chaussée d'Ixelles
5^e étage
B-1050 Bruxelles

M. David Cabot
National Institute for Physical Planning Con-
servation and Amenity Research
St. Martin's House
Waterloo Road
IRL-Dublin 4

M. Fausto Hidalgo do Nascimento
Ministério da Habitação e obras Públicas
Serviço Nacional de Parques, Reservas e Patri-
monio Paisagístico
Av. 5 de Outubro, 204, 2^o DTO
P-8000 Faro

M. Esko Jaakkola
Ministry of Agriculture and Forestry
Bureau of Natural Resources
Vuorikatu 16 A
SF-00100 Helsinki 10

M. Peter H. Sand
Convention sur le commerce international
des espèces de faune et de flore sauvages
menacées d'extinction
IUCN
CH-1196 Gland

M. Niels Borch-Jacobsen
Directeur
de l'environnement et des pouvoirs locaux
Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
F-67006 Strasbourg Cedex

Agences nationales du Centre

AUTRICHE
Mag. Dr Stefan PLANK
Österreichische Akademie
der Wissenschaften
Institut für Umweltwissen-
schaften und Naturschutz
Heinrichstraße 5/III
A - 8010 GRAZ

BELGIQUE
Ing. Marc SEGERS
Ministère de l'Agriculture
Administration des Eaux et Forêts
29-31, chaussée d'Ixelles
5^e étage
B - 1050 BRUXELLES

CHYPRE
Nature Conservation Service
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Forest Department
CY - NICOSIA

DANEMARK
Mr Claus Helweg OVESEN
National Agency for the
Protection of Nature,
Monuments and Sites
Ministry of the Environment
13 Amaliegade
DK - 1256 COPENHAGEN K

FRANCE
M. Eric BINET
Direction de la Protection
de la Nature
Ministère de l'Environnement
et du Cadre de Vie
14, boulevard du Général-Leclerc
F - 92521 NEUILLY-SUR-SEINE

**RÉPUBLIQUE
FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE**
Deutscher
Naturschutzring e. V.
Bundesverband für
Umweltschutz
D - 5300 BONN-OBERKASSEL 3
Kalkuhlstraße 24
Postfach 320210

GRÈCE
M. Byron ANTIPAS
Secrétaire général
Société hellénique pour la
protection de la nature
9, rue Kydathineon
GR - ATHÈNES 119

ISLANDE
Mr Arni REYNISSON
Directeur
Nature Conservation Council
Laugavegi 13
ISL - REYKJAVIK

IRLANDE
Mr D. O'CROWLEY
Department of Fisheries and Forestry
Forest and Wildlife Service
22, Upper Merrion Street
IRL - DUBLIN 2

ITALIE
Dr. ssa E. MAMMONE
Ministero dell'Agricoltura
Ufficio delle Relazioni
internazionali
9, via XX Settembre
I - 00187 ROMA

LIECHTENSTEIN
Ing. M. F. BROGGI
ETH/SIA
Liechtensteinische Gesellschaft
für Umweltschutz
Helligkreuz 52
FL - 9490 VADUZ

LUXEMBOURG
M. F. Ch. MULLER
Conseil supérieur de la Nature
Direction des Eaux et Forêts
34, avenue de la Porte-Neuve
B. P. 411
L - LUXEMBOURG-VILLE

MALTE
Dr. Louis J. SALIBA
Department of Health
and Environment
15, Merchants Street
M - VALLETTA

PAYS-BAS
Drs. H. J. C. KOSTER
Department of Conservation of
Nature and Landscapes
Ministerie van C R & M
370 Steenvoordelaan
NL - RIJSWIJK (ZH)

NORVÈGE
Mr Thorstein DREYER
Ministry of the Environment
Myntgaten 2
N - OSLO DEP OSLO 1

PORTUGAL
Dr. José de ALMEIDA FERNANDES
Presidente da Direcção
Liga para a Protecção
da Natureza
Faculdade de Ciências
58 rua Escola Politécnica
P - LISBOA 2

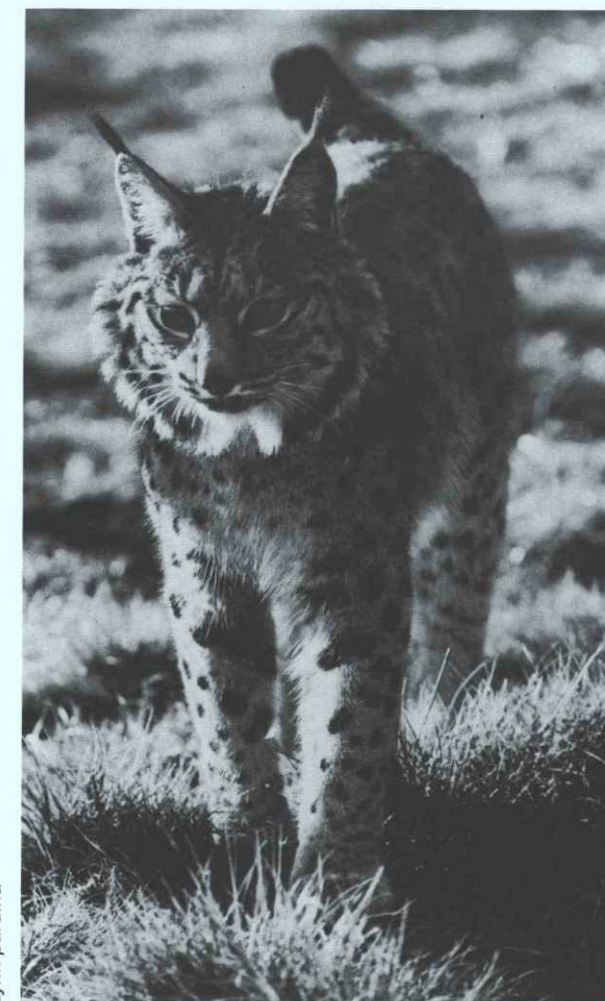
ESPAGNE
M. Pedro de MIGUEL GARCIA
Subdirector General de Formacion
Ministerio Obras Publicas y Urbanismo
Subsecretaria ordenacion
Territorio y Medio Ambiente
Avda.Generalísimo s/n
E - MADRID 3

SUÈDE
Mr S. LUNDSTRÖM
National Swedish Environment
Protection Board
Smidesvägen 5
Box 1302
S - 171 25 SOLNA

SUISSE
Dr J. ROHNER
Ligue suisse
pour la protection de la nature
Wartenbergstraße 22
Case postale 73
CH - 4020 BÂLE

TURQUIE
Mr Nihat TURAN
Basbakanlik
Cevre Mustesarligi
Karanfil Sok. N° 8
TR - Kizilay, ANKARA

ROYAUME-UNI
Miss S. PENNY
Librarian
Nature Conservancy Council
Calthorpe House
Calthorpe Street
GB - BANBURY, Oxon, OX16 8EX



Lynx pardina

Tout renseignement concernant Naturopa, le Centre européen d'information pour la conservation de la nature ou le Conseil de l'Europe peut être fourni sur demande adressée au Centre ou aux agences nationales respectives dont la liste figure ci-dessus.

Platalea leucorodia





COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE



La Nature est entre nos mains